



Ministère de l'Action
Sociale et de la Solidarité
Nationale



Evaluation finale du projet « enfants dans les mines d'or et carrières artisanales dans 5 régions du Burkina Faso, 2009-2013 »

Rapport Final

Par



Centre d'Etudes, de Recherches et de Formation
pour le Développement Economique et Social

02 BP 5472 Ouagadougou 02
Tél Bureau: +226 50 35 82 09
Tél Mobile: +226 78 04 04 25
+226 70 15 14 11

Email: info@cerfodes.net; yacoubay@yahoo.com

Site web: www.cerfodes.net

Novembre 2014

Sommaire

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES	III
REMERCIEMENTS	IV
LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS	V
RESUME EXECUTIF.....	6
1. INTRODUCTION GENERALE	11
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION	11
1.2. OBJECTIFS DE L’EVALUATION	12
1.3. CADRE METHODOLOGIQUE.....	12
1.3.1. Préparation de la mission	13
1.3.2. La revue documentaire.....	14
1.3.3. L’échantillonnage	14
1.3.4. La collecte des données quantitatives et qualitatives	15
1.3.5. Traitement, analyse et exploitation des données	16
1.3.6. Ethique.....	17
1.3.7. Difficultés et limites de l’évaluation	17
2. CONNAISSANCE ET ACCEPTATION DU PROJET.....	19
2.1. LE PROJET « ENFANTS DANS LES MINES D’OR ET CARRIERES ARTISANALES »	19
2.1.1. Positionnement.....	19
2.1.2. Résultats attendus	21
2.1.3. Stratégies d’intervention	21
2.2. STRUCTURE DE GOUVERNANCE ET AVANTAGES COMPARATIFS	22
2.2.1. Absence du Comité de pilotage institutionnalisé.....	22
2.2.2 Avantages comparatifs que confère l’UNICEF au Projet	22
2.3. CARACTERISTIQUES DES PARENTS ET DES ENFANTS ENQUETES	24
2.4. CONNAISSANCES ET APPRECIATION DU PROJET	27
2.4.1. Niveau et source d’information des enquêtés sur le projet	27
2.4.2. Niveau de ciblage des bénéficiaires du projet.....	34
3. PRINCIPAUX RESULTATS ET ACQUIS DU PROJET	34
3.1. PERTINENCE.....	34
3.1.1. Pertinence du projet par rapport aux priorités nationales	35
3.1.2. Pertinence du projet en lien avec les attentes et besoins des bénéficiaires	36
3.1.3. Pertinence au regard du mandat de l’UNICEF sur la protection des enfants contre toute forme de violence, d’abus et d’exploitation	39
3.2. EFFICACITE : DES OBJECTIFS AMBITIEUX EN TERMES DE COUVERTURE ET DE CIBLES.....	43
3.2.1. Efficacité du projet par rapport aux cibles et activités planifiées.....	43
3.2.2. Efficacité du projet par rapport aux stratégies de mise en oeuvre.....	49
3.3. EFFICIENCE : UN ACCROISSEMENT EXPONENTIEL DE BENEFICIAIRES INDUISANT UNE BAISSSE DRASTIQUE DU COUT UNITAIRE.....	54
3.4. IMPACT: DES ACQUIS CERTAINS MAIS UNE CAPITALISATION FRAGILE.....	56
3.5. EQUITE ET GENRE	62
3.6. DURABILITE DU PROJET	66
3.6.1. DURABILITE PAR RAPPORT A L’IMPLICATION DES ACTEURS ET BENEFICIAIRES DU PROJET	67
3.6.2. DURABILITE DU PROJET PAR RAPPORT AU DEGRE D’APPROPRIATION DES ACQUIS DU PROJET PAR LES ACTEURS LOCAUX	69
3.6.3. REPLICABILITE DU PROJET AU SEIN OU AU-DELA DES CINQ REGIONS DU PROJET ?.....	71
3.7. LES FACTEURS DE REUSSITE DU PROJET	72
3.8. LES DEFIS A RELEVER POUR RENFORCER LES PERFORMANCES ACTUELLES.....	72
3.9. QUELQUES LEÇONS APPRISSES DE L’EVALUATION.....	73
CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS	75
ANNEXE 1: ECHANTILLON DES SITES D’ENQUETE	78
ANNEXE 2 : LISTE DES DOCUMENTS CONSULTES ET REFERENCES	80
ANNEXE 3 : TERMES DE REFERENCE DE L’EVALUATION	81
ANNEXE 4 : THEORIE DE CHANGEMENT DU PROJET	96

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1: Synthèse de la collecte des données	17
Tableau 2: Etat des contributions financières au projet, 2009-2013	23
Tableau 3: Répartition des enfants par sexe et par village selon le type de zone	25
Tableau 4: Répartition des parents par sexe et par village selon la zone d'intervention et sexe	26
Tableau 5: Répartition des enquêtés selon les sources d'informations sur le projet.....	30
Tableau 6: Répartition des enquêtés selon la connaissance des activités du projet	33
Tableau 7: Répartition des enfants et des parents selon le mode de choix des bénéficiaires	34
Tableau 8: Niveau d'atteinte des résultats quantitatifs (R2, R3, R4 et R5) du projet	45
Tableau 9 : répartition des parents bénéficiaires suivant leurs avis sur les résultats du projet.....	47
Tableau 10 : répartition des femmes bénéficiaires suivant leurs opinions sur les résultats du projet.....	48
Tableau 11 : Evolution des effectifs des enfants retirés des mines d'or artisanales depuis 2009	49
Tableau 12: Répartition des partenaires de mise en œuvre suivant leurs zones d'intervention	51
Tableau 13 : tableau comparatif des coûts unitaires.....	55
Tableau 14: Répartition par Région et par sexe des enfants bénéficiaires déclarant ne plus fréquenter les sites ou carrières grâce au projet.....	56
Tableau 15: Répartition des enfants bénéficiaires ayant eu un changement par rapport à leur situation antérieure	57
Tableau 16: Distribution par région des bénéficiaires suivant le changement par rapport à la situation initiale	58
Tableau 17 : Répartition par région des enfants bénéficiaires dans leur nouvelle situation	58
Tableau 18: Répartition par région et par sexe des enfants bénéficiaires qui continuent de fréquenter les sites	59
Tableau 19: Répartition par région et par sexe des enfants qui déclarent ne plus vouloir retourner sur les sites à l'arrêt du projet	60
Tableau 20: Echantillon des Sites intervention de l'UNICEF.....	78
Tableau 21: Sites de non-intervention ou zone témoin.....	79
Graphique 1: Répartition des enquêtés selon leur connaissance du projet.....	27
Graphique 2: Répartition des parents et des enfants selon que le projet répond à leurs attentes ou non.....	37
Graphique 3: Répartition des parents selon leurs niveaux de satisfaction du projet	38
Graphique 4 aurifères: Raisons évoquées par les enfants bénéficiaires et non bénéficiaires pour le retour sur les sites	40
Graphique 5; Types de travaux exercés par les enfants sur les sites aurifères	41
Graphique 6: Evolution des effectifs des bénéficiaires d'appui scolaire, de formation professionnelle et d'AGR	46
Graphique 7 : Répartition des enfants selon leur disponibilité à relayer les actions du projet.....	61
Graphique 8: Evolution des effectifs de garçons que de filles retirés des mines et carrières ; 62	

Remerciements

L'équipe du Consultant désire remercier toutes les personnes et les représentants des institutions et des organisations qui ont pris part à l'Évaluation et y ont contribué. De façon particulière, nous désirons souligner l'appui reçu des partenaires, tant des ministères techniques et des autorités locales que des organisations relais, des confessions religieuses et des ONG, qui nous ont assistés et ont accepté de partager le fruit de leur expérience et leurs réflexions pour enrichir le contenu de l'évaluation.

Ces remerciements vont également à l'endroit de toutes les personnes qui ont pris part aux opérations de collecte des données sur le terrain pour l'accueil et l'intérêt qu'ils ont accordés à ce travail, et pour l'appui multiforme dont nous avons bénéficié d'elles.

Liste des sigles et abréviations

AAADC	:	Association d'Appui Accompagnement pour le développement Communautaire- Province du Bam
ADC/PDE	:	Association pour le Développement Communautaire/ Promotion des Droits de l'Enfant
AEJTB	:	Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina Faso
AFDC	:	Association pour la Facilitation du développement communautaire- Sud-Ouest
ANPE	:	Agence Nationale Pour l'Emploi
AGR	:	Activités Génératrices de Revenus
APRODEB	:	Action pour la Promotion des Droits des Enfants au Burkina
CDE	:	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CERFODES	:	Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et Social
DGEPEA	:	Direction Générale de l'Encadrement et de la Protection de l'Enfant et de l'Adolescent
DLTE	:	Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants
DLVE	:	Direction de la Lutte contre les Violences faites aux Enfants
DRASSN	:	Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
ENTE	:	Enquête Nationale sur le Travail des Enfants
IEC/CCC	:	Information, Education, Communication/Communication pour le Changement de Comportement
MASSN	:	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MATDS	:	Ministère de l'Administration Territoriale de la Décentralisation et de la sécurité
MENA	:	Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
MFPTSS	:	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MJFPE	:	Ministère de la Jeunesse, de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
MME	:	Ministère des Mines et de l'Energie
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
OIT	:	Organisation Internationale du Travail
PAN	:	Plan d'Action National
PFTE	:	Pires Formes du Travail des Enfants
PNAS	:	Politique Nationale d'Action Sociale
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
TdH/L	:	Terre des Hommes Lausanne
INSD	:	Institut National de la Statistique et de la Démographie

oOo

Resumé exécutif

Introduction

L'analyse de la situation du Burkina Faso montre qu'à l'échelle nationale, les femmes et, surtout, les enfants font face à des taux de pauvreté supérieurs à ceux des hommes adultes. Pour lutter contre « leur pauvreté », de nombreux ménages encouragent ou utilisent le travail des enfants comme solution. Le travail des enfants devient ainsi un phénomène socio-économique important. Avec le boom minier de ces cinq dernières années qui fait du Burkina Faso un vaste chantier d'orpaillage et d'exploitation minière, le travail des enfants dans les mines d'or et carrières artisanales s'est amplifié.

Ce phénomène type de travail des enfants connaît un essor particulier ces dernières années au Burkina Faso et concerne aussi bien les filles que les garçons. Cette situation expose actuellement de nombreux enfants à d'importants risques d'abus, d'exploitation et de violence. En réponse à ce fléau, le Gouvernement et l'UNICEF, en partenariat avec des ONG internationales, nationales ont mis en place depuis 2009, un projet dénommé « **enfants dans les mines d'or et carrières artisanales dans 5 régions du Burkina Faso, 2009-2013** ». Ce projet couvre cinq régions du pays : Sahel, Centre- nord, Sud-ouest, Centre et du Plateau Central. L'objectif du projet est de contribuer à la protection des droits de l'enfant à travers la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le secteur des mines et des carrières artisanales au Burkina Faso.

Après cinq années de mise en œuvre, il s'avère nécessaire d'évaluer les résultats atteints et d'analyser les défis et problèmes majeurs susceptibles de restreindre les acquis du projet, mais surtout d'identifier les facteurs de succès à valoriser dans le futur, de même que les principales barrières dont la levée sera favorables au gain de performance. En plus des bénéficiaires ciblés, les services techniques du gouvernement, les ONG, l'UNICEF ont été informés et associés à l'exercice évaluatif. L'objet étant de fournir des évidences robustes sur le projet afin de permettre le développement d'une stratégie de réponse pérenne et à haut impact pour la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales et ceci dans l'optique d'un passage à l'échelle des interventions.

Approche méthodologique

L'évaluation s'est déroulée suivant une approche participative, triangulant les informations de différentes sources dont la revue documentaire, la collecte de données qualitatives et quantitatives, et les consultations institutionnelles. Au total 40 localités tirées sur la base d'un sondage aléatoire raisonné ont été enquêtées.

La phase de terrain a permis de toucher 1160 parents sur 1200 prévus, soit un taux de couverture de 97% de l'échantillon. Quant aux données qualitatives, elles ont été collectées à travers des entretiens individuels approfondis (EIA) auprès des personnes ressources, et à travers 24 focus groups qui ont été organisés avec les enfants travailleurs et les parents d'enfants (bénéficiaires et non bénéficiaires).

En dépit des difficultés rencontrées, la collecte des données (documents et entrevues) et la couverture des deux zones d'intérêt pour l'évaluation (zones d'intervention et témoins) ont été

suffisantes pour répondre aux principales questions d'évaluation en fonction des outils de collecte validés, et ainsi satisfaire aux objectifs généraux de l'évaluation. Le rapport préliminaire a été soumis à la revue et aux commentaires des parties prenantes au processus.

Principaux constats sur les performances du projet

Au titre de la situation socioéconomique actuelle, l'intervention demeure pertinente malgré les difficultés rencontrées. Comme projet à assise communautaire, il possède un potentiel intrinsèque pour poser les jalons de l'amélioration graduelle des conditions de vie pour les groupes de la population les plus vulnérables particulièrement au niveau de la protection de l'enfant. Initié comme une des réponses aux priorités nationales, le projet se trouve être en phase avec les mesures législatives prises en matière de la lutte contre les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso. Il traduit la volonté des autorités à œuvrer pour la protection et la promotion des droits des enfants à travers une série de textes de lois, dont particulièrement le décret N°2009-365/PRES/PM/MTDSS/MS/MASSN du 28 mai portant détermination de la liste des travaux interdits aux enfants au Burkina Faso et s'aligne sur les politiques du gouvernement en matière de protection des enfants et de l'application de leurs droits à la scolarisation.

Dans la zone du projet 99,1% des enfants et 95,2% des parents enquêtés affirment que les activités du projet répondent à leurs attentes. Ce qui se traduit par une réduction de la présence des enfants sur les sites d'orpaillage, notamment en proposant des alternatives comme la scolarisation la formation d'adolescents et de jeunes de 15-22 ans à des métiers leur offrant des compétences, l'appui à une insertion économique à travers des activités économiques plus adéquates que l'orpaillage. En revanche, parmi les bénéficiaires du projet, 40% déclarent se rendre toujours ou de temps en temps sur les sites d'orpaillages pour des raisons pécuniaires en vue de résoudre des besoins alimentaires, vestimentaires ou autres que le projet ne leur accorde pas.

La première phase du projet a couvert la période 2009-2010, soit une période de deux ans. L'analyse de l'efficacité montre que pour cette première année de la mise en œuvre, 2431 enfants ont été retirés des mines et carrières artisanales sur 5000 prévus ; soit un taux de couverture des cibles de 48,62%. Les résultats montrent que le projet a connu une très bonne progression dans l'atteinte des bénéficiaires et la réalisation des activités prévues. En effet, les effectifs des enfants retirés des mines et carrières artisanales, scolarisés, bénéficiaires de formations professionnelles, de réinsertion ou bénéficiaires d'AGR se sont accrus de 70% en moyenne annuellement, avec des taux d'accroissement annuels de 113% et 115% sur la période 2010-2012. Pourtant, d'aucuns estiment que la persistance de la pauvreté ne permet pas au projet de réaliser des avancées significatives tant qualitativement que quantitativement du fait de la capacité financière des familles à couvrir leurs besoins sociaux de base.

Ceci a permis d'augmenter la couverture à 28.264 personnes contre un effectif de 10 015 personnes initialement prévu. Cette réduction drastique du coût unitaire a sûrement induit des conséquences sur le paquet offert et le suivi individualisé. L'accroissement exponentiel des bénéficiaires, couplé à la baisse considérable du coût unitaire constituent des éléments majeurs qui ont amélioré l'efficacité du projet en valeur absolue, mais qui ont éffrité son impact.

Concernant les changements mesurables (impacts) dans la vie des bénéficiaires de manière générale, les interventions du projet ont permis à plusieurs enfants de quitter, du moins en partie (pour certains), les mines d'or ou carrières artisanales. Par ailleurs, les changements qui s'opèrent sont concrets pour ce qui est de la scolarisation, mais restent timides pour les autres aspects du projet dont l'insertion socioéconomique. En effet, au plan de la scolarisation, 65,2% des bénéficiaires ont pu réintégrer l'école. Par contre seuls 4% ont effectivement quitté les mines et carrières artisanales pour une insertion socioéconomique.

Pour un impact durable des acquis du projet, le besoin d'édiction d'une politique d'insertion afin de garantir de façon durable le non-retour des enfants sur les sites s'avère nécessaire. Si rien n'est fait dans ce sens, le retour sur les sites aurifères demeure une issue à envisager.

L'implication de toutes les parties prenantes (stratégiques et de mise en œuvre) est un gage de succès et surtout de pérennisation, notamment l'appui aux leaders coutumiers qui constituent de véritables relais. En effet, dans le cadre du projet, le partenariat s'est manifesté par le renforcement des capacités des acteurs, par la coordination des activités et des actions de mise en œuvre ainsi que par la concertation entre les acteurs. Un tel partenariat multidimensionnel et complémentaire constitue un socle de mutualisation des ressources pour des objectifs communs.

Les leaders communautaires, de par leur position sociale et leur leadership ont joué un rôle actif dans le processus de mise en œuvre en sensibilisant eux-mêmes les communautés sur les risques et conséquences du travail des enfants dans les sites. L'implication active des différentes parties prenantes est donc un moyen de favoriser l'appropriation du projet par les bénéficiaires, de même que son ancrage au sein des institutions concernées par ses interventions et ses résultats.

Cette appropriation se traduit par des engagements, des initiatives et des actions en conformité avec les objectifs du projet, en dépit de contraintes contextuelles comme la pauvreté et une faible prise de conscience face à l'ampleur et aux conséquences du fléau du travail des enfants dans les mines et carrières artisanales. Ainsi, le degré d'appropriation des acquis du projet semble fragile au regard de la frilosité des acteurs par rapport à leurs capacités à en poursuivre les actions.

Les facteurs de réussite

La bonne performance du projet et l'atteinte de ses objectifs sont liées à divers facteurs dont les plus importants sont: la sensibilisation de proximité et la mobilisation sociale autour des activités du projet au moyen d'une approche inclusive et formative; le plaidoyer auprès des acteurs clés et l'interpellation des autorités nationales et régionales sur une concertation pour une meilleure régulation des actions de lutte contre le travail des enfants sur les sites d'orpaillages; le couplage avec des interventions à haut impact comme l'établissement des Bisongo, l'appui scolaire apporté aux enfants retirés des mines, l'offre des formations professionnelles, l'appui à l'insertion socio-économique et l'accompagnement des mères dans le développement des activités génératrices de revenus (AGR).

Les principaux défis

L'amélioration de la performance actuelle du projet est tributaire du niveau d'efforts à déployer pour faire face aux contraintes qui tournent autour de trois grandes orientations qui sont :

- ✓ **Au niveau institutionnel**, l'absence d'un arrêté ministériel portant création du comité de pilotage, l'absence d'inscription du projet dans les plans d'actions du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN) du Ministère de l'Education de Nationale et de l'Alphabétisation (MENA) et du Ministère de la Fonction Publique du Travail et de Sécurité Sociale (MFPTS) et l'absence d'une structure locale de concertation regroupant les acteurs de mise en œuvre, de suivi du projet et les bénéficiaires.
- ✓ **Au niveau technique**, les faibles compétences en matière de protection des personnels de terrain des structures de mise en œuvre et l'insuffisance de suivi du fait de l'énorme sollicitation des personnels dédiés au projet tant à l'UNICEF qu'au niveau du MASSN.
- ✓ **Au niveau de l'environnement externe du projet**, il faut relever l'intérêt de plus en plus accru de certains enseignants pour l'orpaillage qui deviennent des « industriels de détection et d'exploitation d'or » en s'achetant des détecteurs d'or ; l'évolution rapide du contexte de développement des sites aurifères constitue un obstacle à la scolarisation ou au maintien des enfants dans les écoles. A cela s'ajoute l'engagement de plus en plus d'enseignants dans l'extraction d'or grâce aux détecteurs d'or que l'on peut facilement acquérir sur le marché.

Principales recommandations

En conclusion, l'ampleur constatée des besoins chez les plus vulnérables parmi les groupes ciblés s'avère telle que ni l'éparpillement, ni la multiplication des interventions du projet ne sauraient représenter des stratégies efficaces d'intervention en raison de la brièveté des activités et de la superficialité des résultats.

Ainsi, la concentration et la consolidation des interventions, sont jugées indispensables pour assurer le bien-être des enfants et des femmes dans les zones ciblées. Ainsi, il est recommandé que :

- le projet trouve de nouveaux partenaires techniques et financiers comme le PNUD, la Banque Mondiale, les coopérations bilatérales (Canada, France) au regard de l'importance des stratégies du projet dans un contexte de développement très accru des sites aurifères artisanaux au Burkina ;
- le comité de pilotage soit institué par arrêté et que son plan d'action soit validé et pris en compte par le MASSN pour un rapprochement avec les initiatives de réduction de la pauvreté (à l'image du projet IDA filets sociaux sous financement de la Banque Mondiale) notamment dans les mesures d'accompagnement du projet ;
- un plan d'urgence de redressement soit élaboré et mis en œuvre en prenant en compte les faiblesses relevées, une fois validé par le Comité de Pilotage, avec un Cahier des charges actualisé et qu'un maximum de financement soit mobilisé pour redresser toutes les situations problématiques ;

- des structures locales de concertation regroupant les associations de mise en œuvre, les services déconcentrés du MASSN, du MENA, les maires de communes des localités d'intervention, les leaders communautaires (chefs traditionnels, leaders religieux), les représentants des enfants bénéficiaires de l'appui scolaire, de la formation professionnelle et de l'appui en AGR soient mis en place pour plus d'inclusion et de participation à la gestion du projet ;
- une stratégie de collaboration avec des personnes relais au sein des communautés pour aider à promouvoir le changement de comportements au sein des communautés ciblées par des acquis durables ;
- une amélioration de la qualité des cantines scolaires et du cadre scolaire pour le rendre attractif et plaisant pour les enfants par les structures étatiques, les enseignants et les communautés à travers les Comités de gestion (COGES).

En considération des constats de la revue documentaire et des conclusions tirées des discussions avec les acteurs clés (y compris les bénéficiaires) ainsi que des analyses afférentes, les évaluateurs sont d'avis que tous les efforts doivent être déployés de manière urgente pour rétablir la crédibilité de l'intervention auprès des groupes ciblés afin de leur démontrer qu'avec le temps nécessaire pour leur maîtrise, les innovations proposées sont réellement porteuses en terme de sécurité alimentaire (par une production agricole additionnelle), de revenus complémentaires, de réduction de revenus dans les périodes de soudure et d'amélioration de leurs conditions de vie.

1. Introduction générale

1.1. Contexte et justification

La pauvreté qui frappe le Burkina Faso se singularise par ce double visage féminin et infantile. En effet, l'analyse de la situation sur le profil de l'équité et de la pauvreté des enfants et des femmes au Burkina, conduite par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD) et l'UNICEF en 2012 mentionne que ce sont les deux cibles qui sont les plus frappées par la pauvreté monétaire et non monétaire. Ainsi l'analyse mentionne qu'à l'échelle nationale, les femmes et, surtout, les enfants font face à des taux de pauvreté supérieurs à ceux des hommes adultes. Dans le cas des enfants, l'écart avoisine dix points de pourcentage et ce en dépit de la réduction importante des taux de pauvreté monétaire entre 2003 et 2010, que ce soit chez les femmes ou chez les enfants. Pour lutter contre « leur pauvreté », de nombreux ménages encouragent ou utilisent le travail des enfants comme solution. Le travail des enfants devient ainsi un phénomène socio-économique important.

Cette pauvreté est perceptible dans tous les domaines (activités économiques, mines et carrières, agriculture...) et affecte leurs droits et bien-être. Très souvent les enfants exercent dans des activités économiques qui sont des pires formes de travail et qui affectent leur épanouissement, leur santé et leur développement psychique. Le travail des enfants dans les sites d'orpaillage et les carrières fait partie des pires formes de travail des enfants. Pourtant, la participation des enfants y est très importante.

En effet, avec le boom minier de ces cinq dernières années qui fait du Burkina Faso un vaste chantier d'orpaillage et d'exploitation minière le travail des enfants dans les sites d'or et carrières artisanales s'est amplifié. A l'échelle nationale le nombre exact d'enfants qui travaillent sur les sites reste indéterminé, mais beaucoup d'enfants dont plus de 35,6% sont des écoliers travaillent sur les sites (UNICEF, 2009);

Face à l'ampleur du phénomène du travail des enfants sur les sites d'orpaillage et les carrières artisanales et à ses effets néfastes sur leur bien-être et leurs droits, le Gouvernement et l'UNICEF en partenariat avec des ONG nationales et internationales exécutent depuis 2009, un projet de lutte contre le travail des enfants dans 40 sites d'orpaillages et carrières artisanales. Le projet, dénommé « **enfants dans les mines d'or et carrières artisanales dans 5 régions du Burkina Faso, 2009-2013** » a pour objectif général de contribuer à la protection des droits de l'enfant par la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le secteur des mines et des carrières artisanales au Burkina Faso.

Après une phase d'exécution de 2009 à 2013, l'UNICEF entend évaluer le projet en vue de tirer des leçons pour une meilleure orientation du prochain cycle 2015-2019. C'est ce qui justifie donc l'objet de la présente évaluation externe qui permet de voir les forces et les faiblesses, mais surtout d'analyser les performances du projet en examinant sa pertinence, son efficacité, son efficience, son impact, sa durabilité et son équité. Aussi cette évaluation devra mettre en avant les résultats porteurs et inattendus des actions menées en faveur des enfants dans les sites d'interventions, mais aussi dans les zones riveraines des sites.

1.2. Objectifs de l'évaluation

L'objectif général de l'évaluation est de fournir des évidences robustes permettant le développement d'une stratégie de réponse pérenne et à haut impact dans la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales et ceci dans l'optique d'un passage à l'échelle des interventions.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont de :

- évaluer de façon systématique et objective la pertinence, l'effectivité/efficacité, l'efficience, l'impact, la durabilité et l'équité du projet « enfants dans les sites d'orpaillage et carrières artisanales ». L'impact est défini ici comme la contribution du projet au respect des droits de l'enfant, spécifiquement le droit à la survie (santé), le droit de se développer dans toute la mesure du possible (éducation) et le droit d'être protégé contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation ;
- évaluer de façon systématique et objective la prise en compte de l'équité dans le processus de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du projet ;
- identifier et analyser les facteurs favorisant et les goulots d'étranglement de mise en œuvre du projet (y compris les mécanismes de coordination, les complémentarités et les synergies entre les parties prenantes du projet) ainsi que la qualité des réponses aux défis rencontrés;
- proposer des recommandations quant au passage à l'échelle ou à la redéfinition du projet en vue d'une élimination durable du phénomène de l'emploi des enfants dans les mines et carrières artisanales au niveau national.

1.3. Cadre méthodologique

Conformément aux termes de référence de l'évaluation, la méthodologie proposée a adopté une démarche suivant plusieurs approches et principes méthodologiques garantis par l'apport la contribution de consultants externes indépendants. Plusieurs profils constituaient l'équipe de consultants. Ainsi l'équipe était composée d'un spécialiste en évaluation des programmes et projets, d'un spécialiste de la protection des enfants, d'un spécialiste des questions d'éducation et d'une spécialiste des questions de genre. Cette équipe de consultants a été soutenue par un statisticien, gestionnaire de base de données et par des agents de terrain aguerris à la collecte des données.

La méthodologie suivie par l'équipe de consultants repose sur des approches qualitative et quantitative, intégrant les informations de diverses sources et triangulant celles-ci sur le prisme des réalités observées sur le terrain. Elle s'est réalisée à travers la collecte de données primaires (issues de la collecte de terrain) et secondaires (issues de la revue documentaire). L'évaluation est dans ce cas participative, descriptive et analytique.

1.3.1. Préparation de la mission

L'intention primaire de l'Équipe d'évaluation est d'apporter une contribution objective et pratique en soutien aux buts et aux résultats attendus du projet en vue de l'amélioration des conditions des enfants et des femmes par la réalisation progressive de leurs droits et de leur capacité économique. Cette contribution vise ainsi à rendre le projet plus efficace en terme de pertinence, de centrage, de stratégies, d'exécution et de coordination pour l'atteinte des résultats tout en promouvant une des stratégies favorisant l'auto-portance et la pérennité.

C'est ainsi que la préparation de la mission et la conceptualisation de l'enquête ont été partagées et discutées au cours de la rencontre de cadrage méthodologique entre le Centre d'Etudes, de Recherche et de Formation pour le Développement Economique et Social (CERFODES), l'UNICEF et le Comité de Pilotage présidé par le MASSN, de même que la conception des outils de collecte des données.

- **La rencontre de cadrage**

Au tout démarrage de la mission, une rencontre de cadrage entre le commanditaire de l'évaluation, le comité de pilotage et le consultant, s'est tenue dès la notification qui a suivi l'appel d'offres. Cette rencontre a permis d'approfondir et d'harmoniser la compréhension de la mission et de clarifier la proposition méthodologique. Elle a également servi à affiner l'organisation et le planning d'exécution du travail. Le Consultant CERFODES a ainsi pu recueillir les observations et les suggestions du commanditaire et du comité de pilotage pour une meilleure conduite du processus et l'atteinte des résultats attendus. Par ailleurs, cette rencontre a été mise à profit pour disposer de la documentation et des informations nécessaires à l'exécution de la présente évaluation.

- **La mobilisation des parties prenantes sur l'objet de l'évaluation**

A la suite de la première rencontre de cadrage, une seconde organisée par l'UNICEF et le comité de pilotage avec toutes les parties prenantes a permis de présenter la méthodologie finale d'une part, et de partager les attentes du cabinet d'autre part. Au cours de cette rencontre, les parties prenantes qui sont en majorité les partenaires de mise en œuvre du projet sur le terrain ont été informées de la période de l'évaluation et de l'appui attendu de leur part pour mobiliser les populations dans les zones concernées par l'évaluation. Il s'est agi notamment de mobiliser les services techniques de la Direction de Lutte contre les Violences faites aux Enfants (DLVE), de la Direction de Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE)), les ONG d'exécution (Terre des Hommes/Lausanne (TdH), l'Association d'Appui Accompagnement pour le développement Communautaire- Province du Bam (AAADC), l'Association pour le Développement Communautaire/ Promotion des Droits de l'Enfant(ADC/PDE), l'Association pour la Facilitation du développement communautaire- Sud-Ouest (AFDC), Vision Plus et les autorités chargées de la protection des enfants au niveau régional, provincial et communal.

1.3.2. La revue documentaire

La base documentaire a été constituée des documents de projets usuels, des données de la collecte et de l'analyse d'ouvrages, des dossiers du projet, d'études, de rapports de suivi, de rapports, des outils de la planification, des documents de mise en œuvre de la stratégie du projet, des études sur le travail des enfants au Burkina Faso et dans les autres pays de la sous-région, etc. L'analyse documentaire et les premières discussions ont permis de mieux cerner les enjeux et le cadre conceptuel du projet et de structurer le cadre conceptuel d'analyse qui s'articule autour de ses principales composantes. L'équipe de consultants a également exploité les annuaires et documents statistiques internationaux et nationaux, ainsi que les revues sectorielles de la protection des enfants.

1.3.3. L'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage a été défini conformément aux directives énoncées dans les termes de référence ci-annexés. Le plan de sondage appliqué s'avère de type aléatoire stratifié à deux degrés avec une distribution géographique équitable de l'échantillon (Cf. tableaux 21 et 22 en annexes).

Au premier degré dans chaque strate (zone d'intervention ou zone témoin), ont été tirés des villages, et au second degré, un échantillon de ménages¹. Ainsi, le plan de sondage couvrait plusieurs cibles qui sont les suivantes :

- 1200 enfants, dont une moitié constituée de bénéficiaires et l'autre des non bénéficiaires en respectant une répartition équitable entre les sexes ;
- 1200 parents d'enfants, dont la moitié issue des zones d'intervention et l'autre moitié des zones témoins. Pour les parents des zones d'intervention, l'échantillon est segmenté en trois catégories: 200 parents d'enfants au préscolaire (3-6 ans), 200 parents d'enfants inscrits au primaire (6-15 ans) et 200 parents de jeunes de 15-22 ans en formation professionnelle ou installés en atelier après leur formation ;
- 150 jeunes bénéficiaires de formation et 50 bénéficiaires d'appui pour les activités génératrices de revenus;
- 150 femmes bénéficiaires des activités génératrices de revenus.

Pour couvrir cet échantillon composite, 40 sites/villages ont été choisis aléatoirement en prenant respectivement pour base de sondage les 40 sites/villages d'intervention actuels du projet et les sites enquêtés lors de l'évaluation de base mais non retenus comme étant des sites d'intervention. Pour les 40 sites de l'évaluation, 50% sont constitués de l'ensemble des sites d'intervention. Ce qui donne 20 sites d'intervention auxquels 20 sites de non intervention sont ajoutés et considérés comme une zone témoin. En respectant strictement les exigences du commanditaire, chaque site est considéré comme une grappe où 30 enfants, dont 15 garçons et 15 filles, sont enquêtés. Le ménage constitue l'unité d'observation dans lequel les enfants et les

¹ Le 'ménage' est défini ici comme étant l'ensemble d'une ou plusieurs personnes, ayant un lien de sang, de mariage ou non, vivant dans un ou plusieurs logements de la même concession, mettant en commun leurs ressources, pour subvenir aux dépenses courantes, prenant le plus souvent leur repas en commun, et reconnaissant l'autorité d'une seule personne comme chef de ménage.

parents répondent aux critères d'éligibilité et sont à ce titre considérés comme unités statistiques primaires.

1.3.4. La collecte des données quantitatives et qualitatives

L'enquête quantitative a été réalisée à l'aide de cinq questionnaires structurés (voir en annexe) auprès :

- i) des ménages ;
- ii) des parents d'enfants de 0-17 ans (bénéficiaires et non bénéficiaires)
- iii) d'enfants de 8-17 ans (bénéficiaires et non bénéficiaires) ;
- iv) d'adolescents et de jeunes (15-25 ans) bénéficiaires de la formation professionnelle ;
- v) des femmes bénéficiaires d'appui pour les activités génératrices de revenus (AGR).

Les données qualitatives ont été collectées à travers des entretiens individuels approfondis (voir en annexe) auprès des personnes ressources, et des focus groups avec les enfants travailleurs et les parents d'enfants (bénéficiaires et non bénéficiaires). Les entretiens ont permis de toucher les acteurs de terrain ainsi que les parties prenantes au projet que sont:

1. les gestionnaires du programme au niveau de l'UNICEF ;
2. la Directrice Générale de la Protection des enfants et des adolescents (DGPEA) du MASSN qui est aussi la présidente du Comité de Pilotage
3. les responsables des services techniques (DLVE, DLTE) ;
4. les responsables des ONG partenaires (AAADC, ADC/PDE, AFDC, Vision Plus, TdH) ;
5. les autorités chargées de la protection des enfants au niveau régional, provincial et communal, telles les DRASSN et DPASSN;
6. les autorités éducatives comme les DRENA, les DPENA, les DRESS, les DPESSE, les inspecteurs et encadreurs pédagogiques, les APE/AME
7. les informateurs-clés, tels que les points focaux, les leaders coutumiers, les animateurs, les gestionnaires de sites miniers ou les membres des comités de gestion.

En outre, des focus groups ou discussions de groupe ont été effectués avec des bénéficiaires et des non-bénéficiaires du projet (parents, enfants). Le nombre de focus groups réalisés se répartit de la façon suivante :

- quatre focus groups avec les garçons bénéficiaires du projet dont deux constitués d'élèves et les deux autres comprenaient les non scolaires ;
- quatre focus groups avec les filles bénéficiaires du projet dont deux avec les élèves et deux avec les non scolaires ;
- quatre focus groups avec des garçons non bénéficiaires du projet dont deux avec les élèves et deux avec les non scolaires ;

- quatre focus groups avec des filles non bénéficiaires du projet dont deux avec les élèves et deux avec les non scolaires ;
- quatre focus groups de parents bénéficiaires dont deux avec les hommes et deux avec les femmes ;
- quatre focus groups de parents non bénéficiaires dont deux avec les hommes et deux avec les femmes.

Au total vingt-quatre (24) focus groups ont été organisés sur les sites d'intervention et de non intervention du projet.

Par ailleurs, les enquêteurs ont été formés à l'observation participante pour rendre compte de la présence et de l'état des infrastructures des secteurs sociaux de base, ainsi que de l'effectivité de la présence des enfants retirés des mines au niveau du préscolaire, du primaire et des structures de formation professionnelle.

1.3.5. Traitement, analyse et exploitation des données

En guise de rappel, précisons que l'exploitation des données s'est faite sur la base d'une triangulation (croisement des informations recueillies au moyen de diverses sources) ; ce qui a permis d'exfiltrer les informations les plus pertinentes à partir desquelles des conclusions ont été élaborées. Ce croisement a porté sur l'expérience spécifique du Consultant (observation et analyses multicritères), les données issues de la documentation disponible, et les informations fournies par les répondants lors de la phase terrain. En sus, il s'est agi de faire des recommandations prenant en compte des insuffisances relevées afin de disposer d'une véritable base de données référentielles pouvant constituer des éléments de prise de décision.

Afin de lier le cadre conceptuel d'évaluation à l'empirie, tous les questionnaires remplis ont été soumis à une double-vérification par les superviseurs de l'enquête quantitative avant leur saisie sur le logiciel CSPro. Cette opération a duré 5 jours et a mobilisé 12 opérateurs de saisie et 2 superviseurs commis à leur encadrement. Avant la production des différents tableaux et leurs analyses, les données saisies ont été apurées par les 3 statisticiens-gestionnaires des bases de données du Cabinet CERFODES.

Au total, cinq bases de données ont été créées. Ce sont : i) la base sur les ménages enquêtés ; ii) la base sur les enfants bénéficiaires et non bénéficiaires ; iii) la base sur les parents ; iv) la base sur les femmes bénéficiaires d'AGR et v) la base sur les bénéficiaires de la formation professionnelle. Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des différentes données collectées.

Tableau 1: Synthèse de la collecte des données

Questionnaires	Quantité (intervention)	Quantité (témoin)	Ensemble
Ménages	585	575	1160
Parents	585	575	1160
Enfant	559	597	1156
Femmes Bénéficiaires	164	Non concerné	164
Formation professionnelle	134	Non concerné	134

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

1.3.6. Ethique

L'objectif de cette étude a été clarifié à l'ensemble des personnes et groupes de personnes enquêtées. Le principe d'éthique et de confidentialité a été respecté tout au long de la mission, aussi bien lors de la collecte des documents/informations que lors de l'analyse de ceux-ci. Aucune personne n'a été contrainte à participer ou à répondre aux questions et aucune rétribution n'a été proposée ou attribuée pour l'obtention d'une quelconque participation.

1.3.7. Difficultés et limites de l'évaluation

Comme dans le cadre de toute évaluation, cet exercice a connu quelques difficultés techniques et opérationnelles.

Au plan technique, plus précisément pour la définition de l'échantillon, CERFODES a utilisé les listes fournies par le Comité de pilotage pour procéder à l'échantillonnage des quarante (40) sites, dont vingt (20) sites d'intervention et vingt (20) sites témoins. Il ressort de la base de sondage fournie par le commanditaire que des sites ont été comptabilisés doublement, se retrouvant dans les deux catégories de sites (intervention et témoin). C'est le cas par exemple des sites de Karentenga dans le Bam, de Tampilga dans le Sanmantenga et de Gorol-Kadjè dans le Sahel. Dans le sud-ouest certains sites identifiés comme des sites d'intervention (Bondigui et Zopal) ne l'étaient pas en réalité. Cette situation s'explique par la non-actualisation des listes. En effet, de vingt-trois (23) sites d'intervention au démarrage du projet en 2009, le nombre et la liste des sites a connu quelques changements avec l'intégration progressive de nouveaux sites et le retrait d'anciennes localités d'exploitation abandonnées par les populations.

Aussi, l'évaluation a décelé dans le Sahel que les AGR ne faisaient pas partie de l'offre d'activités du projet dans cette zone. Pourtant, il était prévu d'y enquêter 16 femmes bénéficiaires d'AGR. Les AGR n'étaient donc pas prises en compte dans le paquet d'activités depuis le démarrage du projet avec l'APRODEB, le partenaire initial de mise en œuvre. Par la suite, à la relève d'APRODEB par l'ONG TdH/L, celle-ci n'a pas non plus expérimenté cette activité dans le Sahel.

On note également des difficultés opérationnelles telles que l'inaccessibilité géographique de certains sites. C'est le cas pour Bouroum et Mané (Centre-Nord) pour lesquels les équipes d'enquêtes ont été amenées à les remplacer par d'autres sites plus accessibles. Une autre difficulté opérationnelle s'est posée pour couvrir la totalité de l'échantillon des 150 bénéficiaires de la formation professionnelle. Nombre d'entre ces bénéficiaires sont inscrits dans des centres de formation à Ouagadougou, Fada N'gourma, Tougouri, Kaya, qui ne sont pas des zones d'intervention du projet.

En définitive, cent trente-quatre (134) bénéficiaires ont été interviewés. Enfin, quelques statistiques qui nous ont été fournies par les parties prenantes, étaient souvent discordantes. Cependant, ces écarts n'affectent pas les résultats de l'évaluation

2. Connaissance et acceptation du projet

2.1. Le projet « Enfants dans les mines d'or et carrières artisanales »

Pour une analyse mieux centrée, il est important de pouvoir contextualiser le cadre de l'intervention, notamment son positionnement, les résultats poursuivis et les stratégies déployées. Nous présentons ici de façon brève le projet dont il est question et son ancrage institutionnel et programmatique, de même que les ressorts qui lui donnent du sens.

2.1.1. Positionnement

Après avoir passé en revue les objectifs poursuivis par le projet (contribuer à la protection des droits de l'enfant à travers la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le secteur des mines et des carrières artisanales au Burkina Faso) et procédé au rapprochement avec les cadres stratégiques dans lesquels il s'inscrit, les évaluateurs ont jugé nécessaire d'analyser le projet et sa portée de façon distincte avec sa pertinence qui sera décryptée de façon plus prononcée dans le chapitre suivant.

Ces cadres sont :

- les orientations du Gouvernement inscrites dans des documents de politiques (contenues dans l'axe 2 de la stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) 2011-2015 (« consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale »), aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (notamment les OMD 1, 2 et 3) et le cadre normatif national en matière de protection des enfants contre les pires formes de travail²) ;
- le Programme de coopération Burkina Faso - UNICEF pour la période 2011-2016, notamment sur la protection de l'enfant contre la violence, les sévices, l'exploitation et la discrimination) et en ligne avec les champs programmatiques 2 - (Education de base et égalité des sexes) - et 4 (Protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation et la maltraitance) du Plan Stratégique à Moyen Terme de l'UNICEF 2009-2013) ;

La loi N° 2008- 028/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso et qui porte l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans au lieu de 15 ans selon le code du travail précédent. En outre, cette loi, après avoir défini les pires formes de travail des enfants, en fait une interdiction absolue.

La loi n° 2008-029/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées ;

L'arrêté N°2008-0027/MTSS/SG/DGSST du 26 décembre 2008, portant dérogation à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Ce texte, autorise l'occupation des enfants à des travaux légers. Les caractéristiques essentielles attachées aux travaux légers sont qu'ils ne doivent pas nuire à la santé et la sécurité des enfants ni entraver leur scolarisation ou leur instruction ;

Le décret n°2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso. Cet instrument juridique contenant la liste détaillée des formes dangereuses de travail des enfants au Burkina Faso constitue une avancée majeure pour l'élimination du travail des enfants dans les mines et carrières. Cette liste étant rarement complète, elle sera mise à jour en cas de besoin ;

Revenant à l'objectif général du projet qui est de contribuer à la protection des droits de l'enfant à travers la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le secteur des mines et des carrières artisanales au Burkina Faso, il convient de noter qu'il se positionne sur un cadre programmatique qui appelle à la synergie et à la multisectorialité (effet multiplicateur). Cette conception confère au projet une étiquette de paquet d'interventions assez complexe tant au niveau de son offre que de son suivi, ce d'autant que les indicateurs de mesure des impacts/effets du projet sont exprimés en termes de processus plutôt que de changements mesurables (référence à la théorie de changement du projet).

Par conséquent, l'appréciation évaluative doit porter sur la performance globale des stratégies déployées à partir des données empiriques globales et d'évaluations/enquêtes ciblées. Pour évaluer les résultats objectivement attribuables au projet, donc son efficacité, une alternative théoriquement simple serait la mesure de l'allocation des ressources financières et des dépenses puisqu'elle représente le déclencheur de la « chaîne des résultats » du projet.

Dans le document du projet, il ressort clairement l'application d'une approche intersectorielle qui s'articule autour de cinq effets à moyen et long terme à savoir :

- les communautés cibles et les autorités dans les cinq régions prennent des actions pour empêcher le travail des enfants dans les mines et les carrières artisanales ; au moins 90 % des filles et garçons retirés des mines et inscrits à l'école primaire sont maintenus dans le système éducatif durant toute la période du projet (2009-2013) et passent en classe supérieure ;
- au moins 80 % des filles et garçons retirés des mines et ayant complété leur formation professionnelle effectuent un travail décent leur assurant un revenu régulier en dehors des sites d'orpaillage ;
- au moins 90 % des filles et garçons retirés des mines et leurs mères sont économiquement autonomes grâce aux activités génératrices de revenus en dehors des sites d'orpaillage ;
- au moins 90 % des filles et garçons bénéficiaires du projet sont en bon état de santé leur permettant de poursuivre les activités de réhabilitation socio-économique.

A la revue même sommaire de la problématique des enfants travaillant dans les sites aurifères, les évaluateurs estiment qu'il importe de supporter des actions intenses de sensibilisation et d'information sur les risques liés au travail des enfants dans les sites aurifères à l'intention des pouvoirs publics, des collectivités décentralisées, des communautés, en particulier les familles.

2.1.2. Résultats attendus

Devant bénéficier à plus de 5 millions de personnes, l'information et la sensibilisation sur les dangers encourus par les enfants qui travaillent dans les mines d'or et les carrières artisanales restent un résultat central difficile à mesurer. Par ailleurs, le projet a prévu de retirer au moins 5.000 enfants de 23 mines d'or et carrières artisanales dans 5 régions et leur garantir une éducation de base (formelle et non formelle). De ce nombre, plus de 2.172 enfants devraient bénéficier d'une éducation de base de qualité (préscolaire et primaire) et 605 enfants devraient recevoir une formation professionnelle adéquate dans différents métiers (maçonnerie, mécanique, menuiserie, soudure, coiffure, couture, tissage, etc.).

Au niveau du renforcement des capacités économiques, le projet envisageait une insertion socioéconomique à plus de 995 enfants formés grâce à la formation professionnelle et aux activités génératrices de revenus menées et au moins 730 mères d'enfants vivant dans les mines et carrières artisanales formées en techniques d'AGR afin de les aider à mener des activités économiques rentables et culturellement acceptées.

Ces résultats paraissent à tous égards ambitieux compte tenu de la durée du projet (5 ans), de sa couverture (5 régions) et même du budget. En effet, face aux ambitions fortes du projet, le budget de 6.281.902 de dollars US apparaissait très limité pour couvrir toutes les composantes et le nombre potentiel grandissant d'enfants sur les sites de ces cinq régions. Cet aspect sera abordé plus en profondeur au moment de l'analyse de l'efficacité du projet.

2.1.3. Stratégies d'intervention

Le projet s'appuie sur des stratégies opérationnelles qui tournent autour de 6 grandes orientations :

- plaidoyer / information / éducation / communication;
- éducation de base formelle et non formelle (formation professionnelle) pour les enfants enlevés des mines;
- réinsertion familiale et socio-économique ;
- activités économiques pour les mères ;
- suivi / supervision / évaluation ;
- appui institutionnel.

La difficulté de les encadrer sur le plan opérationnel est déjà évidente, ce que le projet aurait dû anticiper dès son démarrage en mettant en place un dispositif institutionnel suffisamment élaboré pour assurer la complétude de ce paquet d'intervention et un mécanisme de suivi-évaluation approprié.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, une approche visant à soutenir des stratégies de partenariat et d'alliances, notamment avec les ONGs locales et les communautés bénéficiaires a été expérimentée. De plus, le projet travaille avec les partenaires institutionnels sur des questions prioritaires, relatives notamment à la recherche des déterminants de propagation du phénomène. Toutefois, en raison de ses avantages comparatifs et du fait qu'il s'est doté de mécanismes de suivi-évaluation assez rodés (missions de suivi, plan d'actions, rapportage

régulier, reddition des comptes, etc.), l'UNICEF bénéficie activement de la production et de l'analyse des données devant influencer si nécessaire la prise de décisions et suivre les progrès vers l'atteinte des objectifs de développement dans les zones sélectionnées.

2.2. Structure de gouvernance et avantages comparatifs

La structure de gouvernance du projet est matérialisée par un Comité de pilotage qui a été mis en place en 2009 et qui assure la bonne exécution des activités du projet. Ce comité donne des orientations stratégiques et l'appui technique nécessaire pour s'assurer que les activités réalisées sur le terrain sont celles qui sont planifiées de façon coordonnée. Le comité est composé : du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), du Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), du Ministère des Carrières, des Mines et de l'Energie, du Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), des ONG Plan Burkina et Terre des Hommes/Lausanne (TdH/L), de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) et de l'UNICEF.

2.2.1. Absence du Comité de pilotage institutionnalisé

Plus de 6 mois ont été nécessaires au tout début pour déterminer le cadre de coordination du Projet et pour mettre en place le Comité de pilotage, finalement placé sous la direction du MASSN de qui relève la coordination du projet. Il faut cependant relever que ce comité ne bénéficie pas d'une reconnaissance juridique dans la mesure où aucun décret ministériel ne l'a véritablement institué.

En plus, cette structure de coordination ne prévoit pas la participation des bailleurs de fonds à la gestion stratégique du projet. Considérant que le Comité de pilotage du projet n'est pas encore officialisé par voie de décret ou d'arrêté ministériel, les autorités et UNICEF (Programme de coopération) pourraient convenir d'une collaboration plus formelle avec les parties prenantes dont les principaux donateurs.

2.2.2 Avantages comparatifs que confère l'UNICEF au Projet

- **Défenseur des droits de l'enfant**

Par ses interventions tant en actions de développement qu'en actions humanitaires, l'UNICEF se distingue comme défenseur et promoteur des droits de l'enfant. En outre, de par sa présence bien ancrée sur le terrain, l'Organisation sait faire reconnaître sa neutralité et sa crédibilité comme défenseur et promoteur des droits de l'enfant, tant aux yeux des communautés que des autorités politiques ou traditionnelles; l'universalité de son mandat lui permet d'intervenir sur tout le territoire national, même en situation de conflits. À ce chapitre, l'ouverture du bureau de Dori et la décentralisation du siège national en faveur de la région du Sahel représentent des avantages comparatifs en termes d'opérations (logistique, sécurité), de rapidité d'intervention (proximité des bénéficiaires et d'appui au développement (connaissance du milieu et appréciation des problématiques locales). Même en période de crise politique ou économique, les droits de l'enfant, notamment sa survie et sa protection, restent universels et ne peuvent être mis en cause.

- **Consolidateur des synergies**

Tout projet mis en œuvre en association avec le Programme de coopération UNICEF- Burkina Faso est réputé bénéficiaire de la synergie ‘UNICEF’ entretenue (i) au sein du SNU (où l’UNICEF compte plusieurs partenariats complémentaires); (ii) avec le Gouvernement et les structures décentralisées (par le dialogue de politiques et le plaidoyer); et (iii) la société civile (où plusieurs partenaires et communautés œuvrent pour le développement durable et l’extension des services sociaux de base). Les synergies intersectorielles appuient les efforts de protection des enfants, notamment en ce qui a trait à leur réinsertion familiale ou sociale hors institution.

- **Mobilisateur des ressources additionnelles pour l’enfant**

L’UNICEF demeure une institution renommée capable de mobiliser d’importantes ressources financières pour supporter ses programmes sectoriels d’intervention comme l’indique le tableau ci-après des ressources mobilisées dans le cadre du projet « Enfants dans les mines et carrières artisanales au Burkina Faso : comprendre et agir ». En effet, pour un budget initial de 2.370.900 Euros, l’UNICEF en a mobilisé plus deux fois et demi à travers les comités nationaux (Pays-Bas, Allemagne, Slovénie) auxquelles s’ajoutent ses propres ressources. Le projet a pu bénéficier d’un budget plus de deux fois et demi supérieur au montant initialement prévu de 2.370.900 Euros grâce aux efforts de mobilisation des ressources menés par l’UNICEF auprès des comités nationaux (Pays-Bas, Allemagne, Slovénie).

Tableau 2: Etat des contributions financières au projet, 2009-2013

Sources	Montant USD	Montant en CFA
Comité national de l’UNICEF pour les Pays-Bas	3.060.609,00	1 530 304 500
Comité national de l’UNICEF pour l’Allemagne	1.809.923,40	904 961 700
Comité national de l’UNICEF pour la Slovénie	185.370,08	92 685 040
Ressources régulières de l’UNICEF	1.226.000,00	613 000 000
Total	6.281.902,48	3 140 951 240

Source : UNICEF juin 2014

Les principaux constats qui se dégagent de la gestion des interrelations et de la communication autour du projet relèvent de plusieurs aspects qu’il faut comprendre afin d’appréhender les difficultés éventuelles qui pourraient empêcher des synergies et la connexion des capacités entre les différents acteurs.

(i) *Mécanismes de synergie avec les partenaires* : Il existe des mécanismes de synergie créés avec les partenaires autour du projet et qui connectent le niveau stratégique au niveau opérationnel. Cependant, la coordination se fait en l’absence d’une plateforme d’échanges qui impliqueraient les ONG (non participantes) et les bailleurs de fonds. Cette insuffisance en matière de communication peut conduire à des interférences/doublons dans les actions.

(ii) *Collecte et partage des informations et des données afin d'en assurer la fiabilité* : le dispositif de suivi-évaluation, même s'il existe, n'a pas correctement fonctionné au cours de la mise en œuvre. Des outils de gestion et de suivi-évaluation adéquats pouvant permettre de mesurer les progrès, identifier et analyser les goulots d'étranglement et apporter des mesures correctives en temps opportun existent, mais leur opérationnalisation a été limitée par la faiblesse des allocations des ressources et sans une formation adéquate sur le remplissage. Les rapports de suivi sont remplis et transmis sans qu'une réflexion soit menée sur les actions à prendre. En somme, les partenaires de mise en œuvre n'ont souvent pas toutes les compétences techniques requises pour la production des indicateurs qui permettent d'apprécier et d'évaluer les progrès du projet dans leurs zones.

(iii) *Prise en compte des axes transversaux (dimension genre, habilitation, renforcement du pouvoir économique)* : Cette approche a permis de faciliter l'accès des femmes à certains services puisque ces dernières sont les plus à même de faire profiter des ressources générées au niveau du ménage.

2.3. Caractéristiques des parents et des enfants enquêtés

Cette section présente la distribution de l'échantillon enquêté selon les caractéristiques sociodémographiques des répondants.

La phase terrain a permis de toucher 1160 parents sur les 1200 prévus, soit un taux de couverture de 97%. Pour la zone d'intervention, ils sont 590 parents, dont 299 hommes et 291 femmes. Dans la zone témoin, 570 parents, dont 325 hommes et 245 femmes, ont été interviewés. La répartition par site d'intervention est quasi équilibrée, hormis les sites de Kagtenga et de Galgouli où les grappes ont été doublées.

En ce qui concerne les enfants, 1156 enfants, dont 559 (soit 273 garçons et 286 filles) pour les sites d'intervention et 597 (332 garçons et 265 filles) pour les sites témoins ont été enquêtés, avec un taux de couverture de 96,3%.

L'enquête qualitative a regroupé divers informateurs clés issus de plusieurs organisations de développement à base communautaire en conformité avec les réalités contextuelles et en raison des inégalités sexospécifiques des régions concernées. Plus précisément, Vingt-quatre groupes de discussion dirigée ou 'focus group' ont été organisés dans un tiers des 40 villages tirés, à raison de deux groupes pour chacun des 12 sites tirés, respectant un nombre équitable par genre (dont un pour les hommes et un pour les femmes) et par catégorie de sites (intervention et non intervention). Les informateurs ont été recrutés au niveau local et composés d'un nombre raisonnable de personnes : entre 7 et 9 personnes. La durée des discussions a été généralement d'une heure et demie. Avant de commencer les échanges, chacun des participants a eu à s'identifier et a consenti librement sa participation à l'étude. Aucun panéliste n'a quitté le groupe en cours de discussion. Tous les informateurs ont été assurés de l'anonymat ainsi que de la confidentialité dans le traitement des données collectées. En règle générale, les discussions ont été menées en langue locale.

Tableau 3: Répartition des enfants par sexe et par village selon le type de zone

Type de milieu	Région	Village/Secteur/Site	Sexe de l'enfant (%)		Total (N=559)	Type de milieu	Région	Village/Secteur/Site	Sexe de l'enfant (%)		Total (N=597)		
			Garçon (N=273)	Fille (N=286)					Garçon (N=332)	Fille (N=265)			
Zone d'intervention	CENTRE	Carrière de Pissy	2,56	4,20	3,40	Zone témoin	CENTRE NORD	Gougre	4,82	5,28	5,03		
		Karentenga	5,86	4,90	5,37			Sindri	6,02	3,77	5,03		
	CENTRE NORD	Rouko peulh	5,49	5,24	5,37			Bouiga	6,63	3,02	5,03		
		Kayara	5,49	5,24	5,37			Tikare Ouest	4,52	5,66	5,03		
		Tempelga	3,66	6,99	5,37			Imiere	4,52	5,66	5,03		
		Wayalgin	3,66	4,20	3,94			Sanrgo	4,52	5,66	5,03		
		Kietenga	6,59	4,20	5,37			Kimpelga	6,02	3,77	5,03		
	PLATEAU CENTRAL CENTRE NORD	Kagtenga	7,33	3,50	5,37			Knissa	4,52	5,66	5,03		
		Pousguin	6,59	4,20	5,37			Kadiogo	5,72	4,15	5,03		
		Tempelga yarce	5,13	2,80	3,94			Sablare	6,33	3,40	5,03		
		Imiougouyargo	6,59	4,20	5,37			Sirgui	4,52	5,66	5,03		
		Gorolkadja	3,66	6,99	5,37			Songodin	4,52	5,66	5,03		
	SAHEL	Essakane	7,33	3,50	5,37			Napamboumbou	4,52	5,66	5,03		
		Djakardougou	4,40	6,29	5,37			SAHEL	Solhan	4,22	6,04	5,03	
	SUD OUEST	Opor	3,66	6,99	5,37				Tchague	5,12	3,77	4,52	
		Konkera	2,56	3,15	2,86			SUD OUEST	Mougue	6,02	3,77	5,03	
		Fofora	5,49	5,24	5,37				Bamako	3,61	6,79	5,03	
		Site galgouli	7,33	3,50	5,37		Mala		5,42	4,53	5,03		
		Memer site	2,56	8,04	5,37		Galgoulitemoin		4,22	6,04	5,03		
		Memer	4,03	6,64	5,37		Zopal		4,22	6,04	5,03		
		Total			100,00		100,00	100,00	Total			100,00	100,00

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Tableau 4: Répartition des parents par sexe et par village selon la zone d'intervention et sexe

Type de zone d'intervention	Région	Village/quartier/site	Sexe		Total (N=590)		Région	Village/quartier/site	Sexe		Total (N=570)
			Homme (N=299)	Femme (N=291)					Homme (N=325)	Femme (N=245)	
Zone d'intervention	Centre	Carrière de Pissy	4,01	4,47	4,24	Zone hors intervention	Centre Nord	Gougre	3,69	7,35	5,26
	Centre Nord	Karentenga	5,02	5,15	5,08		Sindri	6,15	4,08	5,26	
		Rouko peulh	5,02	5,15	5,08		Bouiga	8,92	0,41	5,26	
		Kayara	4,68	5,50	5,08		Tikare Ouest	4,62	6,12	5,26	
		Tempelga	2,68	7,56	5,08		Imiere	4,62	6,12	5,26	
		Wayalgin	0,67	4,81	2,71		Sanrgo	4,62	6,12	5,26	
		Plateau Central	Kagtenga	11,71	8,59		10,17	Kimpelga	5,54	4,90	5,26
	Pousguin		7,02	3,09	5,08		Knissa	4,62	6,12	5,26	
	Tempelga yarce		4,35	3,09	3,73		Kadiogo	6,15	4,08	5,26	
	Imiougouyargo		5,69	4,47	5,08		Sablare	6,15	4,08	5,26	
	Sahel	Gorolkadje	5,69	4,47	5,08		Sirgui	4,62	6,12	5,26	
		Essakane	4,01	6,19	5,08		Songodin	4,62	6,12	5,26	
	Sud ouest	Djakardougou	5,69	4,47	5,08		Napamboumbou	4,62	6,12	5,26	
		Opor	5,69	4,47	5,08		Sahel	Solhan	4,62	6,12	5,26
		Konkera	4,01	1,72	2,88			Tchague	7,08	2,86	5,26
		Fofora	5,02	5,15	5,08		Sud ouest	Mougue	4,92	5,71	5,26
		Site galgouli	11,71	8,59	10,17			Bamako	3,38	7,76	5,26
		Memere site	3,34	6,87	5,08			Mala	5,54	4,90	5,26
		Memere	4,01	6,19	5,08			Zopal	5,54	4,90	5,26
			Total	100,00	100,00		100,00		Total	100,00	100,00

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

2.4. Connaissances et appréciation du projet

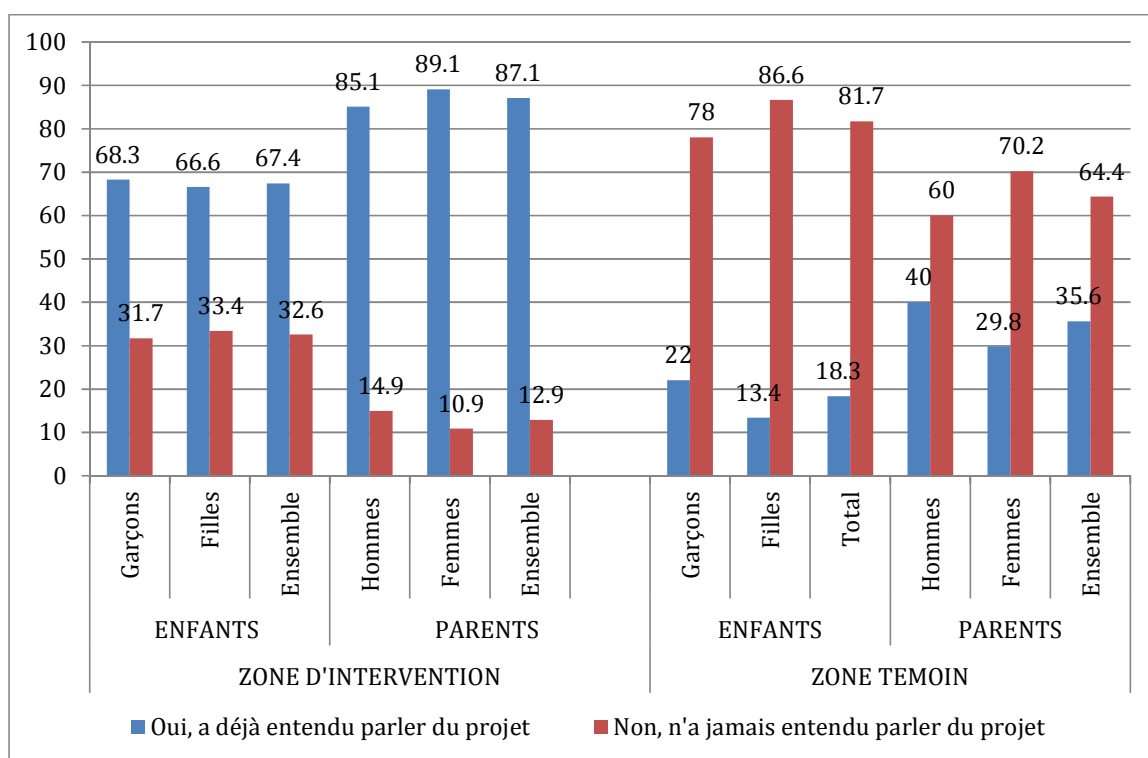
Ce chapitre analyse les connaissances et l'appréciation des actions du projet par les enquêtés, notamment leur niveau de connaissance sur les différentes interventions et les sources d'informations qui y sont rattachées de même que l'appréciation des bénéficiaires.

2.4.1. Niveau et source d'information des enquêtés sur le projet

Dans la zone d'intervention, 67,4% des enfants enquêtés ont déjà entendu parler du projet, soit 68,3% des garçons et 66,6% des filles. Il n'existe pas de différence significative selon le sexe. En zone témoin, seulement 18,3% des enfants en ont entendu parler (cf. graphique 1).

Au niveau des parents, ceux de la zone d'intervention qui font preuve d'une certaine connaissance du projet représentent 87,1% ; soit 85,1% d'hommes et 89,1% de femmes. Par contre, dans la zone témoin, seulement 35,6% des parents ont déclaré en avoir déjà entendu ; soit 40,0% des hommes et 29,8% des femmes. Il n'est pas surprenant de constater une faible proportion d'enfants et de parents qui ne connaissent le projet dans la zone témoin car cette zone ne bénéficie pas directement des interventions du projet.

Graphique 1: Répartition des enquêtés selon leur connaissance du projet



Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Quant aux sources d'informations, le tableau 5 fait la répartition des enfants et des parents enquêtés selon les sources d'information sur le projet. Dans la zone d'intervention, la première source d'information reste « un responsable d'ONG de mise en œuvre ». Cette dernière a été citée par 48,1% des enfants, dont 48,1% des garçons et 47,2% des filles. En effet, les discussions avec les enfants lors des focus groups montrent qu'avant la mise en œuvre du projet, les ONG

ont sillonné les villages pour informer, sensibiliser les populations et recruter les enfants bénéficiaires.

La seconde source d'information la plus citée par 27,0% des enfants enquêtés dont 32% de garçons et 22,3% de filles est « les activités menées sur le site ». On observe un écart significatif de 10 points entre les garçons et les filles pour cette seconde source d'information, écart qui s'explique par le fait que les garçons sont plus nombreux que les filles sur les sites et donc mieux informés des activités qui y sont menées. La troisième source d'information évoquée par 22,2% des enfants de la zone d'intervention est « un membre de la famille ». Cette troisième source est commune aux garçons et aux filles, car il n'existe presque pas d'écart entre les deux sexes.

Quant aux enquêtés de la zone témoin, la première source d'information par laquelle les enfants disent avoir eu connaissance du projet est « un membre de la famille » ; ils sont 34,6% dont 42,5% de garçons et seulement 17,6% de filles. « Un ami » est la deuxième source d'information de cette zone témoin citée par 30,8% des enfants. Contrairement à la première source d'information citée, les filles (41,2%) sont plus nombreuses que les garçons (26%) à citer cette seconde source d'information.

La troisième source d'information des enfants de la zone témoin est « un responsable d'ONG de mise en œuvre ». Cette source a été mentionnée par 25,2% des enfants, dont 24,7% des garçons et 26,5% des filles. Ainsi, contrairement à la zone d'intervention, il existe des écarts significatifs entre les garçons et les filles de la zone témoin sur la source par laquelle ils ont été informés du projet.

Dans la zone d'intervention, les sources d'information des parents sont principalement « les activités menées sur le site » pour 53,3%, dont 55,0% sont des hommes et 51,6% des femmes. En deuxième position, 36,6% des parents, dont 41,3% de femmes et 31,5% d'hommes ont mentionné « un responsable d'ONG ».

Au niveau des zones témoins, ils sont 31,4% des parents, dont 28,7% d'hommes et 36,6% de femmes à citer « les activités menées sur le site » comme la première source. La seconde source d'information, « un ami », est citée par 25,1% des parents, dont 21,3% d'hommes et 32,4% de femmes. Dans ces zones, les radios locales, et dans une moindre mesure la télévision nationale, occupent une part importante. En effet, 20,8% des parents des zones témoins déclarent avoir connu le projet à travers la radio. Cette source est plus citée par les hommes (27,9%) que par les femmes (7%). La radio est apparue comme la première source dans les zones témoins.

D'ailleurs, les focus group viennent étayer cette affirmation à Sogodin:

« Les radios locales nous informent des activités menées pour les enfants et femmes de ces villages. Nous apprenons aussi par ces sources que c'est dangereux de laisser les enfants se rendre dans les sites aurifères » [un homme, parent d'enfant à Sogodin].

De même qu'à Bamako:

« En écoutant radio Gaoua, nous avons appris que l'UNICEF donne des moyens à des enfants des villages de Galgouli Fofora pour qu'ils ne retournent pas sur les sites. Ici nous aurons voulu aussi en bénéficier car nos enfants se « gâtent » sérieusement en se rendant ou en travaillant sur les sites aurifères. C'est la souffrance pour nombre d'entre eux » [une femme, mère d'enfant à Bamako dans le Sud-Ouest].

Contrairement aux parents, seulement 63,8% des enfants enquêtés sur les sites d'intervention ont déclaré bénéficier de la scolarisation, alors que 23,7% mentionnaient ne pas bénéficier d'actions concrètes du projet. Il est possible que cette proportion soit plus élevée, au regard de l'accroissement exponentiel des sites d'orpaillage qui occasionne l'afflux des familles, des ménages ou des enfants pour y travailler ou s'y installer. En effet, selon les données du Ministère de l'énergie et des mines, les nouveaux sites apparus dans les cinq régions d'intervention du projet, ont quasiment quadruplé passant de 86 sites recensés à l'évaluation de base en 2009 à environ 260 de nos jours.

Tableau 5: Répartition des enquêtés selon les sources d'informations sur le projet

Type de milieu	Comment as-tu appris l'existence du projet ?	ENFANTS (%)			PARENTS (%)		
		Garçons (N=181)	Filles (N=193)	Total (N=3754)	Hommes (N=246)	Femmes (N=253)	Total (N=499)
Zone d'intervention	A travers une activité menée sur le site	32,0	22,3	27,0	55,0	51,6	53,3
	A travers un service de la commune	5,0	4,7	4,8	10,9	10,2	10,6
	A travers un responsable d'ONG	48,1	48,2	48,1	31,5	41,3	36,6
	A travers un ami	5,0	8,3	6,7	11,3	9,8	10,6
	A travers un membre de ma famille	21,5	22,8	22,2	7,6	5,5	6,5
	A travers un responsable d'UNICEF	11,0	6,2	8,6	10,9	7,5	9,1
	A travers la radio/Télé	0,6	1,0	0,8	6,3	3,9	5,1
	Autre	1,1	1,0	1,1	16,8	16,9	16,9
Type de milieu	Comment as-tu appris l'existence du projet ?	Garçons (N=73)	Filles (N=34)	Total (N=107)	Hommes (N=113)	Femmes (N=59)	Total (N=172)
Zone témoin	A travers une activité menée sur le site	15,1	8,8	13,1	28,7	36,6	31,4
	A travers un service de la commune	5,5	14,7	8,4	12,5	9,9	11,6
	A travers un responsable d'ONG	24,7	26,5	25,2	22,8	11,3	18,8
	A travers un ami	26,0	41,2	30,8	21,3	32,4	25,1
	A travers un membre de ma famille	42,5	17,6	34,6	11,0	19,7	14,0
	A travers un responsable d'UNICEF	6,8	5,9	6,5	14,0	5,6	11,1
	A travers la radio/Télé	8,2	0,0	5,6	27,9	7,0	20,8
	Autre	1,4	0,0	0,9	9,6	19,7	13,0

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

En ce qui concerne la connaissance des activités du projet proprement dit, le tableau 6 présente la répartition des enquêtés en fonction des niveaux de connaissances des activités du projet. Dans la zone d'intervention, la « sensibilisation sur les risques et les dangers du travail des enfants dans les sites d'or » est la première activité citée par les enfants (79,2%). Celle-ci est suivie de l'« appui à l'inscription des enfants dans les garderies » citée par 52,3% des enfants. La « scolarisation des enfants de moins de 13 ans retirés des mines » est évoquée par 52,3%. Le « retrait des enfants » et la « formation professionnelle et l'installation des enfants » sont citées respectivement par 32,3% et 31% des enfants. Les activités d'« appui aux activités économiques pour les mères », l'« éducation non formelle des enfants de plus de 13 ans retirés des mines » et la « réinsertion socioéconomique des enfants » ont été faiblement citées par les enfants de la zone d'intervention qui ne sont que respectivement 19,7% ; 16,1% et 9,0%.

Pour les parents de la zone d'intervention, les activités de « sensibilisation sur les risques et les dangers du travail des enfants dans les sites d'or » (58,4%) et l'« appui à l'inscription des enfants dans les garderies » (53,8%) sont les mieux connues. Elles sont suivies de « l'appui aux activités économiques pour les mères » (46,8%) qui est citée particulièrement par 55% des femmes et 38% des hommes. La « formation professionnelle et l'installation des enfants de 15-22 ans » est aussi bien mentionnée par 46,0% des parents de la zone d'intervention. Par contre les parents comme les enfants connaissent très peu certaines activités. C'est encore le cas de « l'éducation non formelle des enfants de plus de 13 ans retirés des mines » (15,1%) ; de la « réinsertion familiale et socio-économique des enfants » (8,5%) et de l'« appui psychosocial et médical » (2,7%).

Dans la zone témoin, les enfants ont déclaré à 79,8% connaître le projet à travers la « sensibilisation sur les risques et les dangers du travail des enfants dans les sites d'or ». Ensuite, ils ont mentionné le « retrait des enfants » (42,6%) ; l'« appui à l'inscription des enfants dans les garderies » (35,1%). Quant aux parents de ces sites témoins, ils déclarent connaître la « sensibilisation sur les risques et les dangers du travail des enfants dans les sites d'or » ; cette activité est suivie de la « formation professionnelle et l'installation pour les enfants de 15-22 ans » (36,5%) et de la « réinsertion familiale et socio-économique des enfants » (36,5%).

Les entretiens ont montré que le projet a été très visible à travers ses principales activités, notamment à travers les Bisongo, l'appui à l'éducation primaire par la dotation en fournitures scolaires, la formation socioprofessionnelle des enfants, l'appui des femmes en activités génératrices de revenus. En nous référant aux discussions de groupes on retient que les activités du projet l'ont révélé aux populations bénéficiaires et non bénéficiaires :

« Je connais le projet, c'est l'UNICEF, il nous donne des sacs et des cahiers » ; « on nous sensibilise à l'école sur l'hygiène grâce au projet » ; « A l'école on nous dit de ne pas aller sur les sites, car c'est dangereux » ; « je connais le projet à travers ma mère, le projet a construit une école pour nous » ; « le projet aide à l'inscription des enfants à l'école et donne des fournitures scolaires aux élèves » [fille de Pousghin au Ganzourgou].

Au niveau des parents, c'est le sentiment de satisfaction totale qui est mis en relief par les parents de Karangatenga (zone du projet) dans la commune de Guibaré (province du Bam) :

« Nous ne savions pas comment faire pour que les enfants n'aillent pas sur les sites. Nous avons été sur les sites pour voir les conditions de travail de nos enfants ; nous sommes toujours tristes de voir que ce n'est pas un travail qui leur donnera longue vie. Mais que faire ? C'est la pauvreté qui les pousse à y aller. Grâce à l'UNICEF qui est venu enregistrer les enfants, le projet intervient dans les sites aurifères.. Un jour nos enfants qui travaillent sur les sites sont venus nous informer que le projet allait les prendre et les amener à Kongoussi pour une formation professionnelle de 3 ans » [une femme, mère d'enfant à Bamako/ commune de Diébougou].

Tableau 6: Répartition des enquêtés selon la connaissance des activités du projet

Type de milieu	Les activités que mène le projet	ENFANTS			PARENTS		
		Garçon (N=181)	Fille (N=193)	Total (N=374)	Hommes (N=242)	Femmes (N=249)	Total (N=491)
Zone d'intervention	Sensibilisation sur les risques et les dangers du travail des enfants dans les sites d'or	78,5	80,6	79,2	53,8	62,5	58,4
	Appui à l'inscription des enfants dans les garderies	51,6	52,9	52,3	52,1	55,4	53,8
	Scolarisation des enfants de moins de 13 ans retirés des mines	55,5	49,0	52,3	42,7	42,6	42,7
	Retrait des enfants	38,7	25,8	32,3	30,8	26,7	28,7
	Formation professionnelle et installation pour les enfants de 15-22 ans	32,3	30,3	31,3	45,7	46,2	46,0
	Appui aux activités économiques pour les mères	16,1	23,2	19,7	38,0	55,0	46,8
	Education non formelle des enfants de plus de 13 ans retirés des mines	20,0	12,3	16,1	16,7	13,5	15,1
	Réinsertion familiale et socio-économique des enfants	8,4	9,7	9,0	5,6	11,2	8,5
	Appui psychosocial et médical	1,9	1,3	1,6	3,0	2,4	2,7
	Ne sait pas	14,4	19,7	17,1	6,0	7,2	6,6
Zone témoin	Les activités que mène le projet	Garçon (N=74)	Fille (N=35)	Total (N=109)	Hommes (N=125)	Femmes (N=72)	Total (N=197)
	Sensibilisation sur les risques et les dangers du travail des enfants dans les sites d'or	71,6	56,8	64,2	69,2	51,4	63,1
	Retrait des enfants	50,8	22,6	41,7	36,8	27,1	33,5
	Formation professionnelle et installation pour les enfants de 15-22 ans	36,9	29,0	34,4	38,3	32,9	36,5
	Réinsertion familiale et socio-économique des enfants	16,9	9,7	14,6	38,3	32,9	36,5
	Appui à l'inscription des enfants dans les garderies	36,9	32,3	35,4	30,8	28,6	30,0
	Appui aux activités économiques pour les mères	18,5	16,1	17,7	21,1	31,4	24,6
	Scolarisation des enfants de moins de 13 ans retirés des mines	30,8	29,0	30,2	25,6	18,6	23,2
	Education non formelle des enfants de plus de 13 ans retirés des mines	12,3	6,5	10,4	9,8	7,1	8,9
	Ne sait pas	12,2	11,4	11,9	5,3	11,4	7,4
	Appui psychosocial et médical	6,2	3,2	5,2	0	0	0

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

2.4.2. Niveau de ciblage des bénéficiaires du projet

L'évaluation révèle que le choix des enfants bénéficiaires se fait sur proposition du père (57,9%), ou d'un agent de l'ONG partenaire (27,7%) ou encore sur la base d'un agent de l'Etat (5,5%). Les enfants sont 6,8% à déclarer s'être proposés d'eux-mêmes, donc volontairement pour bénéficier des actions du projet.

Tableau 7: Répartition des enfants et des parents selon le mode de choix des bénéficiaires

Mode de choix pour bénéficiaire des actions du projet	ENFANTS (%)			PARENTS (%)		
	Garçon (N=115)	Fille (N=120)	Total (N=235)	Hommes (N=181)	Femmes (N=202)	Total (N=383)
Proposé par le père	53,9	61,7	57,9	23,8	21,3	22,5
Proposé par un travailleur du site	0,9	0,0	0,4	1,7	3,5	2,6
Proposé par un agent de l'ONG	31,3	24,2	27,7	35,9	37,1	36,6
Proposé par un agent de l'Etat	6,1	5,0	5,5	33,1	25,2	29,0
Porté volontaire	7,0	6,7	6,8	5,5	12,9	9,4
Non concerné	0,0	2,5	1,3	--	--	--
Autres	0,9	0,0	0,4	--	--	--
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Ils sont 36,6% à soutenir que le choix de leur (s) enfant(s) a été déterminé sur proposition d'un agent de l'ONG, alors que 29% ont mentionné un agent de l'Etat et 22,5% ont déclaré que le choix s'est opéré par le père. Cependant, un peu plus de 9% des parents ont mentionné que certains enfants se sont proposés d'eux-mêmes pour être bénéficiaires. Cela corrobore ainsi les réponses des enfants qui ont dit avoir été volontaires.

Les entretiens avec les personnes ressources montrent que des critères de choix ont été définis par les ONG de mise en œuvre et soumis à l'appréciation des services de l'action sociale. Puis les agents de ces ONG ont procédé à une sensibilisation des populations sur les dangers du travail des enfants dans les sites d'or en leur indiquant les actions prévues par le projet pour y remédier. Après la sensibilisation, des entretiens ont été réalisés auprès des enfants et des femmes qui se sont inscrits pour bénéficier du soutien du projet. Il faut également noter que les femmes étaient également invitées à s'inscrire sur la liste des volontaires de l'appui pour les AGR, à la condition de leur engagement à empêcher leurs enfants de travailler sur les sites aurifères.

3. Principaux résultats et acquis du projet

3.1. Pertinence

Cette partie traite de la pertinence du projet en référence au paradigme interprétatif qui affecte les politiques publiques nationales et qui induisent des transformations profondes de l'« Etat

social » d'une part et, des principaux engagements internationaux portés sur le référentiel de justice sociale, notamment les OMD qui véhiculent de nouvelles exigences en matière de réalisation des droits humains. Au-delà de l'alignement des objectifs du projet avec les cadres nationaux et internationaux, la pertinence est également évaluée de façon opérationnelle en rapprochant les objectifs poursuivis avec les besoins et attentes des populations bénéficiaires des zones d'intervention. Il s'agit concrètement d'analyser comment les objectifs envisagés par ce projet répondent ou non aux problèmes identifiés ou aux besoins réels des bénéficiaires ou de leurs communautés. La pertinence analyse également la capacité du projet en termes de couverture des cibles prioritaires au niveau des 5 régions.

3.1.1. Pertinence du projet par rapport aux priorités nationales

Le projet « *enfants dans les mines d'or et carrières artisanales dans 5 régions du Burkina Faso, 2009 – 2013* » a été initié comme une des réponses aux priorités nationales en matière de la lutte contre les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso. Il faut noter que le Burkina Faso a ratifié au niveau international, les conventions de l'OIT C182 sur les pires formes de travail des enfants et C138 sur l'âge minimum d'admission à tous types d'emploi ; de même que la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), qui stipule en son article 32 que : "les États parties reconnaissent le droit de l'enfant d'être protégé contre l'exploitation économique et de n'être astreint à aucun travail susceptible d'être dangereux ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant, ou de nuire à la santé de l'enfant ou au développement physique, mental, spirituel, moral ou social".

Au regard de l'ampleur du phénomène du travail des enfants dans les carrières et sites d'orpaillage, le projet traduit la volonté des autorités à œuvrer pour la protection et la promotion des droits des enfants. Ceci peut également être vu comme une activation de la législation en vigueur, notamment la série de textes de lois, dont particulièrement le décret N°2009-365/PRES/PM/MTDSS/MS/MASSN portant détermination de la liste des travaux interdits aux enfants au Burkina Faso. En son article 5, il est stipulé que dans les mines, carrières, sites d'orpaillage les travaux suivants sont interdits aux enfants :

- travaux souterrains des mines, carrières, sites d'orpaillage ;
- extraction de minerai à l'aide de produits chimiques, d'explosif et du feu ;
- taille à la main, broyage, polissage à sec des roches ;
- concassage de minerai ;
- lavage, vannage de minerai ;
- transport de bloc de pierres ;
- travaux de coulées des métaux ;
- travaux de traitement de minerai par amalgamation au mercure sur les sites d'orpaillage.

Ces dispositions légales ne semblent pas empêcher la fréquentation et le travail des enfants sur les sites miniers et les carrières. Ils y exercent des activités qui affectent indéniablement leur

santé, leur épanouissement et leur développement psychique. C'est pourquoi dans la note conceptuelle du projet, il est clairement indiqué que « *le Gouvernement a sérieusement la volonté de mieux prendre en compte le travail des enfants qui représente une grave violation de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et des conventions de l'OIT* ».

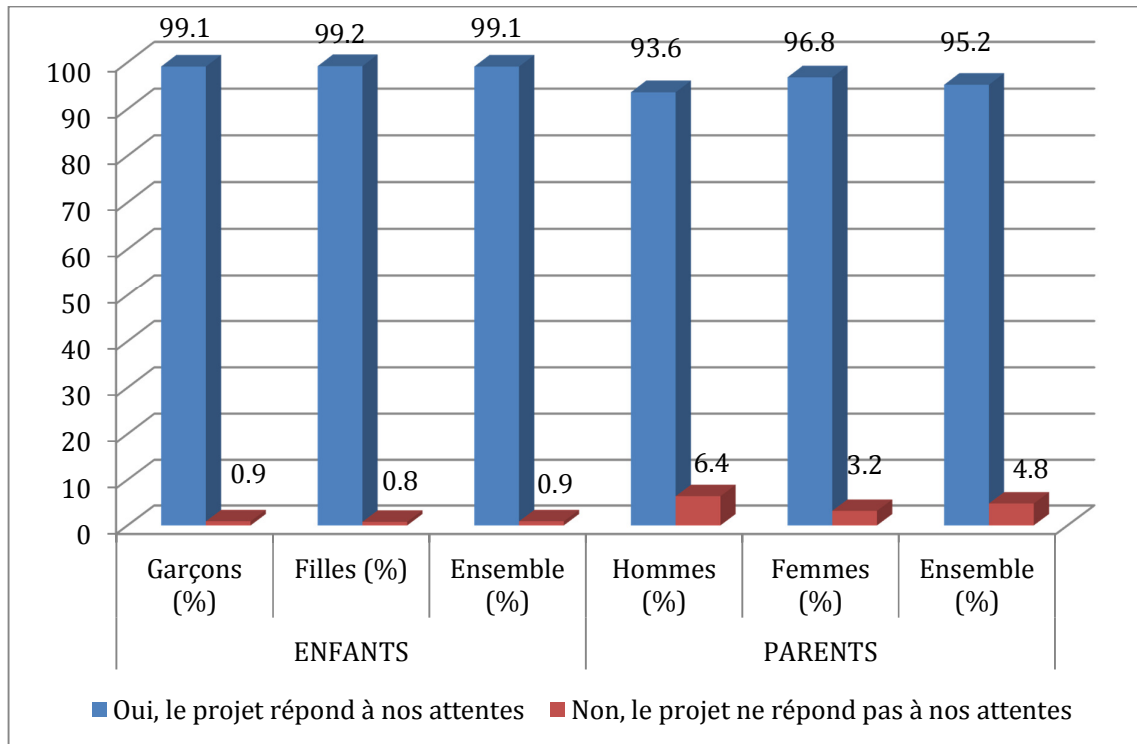
Le document précise également que « *malgré la ratification de ces conventions, le travail des enfants reste effectivement une triste réalité. Le phénomène est fréquent dans les sites d'orpaillage et carrières artisanales, dans l'agriculture et l'élevage, dans les travaux domestiques et dans le secteur informel. Le travail des enfants dans l'exploitation minière à petite échelle, également appelé "orpaillage" a pris une certaine ampleur qui est inquiétante pour le gouvernement et ses partenaires au développement* ». Il faut craindre qu'un tel projet bien que pertinent dans ses objectifs ne soit limité dans sa capacité, surtout que le même document précise qu'en 2010, le Ministère des mines et des carrières a dénombré environ 600 exploitations minières et carrières, à travers les différentes régions du Pays, où travaillent des enfants.

Sur un autre pan, il faut préciser que le projet s'aligne sur les politiques du gouvernement burkinabè en matière de protection des enfants et de l'application de leurs droits à la scolarisation en soutenant les engagements en matière d'Education Pour Tous (EPT) à travers le renforcement de l'offre éducative pour les enfants de 3 à 16 ans ; en appuyant la mise en place de structures d'encadrement de la petite enfance (3-6 ans) appelées Bisongo et en inscrivant les enfants retirés des mines dans des écoles primaires et post primaires.

3.1.2. Pertinence du projet en lien avec les attentes et besoins des bénéficiaires

Dans la zone du projet 99,1% des enfants et 95,2% des parents enquêtés affirment que les activités du projet répondent à leurs attentes (Cf. graphique 2). Selon eux, cette réponse se traduit par les efforts engrangés dans la réduction de la présence des enfants sur les sites d'orpaillage. Ceci se traduit par l'offre de scolarisation à des enfants qui ont davantage leur place à l'école que sur des sites aurifères ; par la formation des adolescents et des jeunes de 15-22 ans à des métiers leur offrant des compétences et qui ne devraient plus justifier leur travail sur les sites du fait du manque de compétences ; par l'appui à des jeunes pour une insertion économique à travers des activités économiques plus adéquates que les travaux de l'orpaillage.

Graphique 2: Répartition des parents et des enfants selon que le projet répond à leurs attentes ou non



Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Les parents portent un grand intérêt à la formation professionnelle, de sorte que chacun souhaite voir son enfant en bénéficier. Les entretiens avec les responsables de l’ANPE au niveau de Gaoua ont révélé que certains parents viennent directement solliciter l’inscription de leurs enfants, ce qui confirme l’intérêt des parents pour la formation de leurs enfants à des métiers qui leur offrent des alternatives pérennes.

« Le projet aide nos parents à payer la scolarité ; il n’y a plus beaucoup d’enfants sur les sites comme avant, car il y a des écoles et des Bisongo. Le projet contribue à ce que les enfants ne deviennent pas des délinquants » [focus groups garçons bénéficiaires scolarisés au Sud-Ouest]

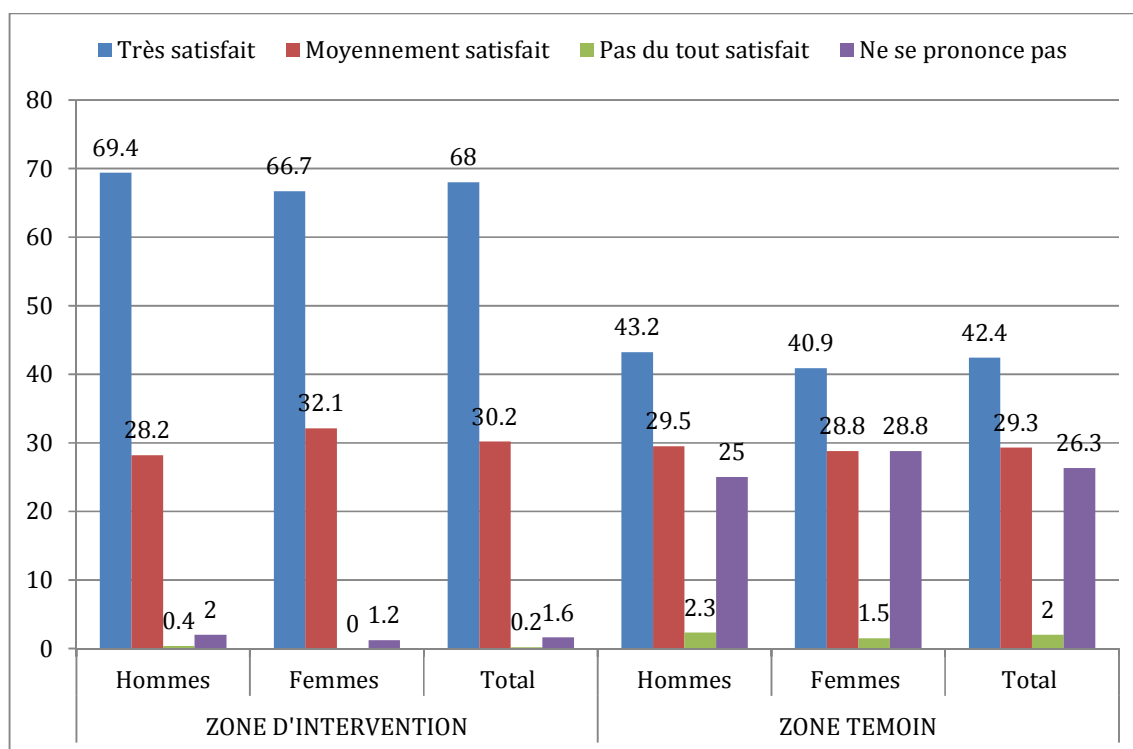
Pour 98,8% des femmes bénéficiaires des AGR, le projet répond aussi à leurs attentes, car il représente une opportunité offerte aux mères d’avoir des revenus à travers les AGR, tout en ne compromettant pas la scolarisation de leurs enfants par leur présence sur le site. Les femmes bénéficiaires d’AGR considèrent que le projet a apporté un changement au sein des communautés dans la prise de conscience des conséquences néfastes du travail des enfants sur les sites d’orpillage et sur la nécessité de protéger les enfants en respectant leurs droits à la santé et à l’éducation.

Le constat sur la pertinence du projet par rapport à l’adéquation des attentes des bénéficiaires fait plus ou moins l’unanimité au niveau des acteurs/bénéficiaires et les déclarations de la DLVE résument ce constat :

« Cette pertinence vient du fait que les activités de sensibilisation des communautés et les actions développées en faveur de la scolarisation, de la formation professionnelle en faveur des enfants travaillant dans les sites et les AGR développées au profit des femmes, répondent aux aspirations du public cible et des autorités locales, provinciales, régionales et nationales dans les différentes zones d'intervention du projet. Le projet répond donc aux priorités nationales et les mesures législatives prises en matière de la lutte contre les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso »[Entretien avec un cadre technique du MASSN/ DLVE]

Bien qu'une grande majorité d'enquêtés indique l'adéquation du projet à leurs attentes, seulement deux tiers (68%) des parents dans les zones d'intervention déclarent en être très satisfaits contre 42,4% dans les zones témoins. On note qu'à la question de savoir quelles sont les activités qui ont bien réussi, 46,2% des enfants bénéficiaires dans les zones d'intervention ont affirmé qu'ils n'ont pas d'éléments pour en juger. Cependant, 42,3% ont évoqué l'appui à la scolarisation comme l'une des actions du projet qui aurait la plus réussie, et 23,1% ont cité les Bisongo et tout autant (23,1%) pour la formation professionnelle.

Graphique 3: Répartition des parents selon leurs niveaux de satisfaction du projet



Environ 1/5 eme des enquêtés a mentionné la formation professionnelle comme une des dimensions du projet qui a le plus réussi, ce qui s'expliquerait par les contraintes relevées comme l'insuffisance de matériel nécessaire pour la formation (66,4% des enfants) qui constitue un handicap pour un meilleur apprentissage de métiers. D'autres enfants pensent que le fait de n'avoir pas été scolarisés et de ne pas maîtriser la langue française constitue également une faiblesse pour l'apprentissage de l'électricité.

Le soutien pour les AGR a été positivement apprécié par les femmes bénéficiaires. Cependant certaines femmes estiment que le montant alloué ne permet pas souvent de gagner autant que les gains auxquels elles peuvent aspirer si elles s'étaient investies dans l'orpaillage. En effet, le montant alloué était de 100 000FCFA par femme ; mais par peur de ne pas pouvoir rembourser les sommes empruntées, beaucoup de femmes ont fixé les montants des soutiens aux AGR dans une fourchette de 25 000F CFA à 50 000FCFA.

Dans la région du Sud-ouest, une incompréhension s'est manifestée entre les populations et l'ONG de mise en œuvre AFDC, concernant les critères d'allocation des fonds d'AGR aux femmes. En effet, AFDC dans le Sud-ouest a décidé d'octroyer les fonds aux femmes sous formes de prêts remboursables pour permettre une bonne gestion des ressources au niveau des femmes et accroître de façon concomitante le nombre de femmes bénéficiaires. Pourtant l'UNICEF avait officiellement annoncé lors du lancement du projet que les fonds octroyés aux femmes étaient non remboursables. Les populations comprenaient difficilement ce retournement de situation.

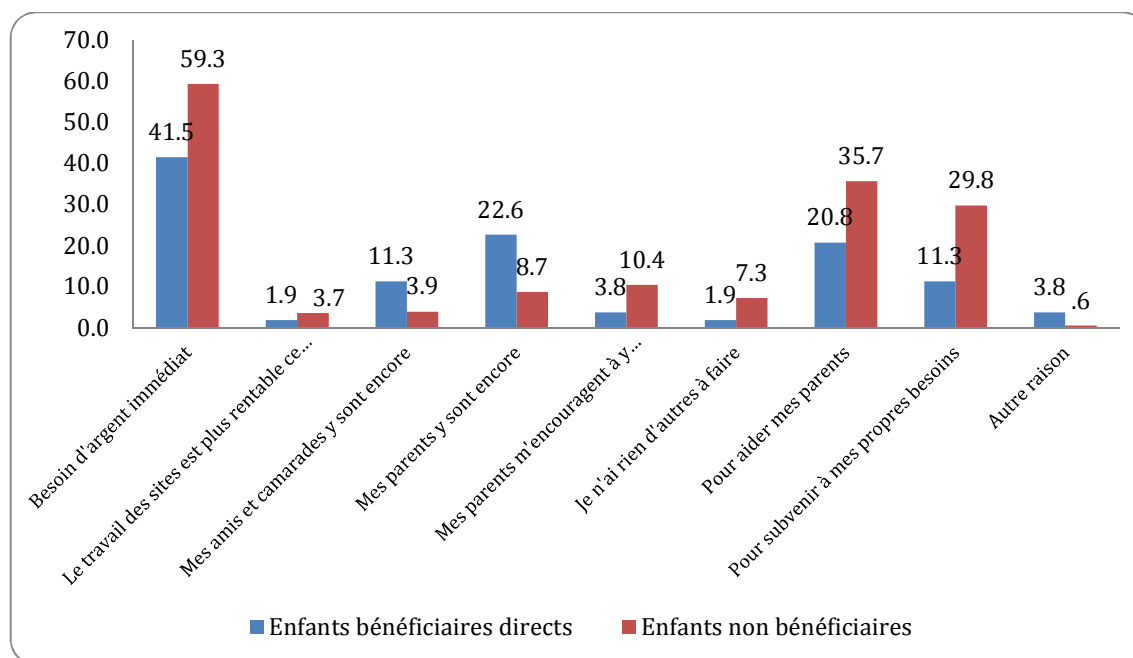
3.1.3. Pertinence au regard du mandat de l'UNICEF sur la protection des enfants contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation

En dépit donc de la présence du projet et de son action principale qui consiste à retirer les enfants des sites et à les réhabiliter, des enquêtés affirment qu'il y a toujours des enfants bénéficiaires directs, dont des scolaires, qui continuent encore de fréquenter les sites dans le but de se faire de l'argent. Des enfants retirés dans les zones du projet déclarent retourner sur les sites les jours de repos ou pendant les congés scolaires à la recherche des revenus d'appoint leur permettant de satisfaire à certains de leurs besoins fondamentaux comme s'habiller ou se nourrir.

En croisant les informations avec les rapports d'étapes, on comprend nettement que le système de monitoring n'a pas fonctionné de façon effective, sous-rapportant les désaffections.

Pour preuve, 41% des enfants enquêtés des zones bénéficiaires contre 59% des enfants non bénéficiaires du projet déclarent se rendre toujours ou de temps en temps sur les sites pour des raisons pécuniaires. On note que pour les enfants bénéficiaires, la présence des parents sur les sites aurifères (22%) et pour les aider (21%) sont aussi les principales raisons de leur retour sur les sites. Par contre, les enfants non bénéficiaires mentionnent le désir d'aider leurs parents (35,7%) et pour subvenir à leurs propres besoins (30%) comme les raisons majeures de leurs présences sur les sites d'orpaillage. Pour les enfants retirés, le fait de retourner sur les sites les jours de repos ou pendant les congés scolaires reste une évidence. Ce qui nous amène à constater que la mise en œuvre actuelle du projet répondait fortement au besoin d'agir contre les pires formes de travail des enfants, mais qu'au fur et à mesure, le projet ne peut que réduire partiellement les causes et donc les conséquences de ce phénomène d'orpaillage qui tire sa force dans la paupérisation ambiante. Force donc est de reconnaître que même si la pertinence du projet ne fait l'objet d'aucun doute, le contexte a énormément évolué avec l'apparition de nombreux nouveaux sites aurifères dans les cinq régions ; ce qui rend les interventions dans le cadre du projet largement en deçà de ce qui devrait être déployé pour obtenir des résultats probants.

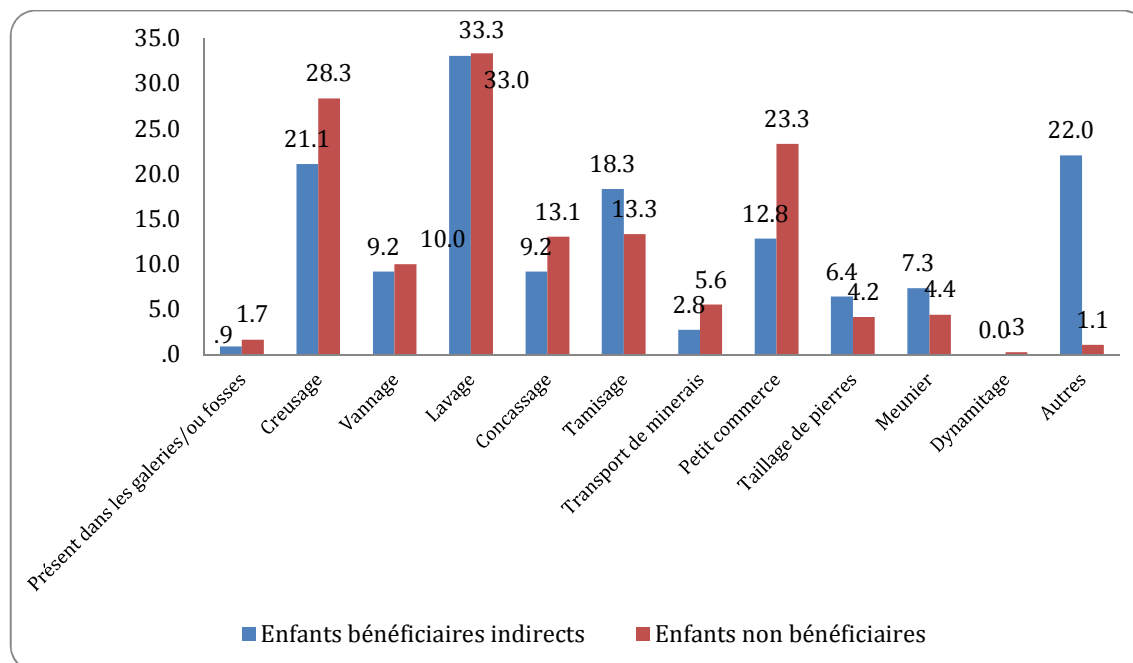
Graphique 4 aurifères: Raisons évoquées par les enfants bénéficiaires et non bénéficiaires pour le retour sur les sites



Nonobstant une volonté affichée du Gouvernement de lutter efficacement contre les pires formes de travail des enfants, l'évaluation arrive à démontrer que des enfants bénéficiaires continuent d'exercer donc, même périodiquement, les activités d'orpaillage sur les sites au mépris des risques encourus, quand bien même le dispositif juridique d'interdiction des travaux dangereux a été renforcé à travers le décret 2009-365 du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux. Si parmi les enfants bénéficiaires et non bénéficiaires 30 et 33% font le lavage du minerai, il ressort que parmi les enfants bénéficiaires certains s'adonnent aux travaux dangereux, même s'ils sont moins nombreux que les enfants non bénéficiaires. En effet, 21% d'enfants bénéficiaires contre 28% de non bénéficiaires font le creusage, 18% contre 13% font le tamisage ; par contre pour le petit commerce 13% des enfants bénéficiaires contre 23% des enfants non bénéficiaires font du petit commerce sur les sites, 9% pour le vannage et le concassage, 1,9% le transport de minerais, 6,8% le taillage de pierres et 7,8% sont des meuniers.

Le projet a assurément des résultats à son actif, car on constate que certaines pratiques ont disparu dans les zones d'intervention. Ainsi, parmi les enfants bénéficiaires qui retournent travailler sur les sites, ils sont quasiment rares qui ont déclaré descendre dans les galeries – ou dans les trous- ou participé aux activités de dynamitage, alors qu'ils près de 2% dans les zones témoins à déclarer descendre dans les galeries et les fosses même s'ils disent ne pas participer aux dynamitages.

Graphique 5; Types de travaux exercés par les enfants sur les sites aurifères



Force est de reconnaître qu’en dépit des textes et lois justifiant pleinement la pertinence du projet et les actions mises en œuvre sur le terrain, les enfants subissent encore des abus et des violences de tous types. En effet l’évaluation fait ressortir que 13,2% des enfants enquêtés de la zone d’intervention ont été victimes de violences morales et de négligence. Aussi, parmi les enfants des zones d’intervention 31% et 33% des enfants interrogés disent être respectivement l’objet d’une mauvaise alimentation et d’une mauvaise hygiène de vie.

« Nous ne mangeons pas souvent à notre faim ; nous sommes donc obligés de nous débrouiller en allant sur les sites. Nous savons que c’est défendu pour nous qui bénéficions de l’aide de l’UNICEF mais on a souvent faim et souvent nos parents même ne peuvent rien faire, car ils n’ont rien » [focus groups garçons bénéficiaires scolarisés au Sahel].

« Nous savons tous que notre avenir se trouve dans l’école, mais quelques fois, il nous faut un peu d’argent pour nos besoins alimentaires et nos pommades que les parents n’arrivent pas à satisfaire tout le temps. C’est pourquoi nous sommes obligées d’aller faire quelques petits travaux comme le vannage ou le lavage sur les sites pour se nourrir et payer les pommades » [focus group filles bénéficiaires scolarisées Centre Nord].

« Ici on mange très souvent une fois par jour, Pour certains enfants c’est seulement quand ils vont à l’école qu’ils ont cette ration alimentaire par la cantine scolaire. C’est dire que les jours de repos ou les jours fériés où certains ne vont pas à l’école, ils doivent eux-mêmes chercher à manger, sinon ils dormiront avec la faim ; c’est ce qui nous pousse à nous rendre sur des sites aurifères » [focus groups garçons scolarisés Sud-Ouest].

Près de 22% des enfants ont déjà subi des violences physiques sur les sites d'interventions. En dehors des agressions physiques pour punir les plus 'paresseux', les propriétaires des carrières poursuivent leur maltraitance en abandonnant les enfants blessés ou malades à leur sort, ce qui a été affirmé plusieurs fois par les enfants au cours des discussions de groupe.

« Nous souffrons avec certains propriétaires qui nous maltraitent quand nous travaillons pour eux. Ils disent que nous sommes paresseux ; pour cela tu peux travailler toute la journée comme un fou mais le soir c'est seulement 200fcfa qu'ils te donnent en te disant de revenir demain si tu veux être mieux payé » [focus group garçons bénéficiaires scolarisés Plateau Central].

« Les enfants ici souffrent et nous savons que c'est généralement parmi nous que les blessés et les malades sont les plus nombreux parce que nous faisons des travaux qui nous dépassent et nous n'avons aucune protection contre la poussière » [focus group garçons bénéficiaires Centre Nord].

Pour ce qui est de la violence sexuelle qui se définit comme toute atteinte sexuelle commise sans consentement de la victime à la faveur d'un rapport de force inégal, 4,1% des enfants fréquentant les sites miniers et les carrières artisanales, exclusivement des filles, affirment avoir été victimes de violence sexuelle.

C'est dire que la mise en œuvre du projet a certes conduit à la désaffection d'un grand nombre d'enfants travailleurs sans pour autant éliminer les abus et l'exploitation des enfants qui fréquentent les mines. Malgré la sensibilisation et le plaidoyer auprès des communautés et des détenteurs de parcelles de terre, les mesures juridico-administratives contraignantes vis-à-vis des propriétaires des sites d'orpaillage pour empêcher le retour des enfants présentent un grand vide qu'exploitent ces derniers. En revanche, le Ministère des Mines et de l'Energie (MME) aurait pu contrôler et agir à l'encontre des contrevenants, conformément à « l'obligation faite au détenteur de l'autorisation d'exploiter et d'interdire l'accès au site aurifère aux enfants de moins de 18 ans ». Si cette disposition n'est pas respectée et est constatée par les missions d'inspection du Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale ou du Ministère des Mines, l'autorisation peut être annulée. Cependant l'arrêté du MME est insuffisant en la matière, car nulle part il est indiqué des sanctions ou un retrait du permis à l'endroit de propriétaires contrevenants.

Le Ministère de Mines et de l'Energie explique que cette situation est liée au fait que les propriétaires des sites ne sont pas souvent les exploitants directs. En effet, ce sont les communautés qui exploitent les sites autorisés, mais elles ont l'obligation de revendre sur place l'or aux propriétaires, d'où la présence incontrôlée des enfants.

Conclusion partielle

La situation de violence et d'exploitation des enfants dans les carrières artisanales et les sites miniers demeure une grande préoccupation, ainsi l'exploitation artisanale de l'or occasionne une modification sociale et économique qui repose désormais sur l'exploitation minière artisanale. Ce qui entraîne la désaffection voire l'abandon de l'école pour de nombreux enfants.

En considération de ce qui précède, les évaluateurs sont d'avis que la situation demeure dominée par la tentation de retour sur les sites d'or, surtout pour les enfants qui vivent dans des ménages faisant face à l'insécurité alimentaire. Le projet semble avoir été très ambitieux au regard de ses objectifs en termes de couverture et de cibles d'une part, et du budget de l'intervention d'autre part. L'évaluation recommande à ce stade qu'un exercice de recadrage et de recentrage des activités soit fait sur une couverture limitée afin d'envisager plus d'impact.

Par ailleurs, certains schémas proposés par le projet sont pour la plupart portés sur les réalités qui ne riment pas avec les besoins des enfants et des femmes en AGR. Force est donc de constater les progrès ou écarts majeurs et des contraintes afin d'identifier des facteurs clés de réussite. Ce qui devrait déboucher à la formulation d'options sur les mesures éclairées et opportunes, à court et moyen termes, pour optimiser le niveau des résultats atteints et l'appropriation en vue d'une plus grande pérennité.

3.2. Efficacité : des objectifs ambitieux en termes de couverture et de cibles

L'efficacité ici décrit le niveau de réalisation des objectifs à travers la comparaison entre les résultats escomptés et les résultats atteints par le projet au niveau des cinq (05) domaines suivants :

- (i) le plaidoyer / sensibilisation;
- (ii) l'accès à la formation professionnelle et la réinsertion sociale ;
- (iii) l'accès à l'éducation de base (préscolaire et primaire);
- (iv) la promotion des activités génératrices de revenus;
- (v) l'appui institutionnel des partenaires.

Les produits générés par le projet sont par la suite analysés pour voir si la théorie de changement du projet est complète et cohérente. Si non, quelles modifications faudrait-il apporter au projet pour refléter au mieux la réalité et les réalisations du terrain ? L'efficacité du projet est aussi analysée à travers sa contribution dans la création de conditions favorables au renforcement de l'engagement des autorités nationales et décentralisées dans la lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment en matière d'application des mesures législatives et de changement des normes sociales.

3.2.1. Efficacité du projet par rapport aux cibles et activités planifiées

Pour analyser les résultats escomptés et ceux atteints par le projet entre 2009 et 2014, les statistiques fournies par l'UNICEF, le MASSN et les partenaires de mise en œuvre, ainsi que les rapports aux donateurs ont été utilisés.

La première phase du projet a couvert la période 2009-2010, soit une période de deux ans. L'analyse des résultats du projet montre que pour la première année de la mise en œuvre de ce projet 2431 enfants ont été retirés des mines et carrières artisanales sur 5000 prévus pour cette

durée de deux ans du projet, le taux de couverture des cibles est de 48,62%. Quant aux bénéficiaires, les données désagrégées par type de bénéficiaires la première année montrent les résultats suivants:

- 947 enfants (433 garçons et 514 filles) bénéficiaires de l'encadrement préscolaire dans les Bisongo;
- 711 enfants (367 garçons et 344 filles) inscrits à l'école primaire ;
- 539 enfants (368 garçons et 171 filles) inscrits dans plusieurs filières de formation professionnelle (mécanique moto et auto, menuiserie, soudure, maçonnerie, etc.) en partenariat avec l'Agence Nationale pour l'emploi (ANPE) ;
- 225 enfants (70 garçons et 155 filles) bénéficiaires des activités génératrices de revenus (embouche ovine, savonnerie, teinture, etc.) ;
- 515 mères d'enfants bénéficient d'appui en activités génératrices de revenus pour accroître leurs capacités à protéger leurs enfants des pires formes de travail.

En tenant compte des résultats atteints à partir de la seconde année du projet, on est mieux édifié sur les performances du projet. En effet les données collectées montrent que sur les deux premières années (2009-2011) de mise en œuvre du projet, les résultats escomptés avaient été largement dépassés, démontrant ainsi la réussite du projet en termes d'efficacité, puisque l'on dénombrait 5174 bénéficiaires au lieu des 5000 prévus.

Fort des résultats du début du projet en matière de protection, de retrait et de réhabilitation des enfants, le renforcement des acquis et la poursuite des activités se sont imposés comme des impératifs de résultats aux parties prenantes. Ainsi pour la seconde phase du projet, portant sur la période 2011-2013, il a été planifié l'atteinte des résultats suivants :

- **Résultat 1** : plus de **5 millions** de personnes des cinq régions cibles sont informées et sensibilisées sur les dangers liés au travail des enfants dans les mines et carrières artisanales et mobilisées pour lutter contre ce phénomène ;
- **Résultat 2** : au moins **6380 enfants** dans les mines et carrières des cinq (05) régions du Burkina Faso ont bénéficié d'une éducation de base de qualité (préscolaire et primaire) ;
- **Résultat 3** : au moins **1200 enfants** ont reçu une formation professionnelle adéquate dans différents métiers (maçonnerie, mécanique, menuiserie, soudure, coiffure, couture, tissage, etc.) et sont installés à leur propre compte ;
- **Résultat 4** : au moins **1200 enfants** ont réussi leur insertion socioéconomique grâce à l'appui aux activités génératrices de revenus menées ;
- **Résultat 5** : au moins **1500 mères d'enfants** vivant dans les mines et carrières artisanales sont formées en techniques d'AGR et mènent des activités économiques rentables et culturellement acceptées ;

- **Résultat 6** : tous les enfants vivant dans les 23 sites du projet ont accès à la prise en charge médicale et psychosociale et sont protégés contre les risques d'infection aux IST et au VIH/SIDA ;
- **Résultat 7** : l'affluence des enfants sur les mines d'or artisanales est réduite grâce aux patrouilles et contrôles des services de sécurité ;
- **Résultat 8** : les capacités opérationnelles des partenaires (gouvernement - Société civile) sont renforcées.

Une analyse comparative des résultats quantitatifs attendus (R2, R3, R4, et R5) montre que la plupart des résultats sont atteints ou entrain de l'être. Pour ce qui est du résultat 1, ne disposant pas d'éléments quantitatifs pour mesurer son atteinte, il est examiné plus loin avec les résultats 6,7 et 8 à travers les données secondaires de type qualitatif.

Tableau 8: Niveau d'atteinte des résultats quantitatifs (R2, R3, R4 et R5) du projet

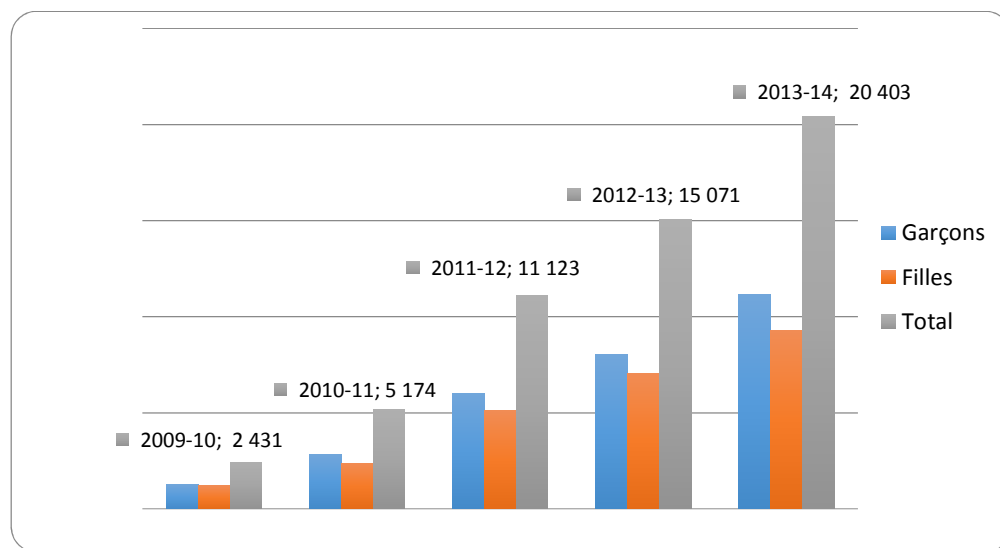
Résultat	Attendu	Atteint (en 2013)	Gap/taux réalisation
Résultat 2	Au moins 6380 enfants* dans les mines et carrières des cinq (05) régions du Burkina Faso ont bénéficié d'une éducation de base de qualité (préscolaire et primaire).	18 258 enfants , dont 5102 nouveaux bénéficiaires inscrits en 2013 pour le primaire. 6681 enfants (3530 garçons et 3151 filles) pour le préscolaire.	+ 11 878 Soit une variation excédentaire de 286,2%, soit quasiment trois fois la couverture du nombre de bénéficiaires initialement prévus
Résultat 3	Au moins 1200 enfants ont reçu une formation professionnelle adéquate dans différents métiers (maçonnerie, mécanique, menuiserie, soudure, coiffure, couture, tissage, etc.) et sont installés à leur propre compte.	1 057 enfants (720 garçons et 337 filles) bénéficiaires. 900 enfants, dont 266 filles sortis et dotés de kits de réinsertion à la fin 2013. 157 apprenants en cours de formation, dont 71 filles et seront diplômés entre 2014 et 2016	-143 Soit un taux de réalisation de 88%
Résultat 4	Au moins 1200 enfants ont réussi leur insertion socioéconomique grâce à l'appui aux activités génératrices de revenus menées	947 jeunes (475 garçons et 472 filles) âgés de 13 à 17 formés en teinture et fabrication de savon et ont reçu un kit de démarrage pour AGR	-253 Soit un taux de réalisation 78,6%
Résultat 5	Au moins 1500 mères d'enfants vivant dans les mines et carrières artisanales sont formées en techniques d'AGR et mènent des activités économiques rentables et culturellement acceptées	1350 mères d'enfants bénéficiaires d'alphabétisation et formées en teinture, embouche et fabrication de savon, à la gestion des AGR	-150 Soit un taux de réalisation de 90%

NB : résultat attendu revu à la hausse passant de 6380 à 8400

En nous intéressant, exclusivement aux enfants retirés des mines et carrières grâce aux actions du projet, on observe que leur effectif est passé de 2431 en 2009 à 20.403 en 2014. Il s'agit d'enfants bénéficiant d'appui scolaire (primaire et préscolaire), des AGR, et de la formation professionnelle. On note surtout une évolution constante et significative des effectifs des enfants bénéficiaires, depuis le démarrage du projet en 2009.

Toutefois si à la première année du projet, la parité était réelle entre filles et garçons bénéficiaires du projet, au fil des années (2010 à 2014), on observe des disparités, avec un nombre plus important de garçons que des filles bénéficiaires des interventions du projet. Cela est probablement lié au fait que les garçons sont plus nombreux que les filles à travailler dans les mines et carrières. Le graphique ci-dessous présente l'évolution des effectifs des enfants bénéficiaires répartis par sexe sur la période 2009-2014.

Graphique 6: Evolution des effectifs des bénéficiaires d'appui scolaire, de formation professionnelle et d'AGR



Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Dans leur grande majorité, les parents, avec quelques nuances, ont reconnu l'efficacité des actions du projet sur les quatre (04) dimensions soumis à leur appréciation (Cf. tableau 9). Ainsi à la question de savoir si les actions du projet ont permis de réduire la présence des enfants dans les sites, il sont un peu plus de 79% des parents à répondre par l'affirmative et moins de 6% à répondre non, alors que 15% ne se sont pas prononcés sur la question. Aussi, en leur demandant si certains enfants bénéficiaires du projet continuent à fréquenter les sites, ils sont 65,9% des parents qui ont déclaré « non » alors que 16% ont dit « oui » et 18,1% de parents sont restés sans opinion.

En cumulant la part des parents qui disent 'oui' avec ceux qui ne se sont pas prononcés, on arrive à un total 34% qui vient confirmer le retour de certains enfants bénéficiaires sur les sites, même si pour quelques-uns cela se fait de façon sporadique et brève.

Tableau 9 : répartition des parents bénéficiaires suivant leurs avis sur les résultats du projet

Items	Effectifs	Proportion (%)
Les actions du projet ont-elles permis de réduire la présence des enfants dans les sites ?		
Non	32	5,7
Oui	442	79,2
Ne sais pas	84	15
Total	558	100,0
Certains enfants bénéficiaires du projet continuent-ils de fréquenter les sites?		
Non	368	65,9
Oui	89	15,9
NSP	101	18,1
Total	558	100,0
L'appui à la scolarisation a-t-elle permis de maintenir les enfants à l'école ?		
Non	15	2,7
Oui	439	78,7
Ne sais pas	104	18,7
Total	558	100,0
Les formations aux métiers ont-elles permis aux enfants de s'insérer professionnellement ?		
Non	64	11,5
Oui	284	50,9
Ne sais pas	210	37,6
Total	558	100,0

Source : Enquête MASSN/UNICEF/CERFODES juin 2014

Pour ce qui est de l'appui scolaire au maintien des enfants à l'école, ils sont plus de 78% des parents à déclarer oui contre moins de 3% qui déclarent le contraire pour des raisons évidentes :

« Vous savez c'est généralement la pauvreté qui fait que nous les parents nous n'arrivons pas à inscrire tous nos enfants à l'école. Des fois nous scolarisons certains et gardons d'autres pour nous aider, l'école coûte cher. Ceux qui restent pour nous aider, c'est parce que nous n'avons pas les moyens financiers pour leurs fournitures et puis pour les autres dépenses. Dès le moment où nos enfants sont pris en charge, nous sommes satisfaits de les voir aller à l'école » [Focus group parents –Hommes- dans le Plateau central].

En ce qui concerne l'apport des formations professionnelles à l'insertion socioprofessionnelle des enfants bénéficiaires, ils sont un peu plus de 50% des parents à déclarer que cela permet aux enfants d'avoir du travail ; pourtant 12% sont sceptiques et plus de 37% n'ont aucune opinion sur l'efficacité de ces formations pour l'insertion des jeunes bénéficiaires.

« Nous avons des enfants qui sont revenus depuis plus d'un an mais ils n'arrivent pas à exercer convenablement leur métier qu'ils ont appris ici. Ils veulent d'ailleurs retourner presque tous dans les grandes villes pour s'y installer au lieu de rester ici... »
« La tentation est grande pour certains de retourner sur les sites car n'ayant pas souvent des clients pour leur métiers, ils voient les autres jeunes de leur âge s'acheter des motos avec ce qu'ils gagnent dans les sites » [Focus group parents –Hommes- dans le Centre nord].

En outre, pour les parents, si l'insertion professionnelle des jeunes formés aux métiers n'a pas été efficace, c'est aussi en raison de la durée insuffisante de la formation (53,3% en zone d'intervention) et l'insuffisance de l'appui à l'installation (25%).

Sur les 1057 enfants (720 garçons et 337 filles) bénéficiaires de formation, on note qu'à la fin 2013, 900 enfants, dont 266 filles, sont sortis des centres d'apprentissage et dotés de kits de réinsertion. Par manque de données fournies par les partenaires de mise en œuvre au niveau des cinq régions, il nous est difficile d'évaluer la part d'enfants sortis et dotés de kits ayant réussi à s'installer ou à s'insérer économiquement dans leur localité depuis leur sortie. Ils sont 157 apprenants qui sont toujours en cours de formation et qui sortiront entre 2014 et 2016.

Au niveau des 164 femmes bénéficiaires d'AGR interviewées, trois (03) dimensions ont été abordées. Sur la question de savoir si les actions du projet ont permis de réduire la présence des enfants dans les sites, elles sont près de 99% des mères bénéficiaires à répondre oui. Elles sont aussi plus de 71% des mères bénéficiant d'AGR à déclarer que leurs enfants ne fréquentent plus les sites, contre 28,7% qui affirment le contraire.

Si on considère que l'un des objectifs majeurs de l'appui des mères en AGR visait à les convaincre d'empêcher leurs enfants de retourner ou d'aller sur les sites, on note que les résultats sont encourageants dans ce sens montrant donc l'efficacité de soutenir les femmes à générer des revenus monétaires. En effet, les mères bénéficiaires sont plus de 98% à répondre par l'affirmative.

Tableau 10 : répartition des femmes bénéficiaires suivant leurs opinions sur les résultats du projet

Items	Effectifs	Proportion (%)
<i>Les actions du projet ont-elles permis de réduire la présence des enfants dans les sites d'orpaillage ?</i>		
Non	2	1,2
Oui	162	98,8
Total	164	100,0
<i>Bien qu'étant bénéficiaire du projet, des enfants continuent-ils de fréquenter les sites ?</i>		
Non	117	71,3
Oui	47	28,7
Total	164	100,0
<i>Le projet a-t-il apporté un changement dans les conditions de vie des enfants de votre localité ?</i>		
Non	1	,6
Oui	161	98,2
Ne sait pas	2	1,2
Total	164	100,0

Source : Enquête MASSN/UNICEF/CERFODES juin 2014

En termes de changements positifs, l'évaluation permet de noter qu'il y a par ordre d'importance : le nombre élevé d'enfants inscrits et maintenus à l'école (73,9%), la réduction du nombre d'enfants dans les sites (73,3%), le fait que le projet a été une opportunité pour les enfants d'apprendre des métiers moins dangereux (52,8%) et enfin le fait que beaucoup de mères ne travaillent plus avec leurs enfants sans les sites (44,7%).

Au regard des données, l'analyse qui en découle est qu'en termes de résultats obtenus par rapport aux bénéficiaires et aux activités planifiées, le projet a obtenu des résultats qui sont encourageants. Les résultats montrent que le projet a connu une très bonne progression dans l'atteinte des bénéficiaires et la réalisation des activités principales prévues. En effet, les données sur l'évolution des effectifs des enfants retirés des mines et carrières artisanales, scolarisés, bénéficiaires de formations professionnelle, de réinsertion ou bénéficiaires d'AGR ont accru de 70% en moyenne annuellement, avec des taux d'accroissement annuels de 113% et 115% sur la période 2010-2012 comme le montre le tableau 11.

Tableau 11 : Evolution des effectifs des enfants retirés des mines d'or artisanales depuis 2009

Années	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Garçons	1 238	2 800	6 021	8 013	11 132
Filles	1 193	2 374	5 102	7 058	9 271
Total	2 431	5 174	11 123	15 071	20 403
Taux de progression* (%)		113	115	35	35

NB : calculés sur la base des données contenues dans les différentes documentations de suivi fournies aux Consultants.

3.2.2. Efficacité du projet par rapport aux stratégies de mise en oeuvre

Après l'examen des résultats 2, 3, 4, 5, notre analyse sur les résultats, 1, 6, 7 et 8 est présentée dans les sections suivantes. La mesure de ces résultats est explorée à partir de la documentation collectée auprès de l'UNICEF et du MASSN. L'analyse de ces résultats est aussi faite à travers les données qualitatives collectées lors de l'évaluation auprès des personnes ressources et parties prenantes au projet. Ces résultats relèvent principalement de deux domaines d'intervention : le plaidoyer/sensibilisation et l'appui institutionnel.

- **Le plaidoyer / sensibilisation**

Le résultat 1 du projet stipule que plus de 5 millions de personnes des cinq régions cibles sont informées et sensibilisées sur les dangers liés au travail des enfants dans les mines et carrières artisanales et mobilisées pour lutter contre ce phénomène.

Mettant à profit la présence de sociétés minières industrielles dans le pays, l'UNICEF et le Ministère en charge du Travail ont initié des actions de plaidoyer auprès de huit sociétés minières industrielles, afin que celles-ci contribuent au financement du plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants d'une part, et qu'elles participent au suivi local du travail des enfants dans les mines d'or artisanales dans leur zone de couverture. Quant aux promoteurs des mines et carrières artisanales, les actions de plaidoyer ont permis la collaboration avec les équipes de projet sur le terrain pour le retrait des enfants de leurs sites.

Au niveau institutionnel, des actions de plaidoyer, initiées en direction des parlementaires, ont abouti à un partenariat avec les membres du Parlement pour promouvoir les droits de l'enfant. En termes de résultats, ce partenariat a facilité la réalisation d'une évaluation sur les enfants dans les mines et de renforcer l'application de la loi contre la traite des enfants.

C'est dire donc que le travail de plaidoyer mené par l'UNICEF a permis de disposer au niveau national d'un cadre règlementaire et législatif pour mieux contrôler et cerner l'environnement de travail des enfants dans les mines et carrières afin de les en retirer et de les réhabiliter.

Les résultats engrangés par le plaidoyer ont eu pour effet de contribuer à la réalisation du Résultat 7 : l'affluence des enfants sur les mines d'or artisanales est réduite grâce aux patrouilles et contrôles des services de sécurité. En effet, la mobilisation et l'engagement de ces acteurs a été possible grâce au plaidoyer auprès des autorités administratives.

- **L'appui institutionnel**

En ce qui concerne l'appui institutionnel, il a été traduit en termes de résultat attendu au niveau du *Résultat 8* qui stipule que: *les capacités opérationnelles des partenaires (gouvernement - Société civile) sont renforcées.*

Au niveau institutionnel, les membres du Conseil national pour la protection, la survie et le développement de l'enfant (CNSPDE) composé des gouverneurs des régions, ainsi que des autorités régionales et centrales ont été sensibilisés sur la question du travail des enfants dans les mines à travers une rencontre thématique majeure en Février 2012. Cette rencontre a contribué à renforcer la participation des acteurs de la protection de l'enfance dans ce domaine. Les visites organisées sur les sites aurifères ont permis aux différents acteurs (gouvernement et partenaires) de constater les conditions difficiles dans lesquelles les enfants travaillent et ont amené les autorités administratives et politiques à s'engager à mettre fin au travail des enfants dans les mines et carrières artisanales. Il faut aussi noter la création de l'office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) pour la sécurisation des sites et surtout pour un meilleur contrôle des personnes travaillant sur les sites. L'ONASSIM déploie des unités mobiles dont les missions sont de sensibiliser les parents mais de s'assurer qu'en matière de législation et d'interdiction de tout ce qui est prohibé sur les sites, il existe un respect de la part des propriétaires des galeries comme des travailleurs sur les sites. Rappelons que la mission de l'ONASSIM, comme nous l'expliquait son premier responsable, est de sensibiliser avant de réprimer tout ce qui affecte la bonne marche et l'ordre souhaité par les autorités sur les sites aurifères afin de garantir une réelle sécurité des sites miniers au Burkina Faso Ce qui contribue à freiner la présence des enfants sur les sites miniers.

Au niveau communautaire, en 2013, un plan intégré de communication a été développé dans la région du Centre-Nord l'une des régions les plus touchées par le phénomène et ceci, en partenariat avec des radios communautaires et la télévision. En termes de résultats, ce plan a permis la formation de 270 leaders communautaires et la mise en place de 54 comités locaux afin de sensibiliser sur le travail des enfants dans les mines d'or artisanales.

Ces actions combinées à celles d'information et de communication réalisées par les partenaires locaux du projet depuis le début de sa mise en œuvre, ont permis une véritable mobilisation

sociale et l'implication des communautés à soutenir les actions du projet³. Ainsi, les communautés ont pris conscience des réelles opportunités que leur offrait le projet en termes de réinsertion sociale et économique (l'école, la formation professionnelle et les activités génératrices de revenus). Ces opportunités offertes aux communautés et qui s'avèrent très pertinentes ont favorisé leur adhésion au projet et sa réussite.

L'appui institutionnel est aussi examiné à travers la mise en place et le fonctionnement du comité de pilotage qui est considéré comme l'organe technique d'orientation et de supervisions du projet.

Il est analysé dans cette partie, les forces et les faiblesses du Comité de pilotage du projet en tant qu'organe chargé de par ses missions et son rôle, d'assurer une plus-value institutionnelle par la cohérence externe et la complémentarité des différentes parties prenantes au projet. Pour mieux apprécier le rôle et évaluer l'apport du Comité de Pilotage, il importe de faire un bref historique dudit comité.

Le démarrage du projet a connu un retard dû à des difficultés d'ancrage institutionnel entre le Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale (MTSS) et le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN). En effet, chacun de deux ministères soutenait l'ancrage du projet en leur sein. Néanmoins la mise en place du Comité de pilotage fut confiée au MASSN au sein de la Direction de la Lutte contre les Violences faites aux Enfants (DLVE).

Ainsi, le Comité de Pilotage du projet est présidé par la Directrice Générale de la Protection des Enfants et des Adolescents (DGPEA) du MASSN. Les autres membres du comité de pilotage sont le MENA, le MJFPE, le Ministère des Mines et de l'Energie, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Justice et le Ministère de la Fonction Publique. Le comité est également élargi à l'UNICEF et aux partenaires de mise en œuvre au nombre de cinq (5). Le tableau 12 ci-dessous donne la répartition de ces partenaires de mise en œuvre suivant leurs zones d'intervention.

Tableau 12: Répartition des partenaires de mise en œuvre suivant leurs zones d'intervention

ONG ou Association partenaire	Zone d'intervention
TdH/L, APRODEB*	Régions du Plateau central, du Centre et du Sahel
Vision Plus	Province du Namentenga
AAADC	Province du Bam
ADC/PDE	Province du Sanmatenga
AFDC	Région du Sud-Ouest

* Notons qu'APRODEB n'a pas continué la mise en œuvre du projet pour des raisons organisationnelles qui ont affecté son existence

Il existe une synergie d'actions et de complémentarité des différentes parties prenantes au projet. Les cinq (05) ONG et Associations identifiées comme des partenaires de mise en œuvre des activités sur le terrain ont été réparties sur l'ensemble des cinq (05) régions d'intervention

³Voir la section 3.6 sur la durabilité du projet qui rapporte et analyse les propos de leaders communautaires et d'agents de l'Etat sur la question de l'implication des communautés. .

qui sont: le Centre, le Centre-Nord, le Plateau-Central, le Sahel et le Sud-Ouest. Ces partenaires travaillent de manière étroite avec le Comité de Pilotage :

« A l'issue des sorties, des rapports sont rédigés pour les rencontres du comité de pilotage auxquelles sont conviées les ONG de mise en œuvre. Les cadres de rencontres servent à donner des orientations sur ce qui a été bien fait ou non. En retour, les ONG de mise en œuvre exposent les problèmes auxquels elles sont confrontées, afin qu'avec les autres parties prenantes des solutions soient trouvées» [Entretien avec un cadre technique du MASSN/ DLVE].

- Forces du Comité d'orientation technique

Le Comité de pilotage est pluridisciplinaire et répond ainsi au souci de cohérence externe et de complémentarité entre plusieurs structures ministérielles et des services déconcentrés de l'Etat. Aussi le besoin de synergie d'actions des différentes parties prenantes au projet a été défini par des rencontres trimestrielles et des ateliers annuels de planification qui se tiennent pour le bon fonctionnement du comité de pilotage.

La mise en place du Comité de pilotage permet de mettre en commun les différentes compétences et prérogatives sectorielles de l'Etat autour de la question du travail des enfants et cela en étroite collaboration avec la société civile à travers les ONG de mise en œuvre du projet. Dans cette logique de mise en commun des différentes compétences, la mise en place du comité de pilotage constitue une force en ce sens qu'elle permet la concertation pour l'exécution et un meilleur suivi des activités du projet. Elle sert aussi à insuffler des orientations techniques nouvelles lors des ateliers de planification. Ce qui permet de recadrer les activités, mises en œuvre par différents partenaires, avec les objectifs et les stratégies du projet. Toutefois l'évaluation révèle quelques faiblesses qui ont affecté le fonctionnement du comité de pilotage.

- Faiblesses du Comité d'orientation technique

Si la mise en place du Comité de Pilotage émane de la volonté du Gouvernement et de l'UNICEF et vise à permettre un ancrage institutionnel et à assumer un rôle prépondérant de supervision et d'appui technique dans le cadre de ce projet, il faut toutefois relever que plusieurs facteurs ont pesé sur le fonctionnement optimum du comité de pilotage ; ce qui ne lui a pas permis de jouer pleinement son rôle dans la mise en œuvre du projet. Selon les premiers responsables du MASSN, l'existence du Comité de Pilotage actuel est relativement floue, car la mise en place de tout comité de pilotage est consécutive à la création du projet par le gouvernement. Ce qui n'est pas le cas du présent projet créé par l'UNICEF, mais associant le MASSN. Malgré cette faille, il est mis en place un Comité de Pilotage pour le bon fonctionnement du projet.

Aussi, le Comité de Pilotage au regard de sa mission et de l'importance de son rôle de supervision et de renforcement des capacités se devait d'être plus autonome. Pour cela un budget de fonctionnement aurait dû lui être attribué pour mener à bien sa mission. Ce qui n'a pas été le cas, car le Gouvernement et plus particulièrement le MASSN n'a jamais prévu de ligne budgétaire affectée au Comité de pilotage.

Ainsi depuis la mise en œuvre de ce projet, il n'existe dans aucun plan d'action du MASSN une ligne budgétaire consacrée au fonctionnement du comité de pilotage. Conséquemment le comité de pilotage n'a pu tenir toutes les réunions trimestrielles prévues, étant donné qu'il ne disposait d'aucune autonomie financière sans l'appui financier de l'UNICEF.

Dans les régions d'intervention, il ressort également que les Directions Régionales et les Directions Provinciales du MASSN sont faiblement impliquées ou associées aux activités. Par exemple, nous avons été informés au cours de cette évaluation que.

Ce qui ne permettait pas aux structures déconcentrées du MASSN de disposer d'informations précises pour aider certaines décisions techniques du Comité de pilotage sur le suivi réel des activités du projet. C'est le cas des enfants formés dans les centres de l'ANPE où le personnel n'était pas qualifié pour l'encadrement des enfants internés. En outre il n'y avait pas d'Agents sociaux dans les centres d'hébergement, car les DRASSN et les DPASSN n'avaient été impliquées ni dans les activités ni dans les réunions.

En somme, il y a eu peu de mesures correctives concrétisées pour dire que le Comité de Pilotage a pleinement joué son rôle. Par exemple, on peut citer le cas des structures de la petite enfance sur les sites aurifères où une approche différente des structures du MASSN était de mise. En effet, les structures d'encadrement de la petite enfance sur les sites d'intervention rétribuaient les petites mamans, alors que celles des Bisongo gérées par le MASSN ne le font pas.

Conclusion partielle

Les enfants issus des groupes sociaux à risques sont fortement fragilisés par l'impact de la situation socioéconomique. La quête de la survie et de l'autonomie financière, le manque de moyens pour financer les études sont autant de facteurs incitant les enfants à entreprendre le travail dans les carrières et mines.

Améliorer leurs conditions de survie et assurer leur protection pendant le processus de réinsertion sociale et/ou familiale représente des buts à la fois ambitieux et ingrats tant la tâche est complexe et l'évolution lente. Compte tenu des objectifs du projet et de son budget limité, le projet pourrait s'intéresser davantage à un réseau plus large. Aussi, les insuffisances qui ont donc émaillé le bon fonctionnement du comité de pilotage appellent à davantage de renforcement institutionnel et opérationnel pour les phases ultérieures.

Parmi les insuffisances, il ressort clairement que malgré les efforts fournis par le Comité d'orientation technique, l'absence de budget a affecté son fonctionnement. Les faiblesses et autres dysfonctionnements relevés dans l'analyse qui précède nécessitent que le MASSN en tant que premier acteur du projet et président du Comité d'orientation technique renforce la capacité institutionnelle et opérationnelle du comité. En effet, les activités du comité et le projet lui-même pour sa phase doivent être inscrits amplement dans les Plans d'action du MASSN. Un véritable dispositif de suivi des recommandations doit être mis en place. Aussi les DRASSN et les DPASSN devront être fortement impliquées à l'ensemble du processus afin qu'elles jouent pleinement leurs missions de répondants du MASSN sur le terrain. Ce dernier aspect implique une nouvelle organisation aux niveaux régional et provincial qui permettra à ces

structures de suivre régulièrement les activités, contrairement à l'ancienne organisation où le suivi est fait à travers des missions du niveau central.

3.3. Efficience : un accroissement exponentiel de bénéficiaires induisant une baisse drastique du coût unitaire

Dans cette partie, l'analyse porte sur l'appréciation de l'utilisation rationnelle des moyens (financiers, humains et organisationnels) mis à la disposition du projet par rapport aux résultats engrangés sur la durée de sa mise en œuvre. Le critère d'efficience mesure la relation entre les différentes activités, les ressources disponibles, et les résultats obtenus. La mesure de l'efficience se pose généralement comme le rapport coûts/résultats, avec pour question fondamentale : le projet a-t-il été mis en œuvre de manière optimale ?

Il s'agit de voir si des résultats similaires auraient pu être obtenus par d'autres moyens au même coût ou à moindre coût et ceci dans les mêmes délais. La notion d'efficience du projet fait appel au rapport entre les ressources allouées et l'efficacité de ce projet, afin de déterminer si sa mise en œuvre a trouvé une solution économiquement et financièrement avantageuse. L'analyse des données nous permet d'évaluer le coût de la réalisation des objectifs tout en portant un regard sur la gestion du temps et du budget.

En 2009-2010, avec un montant total de USD 2 543 860, le coût unitaire du projet pour 2946 bénéficiaires a été de USD 863,5. Pour la phase 2011-2013, on observe d'emblée qu'à la phase de budgétisation, le coût unitaire a baissé et est passé à USD 178 soit une forte baisse de près de 300% par rapport à celui de 2009-2010.

Cette baisse traduit la volonté des parties prenantes à atteindre plus de résultats tout en travaillant à diminuer les coûts de réalisation. Ainsi durant les quatre ans de mise en œuvre du projet, 28264 personnes ont été bénéficiaires contre un effectif de 10 015 personnes initialement prévu, soit quasiment près de trois fois le nombre de bénéficiaires prévus.

Par conséquent, cet accroissement exponentiel de 282% du nombre initial de bénéficiaires à partir des ressources mobilisées pour la mise en œuvre de ce projet sur la même période entraîne évidemment une baisse du coût unitaire de près de 300%.

Toutefois, un affinement de l'analyse de l'efficience aurait pu être suggéré, si nous disposions des coûts détaillés injectés pour les formations professionnelles d'une part et pour la scolarisation d'autre part.

Tableau 13 : tableau comparatif des coûts unitaires

	Prévisions en USD	Réalisations 2009-2010	Prévisions 2011-2013	Réalisation 2011-2013	Gains comparatifs
Ressources Totales USD allouées au projet	2543860	2543860	5043551,24	5043551,24	
Bénéficiaires (femmes et enfants)	5000	2946	10015	28264	+282%
Cout Unitaire	USD 508	USD 863,5	USD 503,6	USD 178	-282%

Source : MASSN/UNICEF, 2014

Pourtant les parents affirment que les causes de la faiblesse de certaines activités du projet sont principalement liées au faible nombre des bénéficiaires (selon 29,9%) et surtout à l'insuffisance des appuis financiers (22,3%).

Tableau 14 : Raisons des faiblesses des activités du projet par zone

Raisons des faiblesses de certaines activités du projet?	Zone d'intervention (N=389)	Zone hors intervention (N=162)	Total (N=551)
Bénéficiaires peu nombreux	30,1%	29,6%	29,9%
Faible implication des enfants dans le projet	2,3%	4,3%	2,9%
Appuis financiers insuffisants	25,2%	15,4%	22,3%
Faiblesse de la sensibilisation et du plaidoyer	5,7%	4,3%	5,3%
Faible coordination des activités du projet	5,7%	5,6%	5,6%
Faible implication des leaders locaux	3,3%	1,2%	2,7%
Autre	47,6%	57,4%	50,5%

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Conclusion partielle

Il faut craindre que cette réduction drastique du coût unitaire ne soit plutôt la conséquence de l'extension du nombre de bénéficiaires, par rapport aux planifications initiales, au regard de l'importance des enfants travailleurs sur les sites aurifères. En clair, le budget prévu au début pour atteindre dix mille enfants par le projet a servi à couvrir deux fois le nombre d'enfants. L'accroissement exponentiel des bénéficiaires et la baisse considérable du coût unitaire du projet permettent de conclure que le projet a connu une gestion optimale des ressources allouées par rapport aux bénéficiaires atteints. Ainsi, les parties prenantes ont fait des efforts considérables de réduction de coûts pour atteindre plus de bénéficiaires, rendant ainsi très efficient le projet.

Notons que les TDR et le cadre temporel de la présente évaluation ne permettaient pas une appréciation de la gestion comptable et de la reddition de compte de la part de la partie

utilisatrice des fonds. En considération que le contrôle technique des requêtes et des constats *de visu* des résultats du Projet, l'équipe des évaluateurs juge qu'il est prématuré d'évaluer l'efficacité des activités menées.

3.4. Impact: des acquis certains mais une capitalisation fragile

L'impact du projet concerne les changements (attendus et non attendus) à long terme liés à l'implantation du projet dans une zone ou au-delà de cette zone. La majorité des sujets interrogés estiment que des changements ont eu lieu au cours des 5 dernières années dans leurs zones si l'on se réfère aux données ci-dessous par zones et par cibles bénéficiaires.

Les résultats du tableau 14 ci-dessous montrent que les actions du projet ont porté fruit, car elles ont permis à plusieurs enfants de ne plus jamais fréquenter les sites ou les carrières.

Tableau 14: Répartition par Région et par sexe des enfants bénéficiaires déclarant ne plus fréquenter les sites ou carrières grâce au projet

Région	Ne fréquente plus les sites du fait des actions du projet (sensibilisations, retrait, formations, etc.)		Total
	Non	Oui	
Centre (n=6)	16,7%	83,3%	100,0%
Centre-Nord (n=108)	36,1%	63,9%	100,0%
Plateau central (n=35)	51,4%	48,6%	100,0%
Sahel (n=33)	12,1%	87,9%	100,0%
Sud-Ouest (n=100)	64,0%	36,0%	100,0%
Total (n=282)	44,7%	55,3%	100,0%
Sexe			
Garçon (n=136)	39,7%	60,3%	100,0%
Fille (n=146)	49,3%	50,7%	100,0%
Total (n=282)	44,7%	55,3%	100,0%

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Tous les enfants qui ne fréquentent plus les sites ou carrières dans la région du Sahel, affirment que cela est le fait de 87,9% des actions du projet. Ceux de la région du Centre, Centre nord et du Plateau Central affirment respectivement à 83,3%, 63,9% et 48,6% que c'est grâce aux actions du projet.

La région du Sud-ouest est celle où les effets du projet sont les plus faibles (36%). Le projet semble à première analyse avoir induit plus d'impacts chez les garçons (60,3%) que chez les filles (50,7%).

En analysant l'impact du projet selon les principales stratégies utilisées, les résultats montrent des changements qui s'opèrent de façon franche pour la scolarisation, mais timide pour les autres aspects du projet dont l'insertion socioéconomique (Cf. tableau 15).

Au plan de la scolarisation, 65,2% des enfants ayant bénéficié d'une activité du projet ont pu réintégrer l'école. Par contre les résultats sont encore faibles pour ce qui est de l'insertion socioéconomique (4%) et pour l'adoption d'activité qui n'a pas de conséquence sur leur vie (7%). Actuellement, seulement 3,1% des enfants bénéficiaires du projet, déclarent qu'ils peuvent subvenir convenablement à leurs besoins.

Tableau 15: Répartition des enfants bénéficiaires ayant eu un changement par rapport à leur situation antérieure

quels changements cette activité a apportés par rapport à ta situation antérieure	Fréquence		Total (N=366)
	Oui	Non	
J'ai pu réintégrer l'école	65,20%	34,80%	100%
Je connais un métier qui me permet de me débrouiller dans la vie	4%	96%	100%
Je mène une activité qui n'a pas beaucoup de dangers et de conséquences sur ma vie	7,40%	92,60%	100%
Je peux subvenir convenablement à mes besoins et à ceux de mes parents	3,10%	96,90%	100%
Non concerné	5,70%	94,30%	100%

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Par région, les données du tableau 16 ci-dessous montrent que c'est dans le Sahel (82,5%) et le Plateau Central (81,4%) que l'on compte un plus grand nombre d'enfants bénéficiaires qui ont pu réintégrer l'école. Dans les autres régions comme le Sud-ouest, le Centre et le Centre-nord, ils sont respectivement 65,8% ; 60% et 51,6% qui ont pu réintégrer l'école.

C'est la région du Centre nord qui enregistre le plus d'enfants bénéficiaires qui mènent une activité quelconque : 6,6% connaissent un métier qui leur permet de se débrouiller dans la vie, 10,7% mènent une activité sans danger et 8,2% peuvent subvenir convenablement à leurs besoins. Par contre la région du Centre n'enregistre aucun enfant bénéficiaire qui mène un métier ou une activité.

Tableau 16: Distribution par région des bénéficiaires suivant le changement par rapport à la situation initiale

Région	a pu réintégrer l'école	connait un métier qui permet de se débrouiller	Mène une activité sans trop de dangers et de conséquences	Peut subvenir à ses besoins et à ceux de ses parents	Non concerné
Centre (N=10)	60,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Centre-Nord (N=122)	51,6%	6,6%	10,7%	8,2%	6,6%
Plateau central (N=59)	81,4%	1,7%	5,1%	0,0%	5,1%
Sahel (N=40)	82,5%	0,0%	7,5%	0,0%	7,5%
Sud-Ouest (N=120)	65,8%	4,2%	5,8%	0,8%	5,5%
Total (N=351)	65,2%	4,0%	7,4%	3,1%	5,7%

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

On note que la quasi-totalité des enfants ayant bénéficié du projet se sentent mieux dans leur nouvelle vie. Ils sont 100% dans la région du Sahel. Ce niveau est de 96,5% ; 94,9% ; 90% et 89,5 respectivement dans le Centre nord, le Sud-ouest, le Centre et le Plateau Central.

Tableau 17 : Répartition par région des enfants bénéficiaires dans leur nouvelle situation

Région	Je me sens mieux	J'ai compris les risques que j'encourais dans les sites	Je suis maintenant outillé pour aider mes camarades à comprendre les dangers et les risques dans les sites
Centre (N=10)	90,0%	20,0%	0,0%
Centre-Nord (N=115)	96,5%	5,2%	1,7%
Plateau central (N=57)	89,5%	12,3%	7,0%
Sahel (N=37)	100,0%	8,1%	8,1%
Sud-Ouest (N=112)	92,9%	6,3%	1,8%
Total (N=331)	94,3%	7,6%	3,3%

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Les enfants ayant compris les risques qu'ils encouraient dans les sites après avoir bénéficié du projet sont plus nombreux (20%) dans la région du Centre contre 5,2% dans la région du Centre nord. Par contre ceux qui ont été outillés pour sensibiliser leurs camarades à comprendre les dangers et les risques dans les sites sont 8,1% dans la région du Sahel contre 0% au Centre.

En examinant le tableau 18, on retient que plus de la moitié des enfants bénéficiaires ne fréquente plus les sites ou les carrières. Le Centre nord est la région où le projet semble avoir le plus réussi, car 90,2% des enfants bénéficiaires ne fréquentent plus les sites ou carrières. Ils sont aussi 85,8% et 82,5% respectivement dans la région du Sud-ouest et du Sahel qui déclarent ne plus jamais fréquenter les sites aurifères.

Par contre, le Centre et le Plateau Central sont les deux régions où la fréquentation des sites ou carrières par les enfants bénéficiaires est encore élevée. Ainsi, ils sont 40% au Centre et près de 37 % dans le Plateau central qui continuent de fréquenter les sites aurifères de temps en temps ou régulièrement.

Le nombre de garçons qui déclarent ne plus fréquenter les sites ou les carrières sont légèrement supérieurs à celui des filles (83,8% contre 81,4%). En somme il existe plus de filles que de garçons qui se rendent au niveau des sites ou des carrières. L'évaluation note que les adolescents et les jeunes espèrent avoir du travail décent à travers la formation professionnelle et leur installation.

Tableau 18: Répartition par région et par sexe des enfants bénéficiaires qui continuent de fréquenter les sites

Région	Toi personnellement, est-ce que tu continues à fréquenter les sites ou les carrières					
	Très moins fois/semaine)	Souvent (au 3 fois/semaine)	Souvent (1 fois/semaine)	Quelque fois (1 fois/mois)	Jamais	Total
Centre (n=10)	10,0%		20,0%	10,0%	60,0%	100,0%
Centre-Nord (n=122)	0,0%		4,1%	5,7%	90,2%	100,0%
Plateau central (n=58)	3,4%		17,2%	15,5%	63,8%	100,0%
Sahel (n=40)	0,0%		5,0%	12,5%	82,5%	100,0%
Sud-Ouest(n=120)	2,5%		9,2%	2,5%	85,8%	100,0%
Total(n=350)	1,7%		8,6%	7,1%	82,6%	100,0%
SEXE						
Garçon(n=167)	1,8%		7,2%	7,2%	83,8%	100,0%
Fille(n=183)	1,6%		9,8%	7,1%	81,4%	100,0%
Total(n=350)	1,7%		8,6%	7,1%	82,6%	100,0%

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

La majeure partie des enfants récupérés et formés aux métiers de soudure, de couture, de mécanique, évitent de retourner sur les sites d'orpillages. S'il arrive que ces jeunes qui ont bénéficié de la formation professionnelle retournent sur les sites, souvent riverains de leurs villages, ils évitent pour nombre d'entre eux d'entreprendre des activités dangereuses. Ils ont tendance à promouvoir leur expertise dans leur domaine de formation et servent de modèles de réussite et de réinsertion sociale et économique pour le projet.

Cette attitude mérite d'être soutenue par une politique d'insertion forte en vue de garantir de façon durable le non-retour des enfants sur les sites, qui est un impact indubitable pour le moment. Sinon, si rien n'est fait dans ce sens, le retour sur les sites aurifères est une évidence pour nombre d'entre eux, en cas d'arrêt du projet. En effet, Il se dégage du tableau 19 que dans l'ensemble, seulement 39,5% des enfants bénéficiaires affirment qu'après l'arrêt du projet, ils n'iront plus sur les sites. C'est dire que près de 60% pourront encore se retrouver sur les sites. Ceux qui déclarent avec conviction qu'ils n'iront plus sur les sites viennent surtout du Centre nord (51,2%),

Dans l'ensemble, on observe que dans les autres régions du projet, de nombreux enfants affirment qu'ils y retourneront quand d'autres disent qu'ils ne savent pas. Mais on peut penser que ceux qui disent qu'ils ne savent pas ont de fortes chances d'y retourner.

Si tel est le cas, le projet aura alors eu peu d'impact dans la plupart des régions d'interventions, étant donné qu'au Sahel 75% des bénéficiaires pourront retourner sur les sites ; ils sont plus de 63% pour le Plateau central et le Sud-ouest. Par sexe, 41,3% de filles affirment que les enfants bénéficiaires n'iront plus sur les sites après l'arrêt du projet contre 37,5% de garçons. On note que l'écart n'est pas significatif entre les filles et les garçons, mais leurs avis éclairent sur le fait que l'analyse par sexe confirme que la capitalisation de l'impact du projet est très mitigée.

Tableau 19: Répartition par région et par sexe des enfants qui déclarent ne plus vouloir retourner sur les sites à l'arrêt du projet

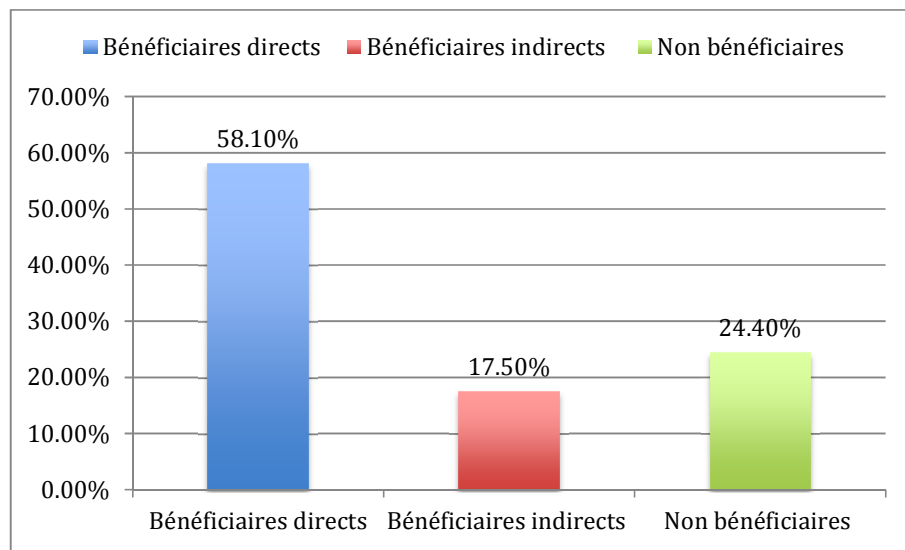
REGION	Si l'appui du projet s'arrête, les enfants vont-ils recommencer à aller sur les sites/carrières ?			Total
	Non	Oui	Ne sait pas	
Centre (n=10)	20,0%	30,0%	50,0%	100,0%
Centre-Nord (n=123)	51,2%	29,3%	19,5%	100,0%
Plateau central (n=60)	36,7%	36,7%	26,7%	100,0%
Sahel (n=40)	25,0%	55,0%	20,0%	100,0%
Sud-Ouest (n=119)	35,3%	35,3%	29,4%	100,0%
Total (n=352)	39,5%	35,5%	25,0%	100,0%
SEXE				
Garçon (n=168)	37,5%	35,1%	27,4%	100,0%
Fille(n=184)	41,3%	35,9%	22,8%	100,0%
Total(n=352)	39,5%	35,5%	25,0%	100,0%

Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

A la question de savoir si les enfants sont prêts à relayer les actions du projet auprès de leurs pairs, on note que ce sont les enfants bénéficiaires directs (Cf. graphique 7) qui se sentent les plus disponibles pour relayer les actions du projet au niveau de leurs camarades et amis ; ils sont 58% contre 24% pour les non bénéficiaires et 17% pour les bénéficiaires indirects. Ceci

permet de dire que les enfants bénéficiaires pourront répercuter, auprès de leurs pairs, les actions visant à lutter contre la présence des enfants sur les sites aurifères.

Graphique 7 : Répartition des enfants selon leur disponibilité à relayer les actions du projet



Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Conclusion partielle

En résumé, le projet a joué un rôle pivot dans la préparation des jeunes aux dynamiques du développement, or les écoles sont insuffisantes, trop loin et les coûts connexes encore élevés. Outre les insuffisances du système éducatif en matière d'offre de formation professionnalisante et les principaux défis à relever, l'amélioration de la scolarisation au primaire est compatible avec la diminution des activités des enfants dans les sites miniers et les carrières artisanales et, surtout la rétention des effectifs en cours de scolarisation, tant des garçons que des filles.

En considération des défis à relever et des constats 'terrain' l'équipe d'évaluateurs est d'avis que la réussite des interventions qui suivront dépendra largement des améliorations apportées à la politique générale et au contexte économique aussi bien que des réformes structurelles publiques qui énoncent clairement des actions punitives ciblées envers les personnes qui encouragent leurs enfants à s'investir dans ce genre d'activité ou encore qui les exploitent sur les sites. Un climat économique favorable, une stabilité et un engagement politiques sont donc des préalables essentiels.

3.5. Equité et Genre

Cette évaluation s'est surtout intéressée à la manière dont les principes d'équité et de genre ont été non seulement pris en compte, mais surtout respectés pour permettre aux plus vulnérables de bénéficier de chances équitables avec le projet.

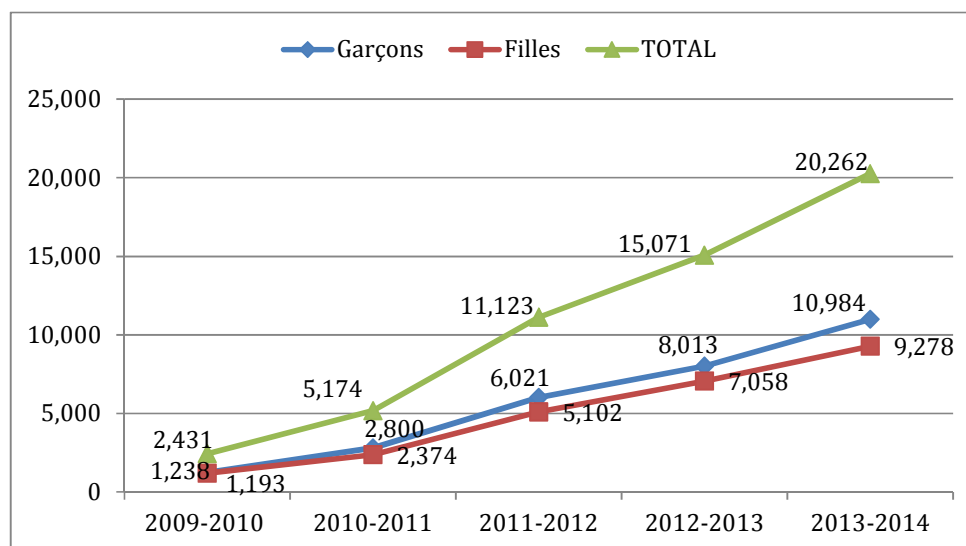
- **La prise en compte du genre dans le choix des bénéficiaires**

La prise en compte du genre et de l'équité a consisté à offrir aux enfants sans distinction de sexe, d'origine sociale et d'ethnie, des alternatives aux pires formes de travail. En considérant les statistiques du projet sur la période de 2009 à 2014, on observe que le genre a été pris en compte et que filles et garçons ont bénéficié des actions du projet dans ses différentes composantes. Le graphique no 4 (section 3.2) de ce rapport montre qu'au cours de la première année du projet, la parité était atteinte ou presque atteinte dans certains domaines tels le préscolaire, les AGR et le retrait des enfants des mines et carrières artisanales.

Toutefois au fil des années, le nombre de garçons a progressivement dépassé celui des filles comme en attestent le nombre de cibles touchées au préscolaire (3530 garçons pour 3151 filles), au primaire (6407 garçons pour 5311 filles), au niveau de la formation professionnelle (86 garçons pour 71 filles), des installations en atelier (634 garçons pour 266 filles), des activités d'alphabétisation (534 garçons ; 372 filles et 934 mères), des AGR jeunes (475 garçons pour 472 filles), des formations AGR (243 garçons ; 287 filles et 977 mères), de la prise en charge sanitaire et psychosociale (1168 garçons pour 743 filles) et de la formation en gestion (275 garçons ; 281 filles et 697 mères).

Par ailleurs, le graphique no 5 montre que le projet a retiré plus de garçons que de filles des mines et carrières ; ce s'explique par le fait que ceux-ci (47,7%) sont plus nombreux que les filles (34%) dans l'activité. (Cf. graphique 5 sur les effectifs cumulés 2009- 2013).

Graphique 8: Evolution des effectifs de garçons que de filles retirés des mines et carrières ;



Source : Etude CERFODES/UNICEF/MASSN, juin 2014

Cette situation de parité et/ou de presque parité au démarrage tient au fait qu'avant la mise en œuvre du projet, des actions de sensibilisation ont clairement indiqué le respect de l'égalité numérique dans le choix des bénéficiaires comme le montrent les propos ci-dessous:

« Par rapport au choix des enfants, nous faisons une AG pour expliquer à la population le processus d'identification des cibles bénéficiaires. Nous leur faisons comprendre que nous avons besoin de 15 garçons et 15 filles ».[Entretien avec un leader communautaire du Ganzourgou].

Mais ces actions de sensibilisation sur la parité entre sexes pour lever les obstacles à la participation des filles au projet se sont-elles poursuivies ? Les données en notre possession ne permettent pas de répondre à cette question. Aussi pouvons-nous émettre l'hypothèse que les sensibilisations sur la parité n'ont pas connu de suite lors de la mise en œuvre du projet ; ce qui explique la disparité entre sexes.

▪ **Un programme d'AGR visant principalement les femmes**

La prise en compte du genre a également consisté en la mise en œuvre d'une stratégie fondée sur le statut et le rôle social des femmes dans les zones d'intervention. C'est ainsi qu'un programme d'AGR a été mis en place pour les mères d'enfants retirés des mines et carrières artisanales. Selon le rapport final du projet (UNICEF, 2014), plus de 1350 femmes sur les 1515 visées, soit un peu plus de 89% des cibles pour les AGR ont bénéficié de financements. Les AGR ont eu pour but d'offrir des activités économiques moins risquées pour les femmes et leurs enfants, tout en leur permettant d'être financièrement autonomes. Aussi, un autre résultat attendu de l'impact des AGR était que les femmes s'impliquent dans les actions de sensibilisation à l'endroit de leurs enfants.

Parmi les personnes enquêtées 73,8% de femmes et 38,2% de parents d'enfants bénéficiaires, estiment que les AGR ont apporté une amélioration dans les conditions économiques et sociales des femmes. Toutefois selon les données quantitatives, les femmes bénéficiaires enquêtées sont 27,4% à déplorer l'insuffisance de l'appui financier. Les données qualitatives corroborent également ce point de vue sur la faiblesse du montant des fonds octroyés aux femmes pour les AGR.

En effet, il ressort d'un focus group de femmes bénéficiaires que l'appui financier pour les AGR est insuffisant et que le nombre de bénéficiaires est également faible au regard du nombre de femmes qui vont sur les sites.

« Il y a beaucoup de femmes qui vont encore sur les sites pour gagner de quoi faire face à leurs dépenses vitales. Nous aurions voulu que le projet puisse prendre en charge toutes les femmes sur les sites, car nous qui avons bénéficié des crédits pour les AGR, nous n'atteignons même pas la moitié de celles qui continuent de travailler sur les sites ; pourtant elles souhaitent aussi arrêter ce travail d'orpaillage pour faire autre chose, mais elles ne peuvent pas, étant donné que ce sont les seules activités qui leur procurent des revenus ».[Focus group avec des femmes bénéficiaires de ROUKO dans la province du Passoré].

Un délégué du Comité villageois de développement (CVD) de Koper dans la province du Ioba abonde dans le même sens en ces termes : « *Le nombre de femmes bénéficiaires des AGR est peu élevé* ».

A la lumière de tels témoignages, on peut effectivement dire que le nombre de 1350 femmes/mères bénéficiaires d'AGR est très faible en comparaison avec un peu plus des 6300 femmes recensées sur les sites lors de l'étude de base (in UNICEF, 2011) dans les 5 régions de la zone d'intervention du projet.

Selon les documents du projet, l'appui financier, sous forme de subvention, s'élève à cent mille (100 000) francs par femme. Cependant les données qualitatives ont révélé que certaines ONG de mise en œuvre ont mis cet argent à la disposition des femmes sous forme de microcrédit, tout en réduisant le montant par femme à 50 000 f dans l'objectif de toucher plus de femmes. Comparativement au gain journalier moyen de 3000 à 5000 F que les femmes déclarent obtenir de leurs activités d'orpaillage, elles trouvent alors que ce montant est relativement faible. La compensation par les AGR est donc en dessous de leurs espérances ; ce qui explique que certaines bénéficiaires retournent de temps en temps sur les sites aurifères.

Le retour de certaines femmes bénéficiaires sur les sites tient au fait que de nombreuses charges familiales, dont les soins et l'entretien des enfants, incombent généralement aux femmes, surtout en milieu rural. Celles-ci sont également sollicitées au plan social avec les événements sociaux comme les baptêmes, les mariages, les funérailles, etc. pour lesquelles leurs contributions matérielles et financières sont des obligations sociales de la solidarité communautaire.

Par ailleurs, au cours de certains entretiens, il est apparu que des femmes bénéficiaires n'ont pas été totalement impliquées dans les activités du projet, notamment la sensibilisation sur les risques liés au travail des enfants dans les sites d'orpaillages. Celles qui n'ont pas été impliquées dans la sensibilisation sont très souvent des femmes qui n'ont pas d'enfants travailleurs sur les sites. Ainsi des personnes interviewées (hommes comme femmes) ont mentionné que parmi les femmes bénéficiaires d'AGR, certaines n'ont pas forcément des enfants travailleurs ou retirés des sites d'orpaillages. En effet à la question de savoir si ce sont les mères des enfants travaillant sur les sites qui ont été sélectionnées, un des leaders communautaires de la province du Ioba déclaré :

« *Non pas forcément. Certaines ne partaient pas sur les sites. On a pris tout le monde, pas seulement ceux qui travaillent sur le site ou leurs enfants.* » [Entretien avec un leader communautaire du IOBA]

Ainsi le critère de sélection qui est d'avoir un enfant travaillant sur les sites d'orpaillage et les carrières artisanales n'a pas été toujours respecté. Le choix s'est parfois fait sur la base du nombre à atteindre :

« *Nous choisissons les femmes en fonction du nombre. Les femmes qui avaient des activités sont financées pour qu'elles puissent continuer et celles qui n'en avaient pas, on leur donne le financement pour qu'elles puissent financer leurs projets* ». [Entretien avec un leader communautaire du Poni]

Un autre critère de sélection reposait sur l'âge.

« Pour le choix des femmes, nous avons identifié les femmes qui sont proches de l'âge de la retraite, dont les enfants loin d'elles. En plus les femmes qui préparent bénévolement pour les enfants des Bisongo ont bénéficié des AGR. » [Entretien avec un leader communautaire du Ganzourgou]

Pourtant, un autre leader du Centre Nord évoque l'absence de quel que critère que ce soit pour la sélection des femmes: « Nous on prend les gens qu'on veut. ». Dans ce cas-ci le choix a donc été arbitraire et laissé au bon vouloir des leaders. Entretien avec un leader communautaire du Namentenga]

Les propos rapportés ci-dessus indiquent que l'un des critères de sélection de ces bénéficiaires notamment la présence ou non de leurs enfants dans les sites n'a pas été toujours respecté. Cela pose un problème dans la mesure où le projet a décidé de cibler les mères d'enfants engagés et/ou retirés des pires formes de travail. Ce sont évidemment quelques lacunes du projet d'autant que la stratégie pour empêcher les enfants d'aller et/ou de retourner sur les sites d'orpaillage consistait à proposer une autre alternative à leurs mères et à les impliquer dans les actions de sensibilisation.

A ce programme destiné aux mères s'ajoute un autre programme d'AGR pour les jeunes. Selon les statistiques du projet, 472 filles ont bénéficié pour 475 garçons ont bénéficié de la formation professionnelle des jeunes. Pour la formation professionnelle des jeunes, l'écart entre filles et garçons est insignifiant. Un effort a été donc fait pour une certaine équité quand bien même l'on note que les garçons sont plus nombreux que les filles sur les sites d'orpaillage.

Enfin la construction des structures d'encadrement communautaire de la petite enfance, que sont les Bisongo, constitue un moyen efficace de protection de la petite enfance et de promotion de la scolarisation des petites filles. En outre, les Bisongo ont eu pour effet de libérer les femmes et les petites filles de la garde de leurs enfants ou des tout petits, créant ainsi quelques coûts d'opportunités pour les mères de s'engager dans des AGR ou de consacrer le temps libéré au renforcement de leurs compétences par l'alphabétisation. Ainsi, par les Bisongo, le projet a donc contribué à la promotion du genre dans ses zones d'interventions.

- **La prise en compte des enfants les plus vulnérables**

Le projet a pris en compte tous les enfants, filles comme garçons, handicapés ou non. Le DPASSN/Poni a pour sa part affirmé qu'au primaire ou dans les Bisongo des enfants souffrant de déficiences intellectuelles (encéphalopathies) sont recrutés et encadrés, car le MASSN veille au principe de « **zéro discrimination sociale** ». Cependant, au cours de cette évaluation, il est apparu un flou relatif à la prise en compte des handicapés dans les programmes de formation professionnelle. En effet, bien que l'ANPE estime que le handicap d'un enfant ne peut être un motif de discrimination ou d'exclusion, des leaders communautaires dans le Ganzourgou se sont contredits par rapport à la prise en compte ou non des enfants handicapés dans le projet. Pour certains, des handicapés n'ont pas été soutenus en raison de leur incapacité, en fait de leur handicap, à venir travailler et à rembourser les prêts dont ils auraient pu bénéficier dans le cadre de l'appui aux AGR.

De tels constats permettent de dire que la prise en compte des enfants handicapés n'a pas été effective, tout au moins dans son principe. Il se pose donc un problème d'équité dans la mise en œuvre du projet. En réalité, selon les données collectées et les documents mis à notre disposition, la question des handicapés n'a pas été clairement énoncée. Il est donc aisé de comprendre que les acteurs sur le terrain n'en aient pas fait une préoccupation spécifique. Tous les enfants vulnérables n'ont donc pas été atteints de la même façon.

Conclusion partielle

En conclusion, le principe de la parité a été pris en compte avec toutefois un gap en faveur des garçons qui s'est creusé au fil de l'implémentation du projet. Ce décalage pourrait s'expliquer d'une part par le nombre élevé de garçons par rapport aux filles dans l'activité minière artisanale ; d'autre part, les obstacles à la participation des filles dans le programme n'ont sans doute pas été suffisamment adressés au cours de l'implémentation du projet, notamment les activités de sensibilisation sur le maintien des filles dans les programmes.

Tous les enfants vulnérables n'ont pas été atteints de la même façon. Ainsi sans que cela ne soit très clair, il est possible que des enfants handicapés n'aient pas fait l'objet d'attention ou d'énoncé clair dans la stratégie et dans la mise en œuvre du projet.

En tout état de cause, cette section sur l'équité et le genre permet de se rendre compte que les critères de sélection des bénéficiaires doivent être énoncés clairement puis respectés scrupuleusement par les partenaires de mise en œuvre et les communautés.

3.6. Durabilité du projet

La durabilité désigne généralement la pérennité des améliorations apportées par le projet. La durabilité est au cœur de tout projet de développement, surtout lorsque celui-ci reçoit un appui extérieur. En d'autres termes, la durabilité est la poursuite des activités du projet par les bénéficiaires, une fois que l'appui extérieur est terminé. Elle concerne plusieurs aspects dont l'implication des différentes parties prenantes dans le processus de mise en œuvre du projet, le degré d'appropriation de celui-ci par ces derniers, de changements de comportements par les bénéficiaires ainsi que les conditions de sa répliquabilité dans un autre contexte similaire.

De nos jours, la durabilité est un souci majeur pour les partenaires au développement. Ainsi sont-ils nombreux à agir pour que les projets financés ne disparaissent pas dans les communautés bénéficiaires, lorsque les financements s'estompent ou se raréfient pour permettre le fonctionnement ou la prolongation de tels projets ou programmes. Toute durabilité s'articule autour de trois points importants qui sont : i) l'implication des acteurs et bénéficiaires du projet ; ii) le niveau d'appropriation du projet par les bénéficiaires mais surtout par les acteurs pour permettre au projet de continuer d'exister ; iii) la capacité de répliquer à l'échelle régionale, nationale, voire internationale le schéma d'un tel projet à travers une similarité des règles et des principes ayant conduit aux résultats qui caractérisent le projet.

3.6.1. Durabilité par rapport à l'implication des acteurs et bénéficiaires du projet

En termes d'implication des acteurs dans les actions et les activités du projet, la durabilité sera analysée sous l'angle institutionnel et communautaire.

- **L'implication institutionnelle**

Sous l'angle institutionnel, l'implémentation du projet par des partenaires (stratégiques et de mise en œuvre) est un gage de succès et surtout de pérennisation. En effet, dans le cadre du projet, le partenariat s'est manifesté par le renforcement des capacités des acteurs, par la coordination des activités et des actions de mise en œuvre ainsi que par la concertation entre les acteurs, qui sont des éléments importants. La création du partenariat stratégique entre l'UNICEF et Gouvernement burkinabè par le biais du MASSN, et l'établissement du faire-faire par cinq ONG et associations locales ont constitué des fondements de la pérennisation des actions sur le terrain. Au cours de cette phase, des missions spécifiques ont été confiées à chacune des organisations partenaires du projet en tenant compte de leurs spécificités et de leurs zones traditionnelles d'intervention respectives. TDH a été responsabilisée au Sahel dans les régions du Plateau central et du Centre (carrière de Pissy). Quatre associations nationales formées d'anciens travailleurs de l'ONG Plan Burkina assurent la mise en œuvre du projet dans deux régions :

- Région du Sud-Ouest : Association pour la Facilitation du Développement communautaire (AFDC) ;
- Région du Centre Nord : Association pour le Développement communautaire/Protection des Droits de l'Enfant (ADC/PDE) dans la province du Sanmatenga, l'Association d'Appui Accompagnement pour le Développement communautaire (AAADC) dans le Bam et l'association Vision Plus dans le Namentenga.

Cette répartition territoriale se fondait sur la bonne connaissance du terrain par les ONG et les associations locales de mise en œuvre ; elle a aussi servi à renforcer les acquis engrangés dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'enfant. C'est donc un partenariat multidimensionnel et complémentaire (gouvernement, UNICEF, ONG/Associations) qui a servi à mutualiser les ressources, les expertises et les expériences pour l'atteinte du but et des objectifs du projet.

La mise en place d'un partenariat opérationnel et stratégique entre les organisations de mise en œuvre du projet d'une part, et les acteurs gouvernementaux d'autre part, a surtout favorisé une concertation régulière. Cela s'est avéré comme une force du projet dans la mise en œuvre du projet, à travers le prisme de la lutte contre le travail des enfants sur les sites et qui a favorisé d'autres actions dans les secteurs de l'environnement, de la santé, de l'éducation, des droits humains, etc.). Ce partenariat multidimensionnel a renforcé l'approche communautaire comme le fondement de la durabilité de toutes les actions menées à l'endroit des bénéficiaires vivant dans ces communautés.

En outre, au plan institutionnel, la mise en place de la police des frontières est un acquis durable du projet qui entre dans le cadre du renforcement des capacités des structures étatiques à lutter contre la traite des enfants en direction des mines d'or artisanales :

« Les facteurs qui ont favorisé l'atteinte de ces résultats sont d'ordre communicationnel. La communication interactive a été à la base de la réussite de ce projet dans le Sud-Ouest car beaucoup de rencontres d'information, de sensibilisation ont été initiées par le projet. Tous les acteurs impliqués dans ce projet ont compris leurs rôles et jouent ceux-ci avec une grande responsabilité. Par exemple, lorsque les enfants empruntent les cars des sociétés de transport pour aller travailler dans les sites et que la police s'en aperçoit ; ces enfants sont descendus des cars et reconduits dans leur famille respective. Les parents de ces enfants sont ensuite interpellés par la police qui procède à une sensibilisation des parents. C'est donc grâce à ce projet que nous avons pu mettre en place la police des frontières» [Entretien avec un cadre technique du MASSN/DPASSN/Poni].

- **L'implication des communautés bénéficiaires dans les actions du projet**

Si l'approche institutionnelle a produit des résultats qui renforcent la perspective de pérennisation du projet, l'approche communautaire est toujours une exigence première. Ainsi, les communautés à la base ont été impliquées dans le projet par le biais des leaders communautaires, et cela aux différents stades de développement du projet. En effet que ce soit dans les activités de communication ou en tant que bénéficiaires des actions, la plupart des ONG de mise en œuvre ont utilisé le canal des leaders communautaires (chefs traditionnels, élus locaux, etc.) pour les activités de mobilisation sociale (sensibilisation, contribution à la construction et/ou l'équipement des infrastructures, etc.).

De par leur position sociale et leur leadership, les leaders communautaires, jouissent d'une respectabilité au sein des communautés, particulièrement en milieu rural. Ces derniers ont joué un rôle actif dans le processus de mise en œuvre en sensibilisant eux-mêmes les communautés sur les risques et conséquences du travail des enfants dans les sites :

« Nous avons été effectivement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet. Nous avons eu une rencontre préalable avec les responsables avant la mise en œuvre du projet. C'est à ce niveau qu'ils nous ont montrés le public cible du projet... En tant que chef, je suis consulté pour informer les populations et sensibiliser les parents» [Entretien avec le chef du village de Karentenga].

Un autre leader de la région du Sud-Ouest attestent du rôle qu'ils ont joué pour une plus grande implication des communautés dans les actions du projet : *« Je suis chargé de passer les informations relatives au projet. Je suis surtout impliqué dans tout ce qui est mobilisation. »* .

L'implication des leaders communautaires va au-delà des activités de sensibilisation. Elle porte aussi sur la contribution en nature, telle que leur participation aux travaux de construction.

« Les communautés ont été impliquées dans le projet à travers les travaux d'intérêts communs. On a construit le hangar, puis on a participé aux travaux et activités concernant le projet. Nous menons des campagnes de sensibilisation, par exemple, avec le point focal AFDC dans la province du Ioba» [Entretien avec un leader de Koper dans la province du Ioba].

Toutefois, l'implication des communautés est perçue comme réelle ou faible, selon que l'on s'adresse à des bénéficiaires directs ou non du projet. En effet, selon les bénéficiaires directs,

l'implication des communautés a été réelle dans le projet. Ainsi, 70,7% des femmes bénéficiaires d'AGR disent avoir été impliquées ou consultées dans le cadre du projet. L'implication de ces femmes a porté sur les différentes phases du projet. Ainsi, 26% déclarent avoir été consultées au début du projet, 53.4% lors de la mise en œuvre, 19.8% pendant le suivi et 0.9% pendant la présente évaluation. La forte proportion des femmes qui se considèrent comme impliquées comparativement à celle des parents pourraient s'expliquer par l'existence d'activités spécifiques à leur endroit : mise en place de Bisongo pour accueillir les enfants en bas âge dont la garde, les soins et l'entretien leur reviennent traditionnellement.

Quant aux parents d'enfants bénéficiaires, 67.8% estiment avoir été impliqués ou consultés pour les activités du projet. Ils l'ont été surtout pour les séances de sensibilisation. En ce qui concerne les enfants enquêtés, ils considèrent avoir été impliqués dans le projet aux phases d'identification (60.9%) et de la mise en œuvre (26.2%). Les autres phases de leur implication sont le choix des activités (9.8%), le suivi (7.3%) et l'évaluation (1.2%). L'analyse permet donc d'avancer que l'implication des acteurs institutionnels et communautaires a des effets sur le renforcement de leurs capacités dans le domaine d'intervention du projet.

- **Quelques défis à relever pour la durabilité du projet au niveau institutionnel.**

Au plan institutionnel et organisationnel, on note que, dans certaines zones, l'implication des structures déconcentrées fait défaut comme le note le point focal du MENA au comité de pilotage du projet :

« Il manque l'implication de nos structures déconcentrées du MENA dans le travail des ONG sauf au Ganzourgou où la DPENA est active. C'est un problème de personnalités, ça se fait en collaboration avec le DPASSN. Il faut que les ONG aillent vers nos structures, que la DPASSN et la DPENA travaillent en symbiose».[Entretien avec le Point Focal du MENA dans le Comité de Pilotage]

D'autres déplorent des difficultés dans certaines zones comme par exemple la tendance de certaines structures déconcentrées d'attendre d'être invitées à suivre les activités menées par le projet avant de s'y adjoindre.

3.6.2. Durabilité du projet par rapport au degré d'appropriation des acquis du projet par les acteurs locaux

L'implication active des différentes parties prenantes est un moyen de favoriser l'appropriation du projet par les bénéficiaires, de même que son ancrage au sein des institutions concernées par ses interventions et ses résultats. Cette appropriation se traduit par des engagements, des initiatives et des actions en conformité avec les objectifs du projet, en dépit de contraintes contextuelles comme la pauvreté et une faible prise de conscience face à l'ampleur et aux conséquences du fléau du travail des enfants dans les mines et carrières artisanales.

Aussi, la communication s'est avérée importante pour l'appropriation des objectifs du projet comme l'attestent les propos suivants du directeur provincial de l'action sociale du Poni:

« Les dispositions concrètes ont concerné l'établissement du dialogue franc et direct avec les populations, les orpailleurs, les enfants, les femmes bénéficiaires d'AGR ou non, les leaders communautaires, pour que chacun, à son niveau, puisse s'appropriier les

objectifs de ce projet. Une fois que ce travail d'information, de sensibilisation a été fait, les populations ont massivement adhéré à la vision du projet. Ainsi, les parents des enfants voient dans le projet, une structure qui est venue les aider dans l'éducation de leurs enfants. Par exemple, dans le village de Tiocera, il existe une école à quatre (04) classes. L'effectif des élèves de cet établissement à quatre (04) classes n'atteignait pas quatre-vingt (80) élèves, avant l'arrivée de ce projet. Parce que tous les enfants de ce village préféraient travailler dans les sites d'orpaillage que d'aller à l'école. Mais avec ce projet, aujourd'hui le village de Tiocera a connu un grand changement, car les enfants vont maintenant à l'école et l'établissement de ce village a un effectif de plus de deux cent (200) enfants/élèves. Tous les parents des enfants de ces villages admettent de nos jours, que les sites d'orpaillage ont détruit l'avenir de leurs enfants».[Entretien avec le DPASSN du Poni]

Le degré d'appropriation des acquis du projet semble fragile au regard de la frilosité des acteurs par rapport à leurs capacités à en poursuivre les actions. Ainsi la faiblesse des moyens de l'Etat, en particulier l'absence de budget pour ce genre d'actions est pointée du doigt comme une contrainte majeure à la pérennisation des actions du projet autre que la sensibilisation. C'est dans le même sens que s'inscrivent les déclarations suivantes, à la question de savoir si les actions du projet peuvent se poursuivre après son retrait répond : « *C'est une question de moyens. L'Etat ne pourra pas. Si l'Etat pouvait, le projet n'allait pas venir* ». [Entretien avec Une enseignante de Mogtédo, Ganzourgou].

Au niveau central, les préoccupations sont les mêmes, en l'occurrence au niveau du MASSN, ou certains responsables affirment que la pérennisation du projet peut poser des problèmes, car actuellement l'Etat n'a pas pris la relève, ce qui va rendre difficile l'activité de retrait et de placement en apprentissage. Par contre, les acquis de la sensibilisation demeurent et les enfants installés après les formations peuvent faire de la sensibilisation vis-à-vis des autres enfants tout comme les mères bénéficiaires d'AGR. La contrainte principale est donc relative à la capacité financière des communautés et de l'Etat à faire « vivre » un tel projet.

La mentalité des parents et les représentations qu'ils se font de l'école constituent un défi à l'appropriation du projet par les communautés. En effet, certains parents continuent, surtout par ignorance, de ne pas voir le bien-fondé de l'école. Ils considèrent simplement le gain immédiat, alors que l'activité minière en elle-même est appelée à prendre fin un jour. Les exemples d'enfants qui ne sont pas allés à l'école et qui ont les moyens de se construire une maison ou de s'acheter des motos renforcent cette perception négative que l'école n'est pas la seule alternative pour espérer obtenir un gros revenu.

Selon les données recueillies par le biais du questionnaire, 42.3% des enfants ne sont pas prêts à relayer les actions du projet, estimant que cela ne va rien changer dans leur zone par rapport à la présence d'enfants sur les sites. Un des défis des partenaires de mise en œuvre du projet est donc de leur inculquer une vision à long terme, de ce qu'ils devront pouvoir faire lorsque l'exploitation minière prendra fin.

Ce projet a développé d'importantes actions comme le plan intégré de communication, l'implication des leaders communautaires dans la sensibilisation, la mise en place de comités locaux de sensibilisation, la campagne de plaidoyer, les activités de retrait des enfants, de

formation professionnelle et d'appui à l'éducation et à la scolarisation des enfants ainsi que d'AGR, etc. pour lutter contre les pires formes de travail des enfants dans les mines et carrières artisanale. Compte tenu du fait que malgré toutes ces actions de nombreux enfants continuent de retourner sur les sites pour satisfaire certains de leurs besoins, ne serait-il pas indiqué, d'envisager d'autres solutions complémentaires à ces actions en appliquant fermement la législation en particulier en réprimant les contrevenants à la loi. En effet, en plus du code du travail et du code pénal qui prévoient et répriment plusieurs cas généraux de violence faites aux enfants, le Burkina Faso dispose, d'autres textes plus spécifiques comme :

- La loi n°2008-029 du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées ;
- Le décret n°2009-365 du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso ;
- La loi n°11-2014 du 17 avril 2014 portant répression de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie mettant en scène des enfants ;
- La loi n°15-2014 du 13 mai 2014 portant protection de l'enfant en conflit avec la loi ou en danger.

L'application de la loi, en particulier la répression, posera sans doute de nombreux problèmes sociaux, étant donné que l'évaluation de base menée en 2010 a révélé que 55,5% des enfants enquêtés étaient des fils et filles du chef de ménage contre 30% qui n'avaient aucun lien avec lui. La majorité des enfants sur les sites sont donc avec leurs pères et leurs mères ; ce qui exige que des stratégies soient développées sans toutefois occulter que force doit rester à la loi. En effet, les conséquences de l'activité d'orpaillage artisanale sont tellement néfastes et graves sur tous les secteurs de la vie des citoyens et du pays (santé, éducation, environnement, etc.) que l'application stricte de la législation du travail est nécessaire. Une situation qui pourra se faire en collaboration avec l'ONASSIM dont les missions sont de sensibiliser et/ou de réprimer en vue de garantir le respect des lois sur les sites mais d'assurer une sécurité de ces sites miniers.

3.6.3. Réplicabilité du projet au sein ou au-delà des cinq régions du projet ?

La réPLICabilité du projet dans d'autres zones est possible. Ainsi les éléments suivants peuvent être retenus comme les conditions de la réPLICabilité du projet dans d'autres contextes :

1. La construction d'un partenariat opérationnel et stratégique qui repose sur des ONG et associations locales, les communautés bénéficiaires à travers leurs leaders et les structures étatiques concernées par la problématique des pires formes de travail des enfants avec une définition des rôles et responsabilités de chaque partie prenante en rapport avec leur domaine d'expertise et leurs expériences. L'implication effective des structures au niveau déconcentré et des collectivités locales dans les activités de communication/plaidoyer, de mise en œuvre et de suivi.
2. L'implication des leaders communautaires et des bénéficiaires eux-mêmes, dont les enfants, dans les activités de sensibilisation/communication à grande échelle comme une condition première pour la réPLICabilité du projet au-delà des 5 régions.

3. La prise en compte des préoccupations exprimées par les communautés bénéficiaires et les acteurs de mise en œuvre dont, l'augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires afin d'obtenir un impact plus grand sur les enfants par la réduction de leur fréquentation des sites ; ils sont 39.7% des parents à le penser et 73% des femmes bénéficiaires d'AGR soutiennent une telle prise en compte.
4. L'équipe des consultants estime que l'application stricte de la loi réprimant l'utilisation des enfants dans les pires formes de travail doit être jumelée aux actions du projet à l'avenir.
5. Une amélioration du suivi des bénéficiaires est nécessaire. Le point focal du MENA est également d'avis que pour que les parents prennent plus au sérieux cette intervention, il faut un suivi au niveau des enfants retirés des sites. Ce suivi permettra de savoir qu'est-ce qu'ils sont devenus : sont-ils restés à l'école, travaillent-ils dans le secteur informel, etc.

3.7. Les facteurs de réussite du projet

La bonne performance du projet et l'atteinte de ses objectifs sont liées selon les résultats des entretiens aux facteurs suivants :

1. la sensibilisation de proximité des enfants et de leurs parents sur les sites d'orpaillage ;
2. le plaidoyer auprès des acteurs clés et l'interpellation des autorités nationales et régionales sur une concertation pour une meilleure régulation des actions de lutte contre le travail des enfants sur les sites d'or;
3. la construction des centres Bisongo et l'appui scolaire apporté aux enfants retirés des mines ;
4. l'offre de formation professionnelle et le placement des enfants dans les centres de formation professionnelle existants ;
5. l'appui à l'insertion socioéconomique des enfants formés après la formation professionnelle ;
6. l'accompagnement des mères et des enfants à travers le développement des AGR ;
7. l'approche participative qui a consisté à mener les activités en collaboration avec les autorités locales, les leaders communautaires et les communautés des zones d'intervention.

3.8. Les défis à relever pour renforcer les performances actuelles

1. Faibles compétences en matière de protection des personnels de terrain des structures de mise en œuvre ;
2. absence d'inscription du projet dans les plans d'actions du MASSN et du MENA ;
3. Faiblesse d'une structure locale de concertation regroupant les acteurs de mise en œuvre, de suivi du projet et les bénéficiaires ;

4. énorme sollicitation de l'Administrateur du projet au niveau de l'UNICEF ;
5. évolution rapide du contexte de développement des sites aurifères qui constitue un obstacle à la scolarisation ou au maintien des enfants dans les écoles ;
6. intérêt de plus en plus accru de certains enseignants pour l'orpaillage qui deviennent des « industriels de détection et d'exploitation de l'or » par l'achat de détecteurs d'or. Il est à noter que certains enseignants qui cumulent la fonction enseignante avec celui d'extracteur d'or utilisent leurs élèves nuitamment. Ce défi constitue d'ailleurs un contre-exemple dans la lutte contre le travail des enfants sur les sites d'or. Il est donc nécessaire qu'un partenariat soit développé avec le MENA pour un meilleur respect de l'éthique et de la déontologie par les enseignants.
7. la pauvreté des ménages de plus en plus accrue.

3.9. Quelques Leçons apprises de l'évaluation

L'évaluation nous permet de retenir que ce projet a instauré une nouvelle démarche de lutte contre les pires formes de travail des enfants, en l'occurrence contre la présence des enfants sur les sites d'orpaillage. C'est une démarche novatrice en ce sens qu'elle adjoint les trois pôles essentiels qui sont les pôles des partenaires stratégiques (UNICEF et Gouvernement) le pôle des partenaires opérationnels (les cinq associations y compris les services déconcentrés et décentralisés) et les bénéficiaires (femmes, enfants et jeunes). Mieux le cadre d'échanges établi avec le comité de pilotage sert d'espace pour saisir au mieux les difficultés et les réussites de la mise en œuvre du projet et de prendre les mesures idoines.

Toutefois de nombreux goulots d'étranglements sont apparus comme des contraintes mitigeant certaines des performances du projet. En effet on retient comme leçon que :

1. l'orpaillage est devenu le premier secteur économique du Burkina Faso. Partout sur le territoire national des sites d'orpaillage éclosent de façon frénétique de sorte que dans les zones d'intervention du projet, le nombre de communautés et de bénéficiaires ciblés est largement dépassé ;
2. le projet ne peut donc subvenir à prendre en charge plus que ce qui était prévu. Ainsi, ce type de projet va au-delà des engagements de l'UNICEF seul et interpelle le gouvernement burkinabè à prendre des dispositions pour juguler la présence de plus en plus croissante des enfants vers ou dans les sites,
3. Il est à craindre de voir que les enfants travailleurs des sites ne sont pas seulement les enfants non scolarisés mais aussi de nombreux scolaires (scolarisés ou déscolarisés), étant donné que des enseignants sont « entré dans la danse » de la recherche de l'or et certains n'hésitent pas à utiliser leurs élèves comme une main d'œuvre accessible.
4. Dans un environnement où l'or fait « rapidement » de nouveaux riches, l'attraction de l'orpaillage rend insuffisants les services offerts par le projet en terme d'AGR ou de formation professionnelle pour les jeunes ;

5. Il faut renforcer les prérogatives de l'ONASSIM pour que ses actions et sa mission intègre les écoles implantées dans les sites ou dans les alentours afin de tenir une surveillance accrue pour empêcher la présence de tout enseignant toujours en fonction ou de tout élève.

Conclusions, recommandations

L'évaluation montre que la mise en œuvre du projet a produit des résultats prometteurs. En considérant les critères de pertinence, d'efficacité, d'efficience, d'impact, d'équité et de durabilité, on note que le projet répondait aux besoins exprimés et non exprimés de lutte contre le travail des enfants sur les sites d'orpaillage, surtout dans le contexte du Burkina Faso qui connaît un boom minier et qui est présenté comme un vaste chantier aurifère. Le projet a contribué à améliorer la protection et la promotion des droits de nombreux enfants des cinq régions par :

- i) leur retrait des sites aurifères ;
- ii) l'appui à leur scolarisation et à leur maintien ;
- iii) une offre de formation professionnelle et par l'insertion socioéconomique des femmes et de certains jeunes à travers les AGR ;
- iv) une prise de conscience des parents sur les dangers courus par les enfants sur les sites ;
- v) un plaidoyer national et régional sur la nécessité d'un plus grand engagement des autorités nationales et régionales à lutter efficacement contre ce désastre qu'est le travail des enfants dans les mines.

Cependant, au regard de l'ampleur du phénomène du travail des enfants dans les mines artisanales et les carrières, l'offre budgétaire actuelle du projet est insuffisante pour toucher un nombre plus significatif de bénéficiaires. Par ailleurs, dans certaines zones, l'implication des parents et des structures déconcentrées est parfois faible ; ce qui ne favorise pas la durabilité des acquis du projet. Aussi, l'approche communautaire mérite un renforcement des compétences des personnels des associations et ONG de mise en œuvre, car bien que très actifs dans la mobilisation sociale, leurs compétences gagneraient à être renforcées en matière de protection des enfants à travers l'approche basée sur les paquets de service intégrés (habillement, nutrition, santé). Il est nécessaire que ce projet inspire davantage le gouvernement burkinabè pour accentuer la lutte contre le travail des enfants. Cela demande son inscription dans les plans d'actions ministériels.

Il importe également que le projet trouve de nouveaux partenaires techniques et financiers comme le PNUD, la Banque Mondiale, les coopérations bilatérales (Canada, France) au regard de l'importance de stratégies du projet dans un contexte de développement très accru des sites aurifères artisanaux au Burkina.

Les résultats de l'évaluation permettent de formuler quelques recommandations :

- **A l'endroit du Gouvernement**
 1. Prendre en compte la problématique du travail des enfants impliqués dans le travail sur les sites dans les plans d'actions du MASSN et du MENA pour bénéficier de l'appui supplémentaire du gouvernement Burkinabè ;
 2. Impliquer davantage les services techniques déconcentrés dans le suivi

3. Mettre en place des structures locales de concertations regroupant les associations de mise en œuvre, les services déconcentrés du MASSN, du MENA, les maires de communes des localités d'intervention, les leaders communautaires (chefs traditionnels, leaders religieux), deux représentants des enfants bénéficiaires de l'appui scolaire, deux représentants des enfants bénéficiant de la formation professionnelle, un représentant des jeunes bénéficiant de l'appui en AGR, une représentante des femmes bénéficiaires d'AGR, un représentant des écoles d'accueil des enfants, une petite maman des Bisongo ;
 4. Faire un plaidoyer auprès du Ministère de l'action sociale pour la diversification des partenaires financiers pour soutenir les actions du projet ;
 5. Mettre en place un mécanisme de double contrôle de l'entrée et de l'utilisation des détecteurs de métaux dans les zones, car l'accès facile à ces détecteurs de métaux explique la présence d'enseignants et d'autres corps de métiers du secteur public dans l'exploitation de l'or.
 6. Adapter la réglementation pour sanctionner les détenteurs de parcelles en cas d'utilisation des enfants sur les sites.
- **A l'endroit de l'UNICEF**
 1. Poursuivre ce projet sur une période de trois à quatre ans afin de pouvoir renforcer les acquis engrangés ;
 2. Renforcer les compétences des partenaires de mise en œuvre en matière de protection des enfants ;
 3. Renforcer au niveau central les ressources humaines en recrutant un adjoint à l'administrateur du projet au sein de l'UNICEF pour garantir un plus grand suivi sur l'ensemble des cinq régions ;
 4. Faire du lobbying auprès de certaines institutions multilatérales et bilatérales comme le PNUD, l'UNFPA, la Banque Mondiale, la coopération Canadienne, la coopération française, la coopération Suédoise. Ces structures additionnelles pourront apporter leur appui technique mais aussi financier au regard des stratégies développées par le projet mais aussi de l'ampleur que prend le travail des enfants sur les sites aurifères.
 - **A l'endroit des structures de mise en œuvre et des communautés**
 1. Mettre en place une stratégie de collaboration avec des personnes relais au sein des communautés pour aider à un suivi/encadrement de tous les bénéficiaires et pour éviter que des bénéficiaires de tous ordres continuent de s'exposer aux risques en travaillant ou en se rendant sur les sites aurifères ;
 2. En collaboration avec les structures étatiques et les enseignants, les communautés à travers les Comités de gestion (COGES) doivent améliorer la qualité des cantines scolaires et le cadre scolaire pour le rendre attractif et plaisant pour les enfants ;

3. Sensibiliser davantage les parents pour une meilleure implication dans les activités du projet et dans l'accompagnement des enfants en fin de formation pour la réinsertion socioprofessionnelle.
4. Les communautés devront s'investir plus dans les activités du projet en l'occurrence les hommes. Ils peuvent aider à renforcer les acquis des projets et surtout à éviter que des enfants ou des mères allaitantes viennent sur les sites dans l'objectif d'exercer une des activités d'orpaillages.

Annexe 1: Echantillon des sites d'enquête

Tableau 20: Echantillon des Sites intervention de l'UNICEF

		Commune	Nom du site	Année création	Nombre d'enfants travaillant dans les sites			% des enfants travaillant dans les sites		
					Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Sud-ouest	1.	Midebdo	Maala	2009	31	22	53	55	31	41
	2.		Opor	2010	60	80	140	15	12	13
	3.		Site de Galgouli	2005	105	100	205	34	9	15
	4.	Bondigui	Djarkadougou	2009	100	125	225	40	24	29
	5.	Diébougou	Bamako	2012	115	100	215	28	12	17
	6.	Koper	Zopal	1996	30	50	80	13	25	19
	7.		Site de Memer	1989	40	50	90	17	11	13
Centre-nord	8.	Tikare	Site de wedkinga	1988	26	42	68	31	28	29
	9.	Guibare	Karentega	1986	90	89	179	47	11	18
	10.	Korsimoro	Yargo	1991	220	315	535	64	42	49
	11.	Kaya	Tampelga- Yarce	1998	7	6	13	41	23	30
	12.	Bouroum	Site de Kayara	1982	250	120	370	40	27	35
	13.	Bouroum	Site de Tougouri	2008	36	65	101	31	48	40
	14.	Bouroum	Site de Tougouri	2008	36	65	101	31	48	40
	15.	Bouroum	Petit Guika	1987	162	111	273	58	53	56
Sahel	16.	Essakane	Essakane		460	680	1,140	38	31	34
	17.	Bani	GorolKadje		280	310	590	37	28	32
Plateau Central	18.	Megue	Wayalghin	2001	200	400	600	18	17	17
	19.	Boudry	Kagtenga	2006	150	250	400	13	18	16
Centre	20.	Ouagadougou	Carrière de Pissy	1990	450	225	675	53	47	51

Tableau 21: Sites de non-intervention ou zone témoin

	Régions et villages sites	0-2	3-5	6-11	12-15	16-17	Ensemble
	Centre Nord						
1.	Sindri I	147	185	262	141	77	812
2.	Karangatanga	7	2	7	2	3	21
3.	Boui	147	162	251	150	59	769
4.	Tikaré Ouest	16	8	11	21	8	64
5.	Sanrgo I	140	142	246	167	65	760
6.	Imiéré I	47	33	68	68	45	261
7.	Kindpelga	11	1	6	13	12	43
8.	Toysalogo	19	22	52	33	18	144
9.	Songondin	56	14	29	38	24	161
10.	Samblaaré	54	75	142	62	33	366
11.	Radogo I	3	0	2	7	6	18
12.	Tampelga	125	88	173	137	68	591
	Plateau Central						
13.	Pousguin	59	33	44	88	64	288
	Total	152	74	171	314	219	930
	Sahel						
14.	Solhan	75	19	34	145	158	431
15.	GorolKadjé	17	1	19	45	21	103
	Total	511	374	726	966	678	3255
	Sud- Ouest						
16.	Konkera	103	56	24	48	66	297
17.	Galgouli	52	36	39	77	84	288
18.	Bondigui	18	0	3	34	29	84
19.	Zopal	24	12	23	42	29	130
20.	V3	32	31	27	41	28	159

Annexe 2 : Liste des documents consultés et références

1. Plans, rapports et revues

- UNICEF Country Program Action Plan (CPAP) 2006-2010 et 2011-2015
- Plan d'actions national de lutte contre les Pires formes de travail des enfants (PN-PFTE)
- Annuaire et documents statistiques internationaux et nationaux (MICS, rapports INSD, MASSN)
- Documents de la revue sectorielle protection des enfants
- Rapports annuels de l'UNICEF (2010 à 2013)
- Rapport de revue à mi-parcours du programme de l'UNICEF et le Gouvernement du Burkina Faso (2013)
- Rapports annuels des ONGs et associations partenaires sur la mise en œuvre
- Proposition de projets acceptés par les comités nationaux de l'UNICEF
- Rapports de progrès ou finaux aux donateurs
- Rapports de mission de suivi et évaluation

2. Enquêtes, études et évaluations

- UNICEF/PEP, Profil de l'équité et de la pauvreté des enfants et des femmes au Burkina Faso en 2010, 2012
- UNICEF, Les enfants qui travaillent dans les mines et les carrières. Résultats d'une étude menée en Afrique de l'Ouest et centrale, 2012
- UNICEF, Etude sur le travail des enfants sur les sites d'orpaillage et les carrières artisanales dans cinq régions du Burkina Faso, 2011
- UNICEF, Etude sur le trafic, la traite et les pires formes du travail des enfants au Mauritanie, 2011
- UN ECA, Etude sur l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique de l'Ouest, 2013
- BIT, Etude sur les questions de genre, le travail des enfants et les pires formes du travail des enfants dans les mines et carrières : le cas du Burkina Faso, 2009
- IIED, Etude sur les mines artisanales et les exploitations minières à petite échelle au Burkina Faso, 2011
- INSD/ BIT, Enquête nationale sur le travail des enfants, Ouagadougou, 2008
- INSD/African Development Bank, Analyse complémentaire sur le travail des enfants âgés de 5 à 14 ans au Burkina Faso, 2011
- MECV Burkina Faso, Analyse économique du secteur des mines. Liens pauvreté et environnement (projet IPE)
- OIT, Rapport mondial sur le travail des enfants. Vulnérabilité économique, protection sociale et lutte contre le travail des enfants, 2013
- OIT, Etude transfrontalière sur le travail des enfants dans l'orpaillage au Burkina Faso, au Mali et au Niger, 2010
- World Vision, Les enfants travaillant dans les mines s'expriment. Recherche sur les enfants dans les mines artisanales à Kambove, en RDC, 2013

3. Documents de référence de l'UNICEF sur le suivi et évaluation

- UNICEF WCARO, Guide normes de qualité du rapport d'évaluation, 2009
- UNEG, Ethical guidelines for evaluations, 2007
- UNEF, Code of conduct for evaluation in the UN System, 2008
- UNEG, Quality checklist for evaluation terms of reference and inception reports, 2010

Annexe 3 : Termes de référence de l'évaluation

« ENFANTS DANS LES MINES D'OR ET CARRIERES ARTISANALES DANS CINQ REGIONS DU BURKINA FASO, 2009-2013 »

1. CONTEXTE

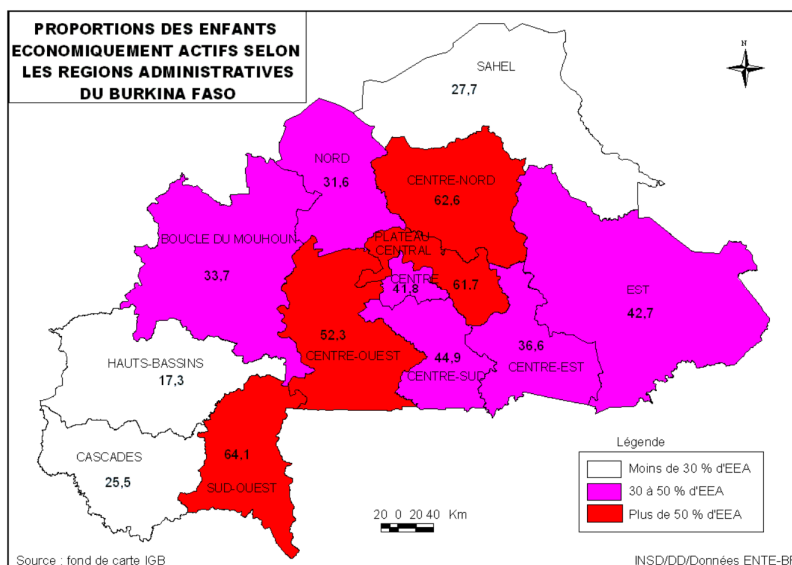
Le Burkina Faso est un pays sahélien avec une population estimée à 15.7 millions d'habitants en 2010 et avec des niveaux de pauvreté et de disparités encore très élevés, une croissance démographique rapide (3,1%/an pendant la période 1996-2006), et des contraintes persistantes en matière de gouvernance et de décentralisation. En dépit d'une forte croissance économique (8% en 2012), le Burkina Faso figure parmi les pays les moins développés du monde (HDI de 0,343).

Selon une analyse de pauvreté conduite par l'UNICEF en 2012 un tiers des Burkinabès vivent en deçà du seuil de pauvreté. Les zones rurales, où la majorité de la population pauvre réside (44% de la population rurale est pauvre contre 18% en milieu urbain) restent à la traîne des zones urbaines en termes de développement en raison des faiblesses structurelles causées par des chocs externes et l'inégalité d'accès aux services sociaux de base. Cette pauvreté touche particulièrement les enfants, qui représentent 53% de la population du Burkina Faso (45,3% des enfants, contre 41,9% des adultes sont pauvres).

L'analyse démontre clairement que les enfants des ménages les plus pauvres ont beaucoup moins accès à l'éducation, aux soins de santé, aux aménagements d'eau et d'assainissement, à l'électricité et aux services de protection de l'enfance et sont beaucoup plus vulnérables aux chocs extérieurs que ceux issus de familles plus aisées. Le niveau élevé de la pauvreté et l'exclusion des groupes les plus pauvres des services sociaux de base constituent les principaux obstacles à la réalisation des objectifs nationaux de développement liés aux OMD sur la survie, le développement, l'éducation et la protection.

Dans ce contexte, le travail des enfants demeure un phénomène socio-économique important qui freine la réalisation de leurs droits et bien-être. L'enquête nationale sur le travail des enfants (ENTE 2008)⁴ a identifié 41,1% des enfants de 5-17 ans qui sont impliqués dans des activités économiques. Les secteurs de l'agriculture et de l'élevage emploient 69,2% des enfants actifs tandis que 20% des enfants sont employés dans le secteur informel et les travaux domestiques et 3% des enfants dans les activités extractives.

⁴ INSD/ BIT, *Enquête nationale sur le travail des enfants*, Ouagadougou, 2008. Elle a porté sur les activités des enfants de 5 à 17 ans à partir d'un échantillon représentatif de 4 576 ménages, soit environ 8000 enfants de 5 à 17 ans. Une analyse complémentaire sur le travail des enfants âgés de 5 à 14 ans a été effectuée en 2011.



Le phénomène du travail des enfants dans les sites d'or et carrières artisanales connaît un essor particulier ces dernières années et concerne aussi bien les filles que les garçons. Selon le Ministère des Mines, le nombre de mines d'or artisanales a passé de 200 en 2011 à environ 700 en 2013 à travers le pays accueillant plus de 700,000 enfants. Le travail dans ces sites expose les enfants à d'importants risques d'abus, d'exploitation et de violence. La grande mobilité des orpailleurs accroît les difficultés rencontrées d'identification et de suivi des enfants vivant et travaillant sur ces sites.

Une étude menée par l'UNICEF⁵ en 2010 sur 86 sites miniers artisanaux de quatre régions (Centre-nord, Sud-Ouest, Sahel, Plateau Central) a permis de recenser 19.881 enfants dont (10.217 garçons et 9.664 filles). Plus spécifiquement, l'étude a relevé les informations suivantes : (i) 83,5% des enfants n'ont jamais fréquenté l'école; (ii) 51,2% des enfants vivent dans les sites de l'or; (iii) 30% des enfants n'ont pas de lien de parenté avec leur employeur; (iv) 66,7% travaillent 10 heures par jour; (v) un quart des enfants ont été blessés dans le site; (vi) les enfants sont victimes d'abus sexuels, la violence physique et économique.

Tableau n°1 : Effectifs des enfants recensés sur 86 sites d'orpaillage au Burkina Faso en 2010

Sexe	Age des enfants					Total
	Moins de 3 ans	3-5 ans	6-12 ans	13-16 ans	17 ans	
Garçons	50,6	48,7	46,9	54,4	50,6	48,7
Filles	49,4	51,3	53,1	45,6	49,4	51,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	4 687	1 900	6 610	5 076	1 608	19 881
%	23,6	9,6	33,2	25,5	8,1	100,0

Source : Etude sur le travail des enfants dans les mines 2011

Le Burkina Faso a mis en place un cadre institutionnel et juridique pour : (i) assurer une meilleure prise en charge de la question des pires formes de travail des enfants, et (ii) promouvoir les droits des enfants. En juillet 2006, il a été créé au sein du Ministère de la

⁵ UNICEF, *Etude sur le travail des enfants dans les sites d'orpaillages et carriers artisanales dans cinq régions du Burkina Faso*, 2010

Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale, une Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants et ses pires Formes (DLTE) et au sein du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, en 2007, une Direction de la Protection et de la Lutte contre les Violences sur les Enfants (DPLVE). L'action concertée de ces deux Directions avec les autres départements du gouvernement impliqués dans les questions de la protection de l'enfance vise à éliminer les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso.

Au plan programmatique, un plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants (PAN/PFTE) couvrant la période 2011-2015 a été adopté en 2012. Ce plan sert de cadre de référence pour les interventions en matière de protection des enfants contre les travaux dangereux.

Dans le cadre du respect des obligations internationales et de la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfants (CDE), le Burkina Faso a ratifié plusieurs conventions internationales de l'OIT sur les principes et droits fondamentaux au travail, dont la convention n°5 sur l'âge minimum au travail dans l'industrie, la convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et la convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants

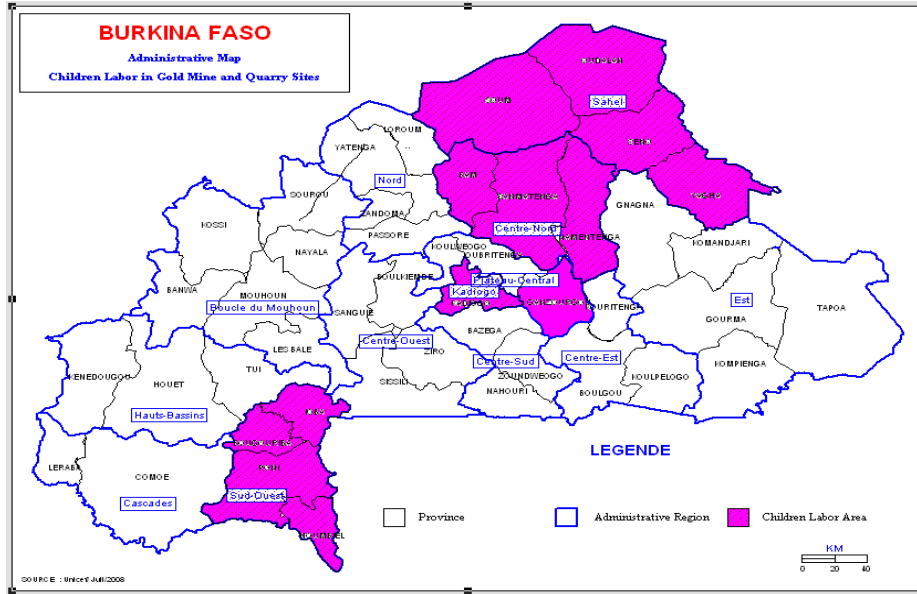
Par la ratification de ces conventions le Burkina Faso reconnaît les droits des enfants entre autres à la santé, à l'éducation, à la vie et la nécessité de leur protection. Cette reconnaissance se traduit par l'engagement du gouvernement à prendre toutes les mesures institutionnelles, législatives, socio-économiques à l'application des dites conventions. Parmi les mesures législatives, on note :

- (i) la loi N° 2008- 028/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso et qui porte l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans au lieu de 15 ans selon le code du travail précédent. En outre, cette loi, après avoir défini les pires formes de travail des enfants, en fait une interdiction absolue ;
- (ii) la loi n° 2008-029/AN du 15 mai 2008 portant lutte contre la traite des personnes et pratiques assimilées ;
- (iii) l'arrêté N°2008-0027/MTSS/SG/DGSST du 26 décembre 2008, portant dérogation à l'âge minimum d'admission à l'emploi. Ce texte, autorise l'occupation des enfants à des travaux légers. Les caractéristiques essentielles attachées aux travaux légers sont qu'ils ne doivent pas nuire à la santé et la sécurité des enfants ni entraver leur scolarisation ou leur instruction ;
- (iv) le décret n°2009-365/PRES/PM/MTSS/MS/MASSN du 28 mai 2009 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants au Burkina Faso. Cet instrument juridique contenant la liste détaillée des formes dangereuses de travail des enfants au Burkina Faso constitue une avancée majeure pour l'élimination du travail des enfants dans les mines et carrières. Cette liste étant rarement complète, elle sera mise à jour en cas de besoin ;
- (v) la loi 029/AN sur la traite des personnes et des pratiques assimilées a été adoptée le 15 mai 2008. Cette loi punit l'utilisation des enfants dans les pires formes de travail.

2. DESCRIPTION DU PROJET

Face à l'ampleur du phénomène du travail des enfants sur les sites d'orpillage et à ses effets néfastes sur leur bien-être et droits, l'UNICEF en partenariat avec le Gouvernement et des ONG nationales et internationales a initié, depuis 2009, un projet de lutte contre le travail des enfants dans 40 sites d'orpillages et carrières artisanales réparties sur cinq régions du Burkina Faso (Sahel, Centre- nord, Sud-Ouest, Centre et du Plateau Central). Le projet est placé sous la direction du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. Un comité de pilotage multisectoriel assure l'orientation stratégique du projet qui concerne une population globale de plus de 5 millions de personnes dont 2,8 millions d'enfants.

Figure 1: Zone de mise en œuvre du projet enfants dans les sites d'or



Ce projet s'aligne à l'axe 2 de la stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) du Burkina Faso (« consolidation du capital humain et promotion de la protection sociale »), aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (notamment OMD 1, 2 et 3) et au Medium-Term Strategic Plan 2009-2013 de l'UNICEF (focus area 2 et 4).

En vue de renforcer la protection des enfants défavorisés, l'objectif général du projet est de contribuer à la protection des droits de l'enfant à travers la prévention et l'élimination du travail des enfants dans le secteur des mines et des carrières artisanales au Burkina Faso. En vue d'atteindre cet objectif, le projet applique une approche intersectorielle s'articulant autour de cinq effets à moyen et long terme (voir théorie de changement, annexe 1) à savoir :

- (i) les communautés cibles et les autorités dans les cinq régions prennent des actions pour empêcher le travail des enfants dans les mines et les carrières artisanales ;
- (ii) au moins 90 % des filles et garçons retirés des mines et inscrits à l'école primaire sont maintenus dans le système éducatif durant toute la période du projet (200-2013) et passent en classe supérieure ;
- (iii) au moins 80 % des filles et garçons retirés des mines et ayant complété leur formation professionnelle effectuent un travail décent leur assurant un revenu régulier en dehors des sites d'orpaillage ;
- (iv) au moins 90 % des filles et garçons retirés des mines et leurs mères sont économiquement autonomes grâce aux activités génératrices de revenus en dehors des sites d'orpaillage ;
- (v) au moins 90 % des filles et garçons bénéficiaires du projet sont en bon état de santé leur permettant de poursuivre les activités de réhabilitation socio-économique.

Les principales stratégies de mise en œuvre du projet sont :

- Plaidoyer ;
- Information / éducation / communication ;
- Education de base formelle et non formelle pour les enfants de 3 à 12 ans enlevés des mines ;
- Formation professionnelle et installation pour les enfants de 13 à 17 ans ;
- Réinsertion familiale et socio-économique ;

- Appui psychosociale et médical ;
- Activités économiques pour les mères ;
- Suivi / supervision / évaluation ;
- Appui institutionnel.

Le projet est directement mis en œuvre par les ONG et associations partenaires en collaboration étroite avec les services déconcentrés de l'Etat. Des accords de coopération annuels précisent les conditions de collaboration entre UNICEF et ces partenaires, notamment les rôles et responsabilités de chaque partie. Un Comité de pilotage mis en place en 2009 assure de la bonne exécution des activités du projet. Ce comité donne des orientations stratégiques et l'appui technique nécessaire pour assurer que les activités réalisées sur le terrain sont celles qui sont planifiées de façon coordonnée. Le comité est composé de : Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (MASSN), Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale (MFPTSS), Ministère des Carrières, des Mines et de l'Energie, Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation (MENA), les ONG Plan Burkina et Terre des Hommes/Lausanne (TDH/L), l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) et l'UNICEF.

Entre 2009-2013, le projet a bénéficié d'un appui financier de trois Comités nationaux pour l'UNICEF (néerlandais, slovène, et allemand) et des ressources régulières de l'UNICEF pour un montant total de USD 6.281.902.

Tableau n°2 : Etat des contributions financières au projet, 2009-2013 (USD)

Sources	Montant USD
Comité national de l'UNICEF pour les Pays-Bas	3.060.609,00
Comité national de l'UNICEF pour l'Allemagne	1.809.923,40
Comité national de l'UNICEF pour la Slovénie	185.370,08
Ressources régulières de l'UNICEF	1.226.000,00
Total	6.281.902,48

3. BUT, OBJECTIFS ET PORTEE DE L'EVALUATION

3.1.BUT ET OBJECTIVES DE L'EVALUATION

Le but de cette évaluation externe est de mesurer l'atteinte des objectifs et résultats prévus du projet, d'identifier des leçons tirées et de proposer des recommandations et des solutions idoines pour le prochain cycle du programme (2016-2020). Ces informations devraient permettre aux membres du Comité interministériel de pilotage, aux ONG d'exécution et à l'UNICEF et autres partenaires de:

- (i) Optimiser la planification, l'exécution et le suivi évaluation des futures interventions en matière de la lutte contre les pires formes de travail des enfants, notamment dans les mines et les carrières artisanales
- (ii) Apporter des ajustements au projet en vue d'accroître son impact sur les conditions de vie des enfants cibles
- (iii) Renforcer le plaidoyer à haut niveau et la mobilisation des ressources auprès des bailleurs dans ce domaine

L'objectif général de l'évaluation est de fournir des évidences robustes permettant le développement d'une stratégie de réponse pérenne et à haut impact dans la lutte contre le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales et ceci dans l'optique d'un passage à l'échelle des interventions.

Les objectifs spécifiques de l'évaluation sont:

1. Evaluer de façon systématique et objective la pertinence, l'effectivité, l'efficacité et l'impact du projet « enfants dans les sites d'orpaillage et carrières artisanales ». L'impact est défini ici comme la contribution du projet au respect des droits de l'enfant, spécifiquement le droit à la survie (santé), le droit de se développer dans toute la mesure du possible (éducation) et le droit d'être protégé contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation
2. Evaluer de façon systématique et objective la prise en compte de l'équité dans le processus de l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation du projet
3. Identifier et analyser les facteurs favorisant et les goulots d'étranglement de mise en œuvre du projet (y compris les mécanismes de coordination, les complémentarités et les synergies entre les parties prenantes du projet) ainsi que la qualité des réponses aux défis rencontrés ;
4. Proposer des recommandations quant au passage à l'échelle ou à la redéfinition du projet en vue d'une élimination durable du phénomène de l'emploi des enfants dans les mines et carrières artisanales au niveau national

3.2.PORTEE DE L'EVALUATION

L'évaluation portera sur les cinq régions de mise en œuvre du projet : Centre, Centre Nord, Sud-Ouest, Plateau Central et Sahel. Elle couvrira la période de 2009 à 2013 sur l'ensemble de la zone d'intervention.

L'évaluation devrait analyser les différents types des résultats du projet dont les résultats inattendus ou non souhaités et déterminer de façon approfondie les principaux goulots d'étranglements freinant la mise en œuvre du projet ainsi que les opportunités à saisir pour mieux réaliser les résultats escomptés et atteindre les enfants les plus vulnérables.

L'évaluation devrait être conduite en respectant les standards et normes de qualité du Groupe d'Evaluation des Nations Unies (UNEG) et de l'OCDE⁶.

4. UTILISATION DE L'EVALUATION

Les activités menées dans le cadre du projet « Enfants dans les sites d'orpaillage et carrières artisanales » dans les cinq régions ont permis de développer une couverture large en termes de protection des enfants victimes de travaux dangereux. L'utilisation primaire de l'évaluation concerne l'apprentissage et la programmation : l'évaluation aidera le bureau pays de l'UNICEF et les partenaires directs du projet (Comité interministériel de pilotage, ONG d'exécution) à documenter et mieux comprendre les résultats atteints, les forces, les faiblesses, les opportunités et les menaces du projet et à améliorer sur base des leçons apprises et recommandations la programmation pour le prochain cycle 2015-2019. De plus, les résultats de cette évaluation devraient servir à affiner les stratégies d'intervention et à améliorer ou renforcer les actions de plaidoyer sur base des évidences auprès des partenaires stratégiques, techniques et financiers.

⁶UNICEF WCARO, Guide normes de qualité du rapport d'évaluation, 2009.

Le caractère externe de l'évaluation est une assurance d'un contrôle qualité objectif et impartial permettant de se diriger vers des recommandations, corrections et adaptations visant une performance accrue des interventions au profit des enfants victimes des pires formes de travail. Cette évaluation cherche à nourrir la réflexion commune des différents acteurs impliqués afin de trouver des solutions pérennes et réalisables.

Afin de promouvoir un processus d'apprentissage plus élargi, le rapport final d'évaluation ainsi que la réponse du management aux recommandations de l'évaluation seront partagés avec d'autres bureaux de l'UNICEF (à travers la base globale des recherches et des évaluations). Le rapport sera publiquement restitué et rendu accessible à diverses audiences via le site web du bureau pays et d'autres canaux d'information (ex. email, etc.).

5. CRITERES ET QUESTIONS D'EVALUATION

L'évaluation sera effectuée sur la base des critères du Groupe d'Évaluation des Nations Unies (UNEG) et de l'OCDE, notamment la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'impact et le genre/équité.

Pertinence – La mesure dans laquelle le projet est compatible avec les besoins des bénéficiaires, les besoins des pays et les politiques des partenaires et des donateurs

Questions clé :

- Dans quelle mesure le projet répond-il aux priorités nationales et mesures législatives prises en matière de la lutte contre les pires formes de travail des enfants au Burkina Faso? Quel est le degré d'alignement entre ce projet et : (i) les programmes et les politiques du gouvernement et de ses partenaires dans ce domaine et (ii) les autres projets menés en matière de la promotion des droits de l'enfant dans la zone d'intervention ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à la réalisation du Plan d'action national contre les pires formes de travail des enfants, de la Politique nationale d'action sociale, et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il pris en compte les besoins et les demandes exprimés par les bénéficiaires directs (les enfants vivant dans les mines et leurs familles) et les parties prenantes (ministères, autorités centrales et locales, communautés etc.) du projet?
- Comment et à quel degré les bénéficiaires directs et les parties prenantes du projet ont-ils été impliqués dans la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation du projet ?

Efficacité : La mesure dans laquelle les objectifs du projet ont été atteints, ou sur le point d'être atteints, compte tenu de leur importance relative.

- Dans quelle mesure les activités et les résultats escomptés du projet ont-ils été réalisés et dans le délai prévu ? Quels résultats inattendus le projet a-t-il produit et quel a été leurs effets sur les enfants cibles et de leurs familles ?
- La théorie de changement du projet est-elle complète et cohérente ? Si non, quelles modifications faudrait-il apporter à cette théorie pour refléter mieux la réalité et les réalisations du terrain ?
- Dans quelle mesure le projet a-t-il créé des conditions favorables pour renforcer l'engagement des autorités nationales et décentralisées dans la lutte contre les pires formes

de travail des enfants, notamment en matière de l'application des mesures législatives et de changement des normes sociales (environnement propice) ?

- Quelle a été la performance du projet sur le plan de la planification (ciblage, identification des besoins, analyse des capacités, développement des stratégies et des plans d'action, outillage etc.), de l'exécution (modes opératoires, coordination, partenariats, ajustements stratégiques etc.) et du suivi évaluation (définition des indicateurs, utilisation des outils adaptés, collecte et analyse des données, évaluation et dissémination des résultats, application des leçons tirées etc.) ?
- Quels facteurs ont favorisé les réalisations du projet et pourquoi ? Quelles stratégies ifs faudrait-il prendre pour promouvoir ses effets bénéfiques ?
- Quels goulots d'étranglement ont été rencontrés à chaque étape du projet ? A quoi sont-ils dus et quelles mesures d'anticipation ou correctives devraient être envisagées ? Quelle a été l'efficacité des stratégies déployées pour répondre à ces défis ?

Efficience : La mesure dans laquelle les ressources (fonds, expertise, temps, etc.) sont converties en résultats de façon économe.

- Dans quelle mesure le projet a-t-il été efficace en termes d'allocation, d'utilisation et de mobilisation des ressources financières (provision à temps des budgets, niveau d'exécution budgétaire, respect des procédures, efforts et résultats de mobilisation des ressources etc) ?
- Quels sont le ratio budget-nombre de bénéficiaires directs et les coûts unitaires des principaux résultats du projet ? Ce ratio et ces coûts unitaires sont-ils raisonnables en comparaison avec d'autres projets du même type (au Burkina Faso ou dans la sous-région) ? Dans quelle mesure permettent-ils une mise à l'échelle effective du projet ?
- Quels facteurs ont affecté l'efficience financière du projet et pourquoi ? Quelles mesures alternatives ou novatrices devraient être prises pour maximiser ou minimiser leurs effets ?
- Comment aurait-il été possible d'atteindre les mêmes résultats avec moins de ressources ? Quelles opportunités se présentent-ils en cette matière et comment faudrait-il les saisir ?

Impact : Effets positifs et négatifs, primaires et secondaires à long terme, anticipés ou non et résultant directement ou indirectement du projet.

- Dans quelle mesure le projet a-t-il contribué à un meilleur respect des droits des enfants, spécifiquement le droit de survie (santé), le droit de se développer dans toute la mesure du possible (éducation) et le droit d'être protégé contre toute forme de violence, d'abus et d'exploitation ; ?
- Quelles stratégies devraient être adoptées pour accroître cet impact direct ou indirect du projet ?

Durabilité : Continuation des bénéfices résultant du projet après la fin de l'intervention.

- Dans quelle mesure le projet a-t-il promu le processus d'appropriation, de renforcement des capacités, de partenariat, de coordination et de concertation entre les parties prenantes leur permettant de pérenniser les bénéfices des interventions ?

- Sous quelles conditions les stratégies appliquées dans ces domaines pourraient être répliquées ou mis à l'échelle au sein ou au-delà des cinq régions du projet ?

Equité : La mesure dans lequel le projet a atteint les enfants les plus défavorisés et promu un accès aux services de qualité pour tous les enfants dans les zones sans discrimination, biais ou favoritisme.

- Dans quelle mesure les enfants les plus vulnérables dans les sites d'interventions ont-ils pu bénéficier du projet ? Quelles catégories d'enfants vulnérables n'ont pas été atteints par le projet et pourquoi ?
- Les filles et les garçons ont-ils été atteints de façon équitable par le projet ? Quels facteurs ont entravé l'équité en genre du projet et pourquoi ?
- Dans quelle mesure les stratégies appliquées pourraient être améliorées pour assurer la prise en compte effective de l'équité (y compris l'égalité en genre) et l'atteinte des enfants les plus vulnérables dans les différentes étapes du projet (planification, exécution, suivi et évaluation) ?

6. APPROCHE ET METHODOLOGIE

6.1.METHODES DE COLLECTE ET D'ANALYSE DES DONNEES

Cette évaluation sommative applique une approche 'méthodes mixtes', à savoir une combinaison des méthodes quantitatives, des méthodes qualitatives et une revue des documents existants. Pour bien cerner les réels effets du projet, les évaluateurs devraient effectuer une analyse comparative entre les groupes ayant bénéficié du projet (notamment les enfants retirés des sites d'orpaillages ainsi que leurs parents) et les groupes qui n'ont pas été touchés par le projet et qui ont des caractéristiques socio-économiques similaires que les bénéficiaires.

1. Méthodes quantitatives : des données quantitatives seront collectées à partir des questionnaires auprès des bénéficiaires et non-bénéficiaires du projet dans les cinq régions d'intervention couvrant les zones péri-urbaines et rurales. Ces questionnaires devraient être adaptés au niveau d'instruction des répondant(e)s et apportés des informations permettant de renseigner les indicateurs du projet, d'apprécier le progrès par rapport aux données de base et de répondre aux questions évaluatives définies dans section 5.
2. Méthodes qualitatives incluant : (i) des entretiens avec les gestionnaires du programme au niveau de l'UNICEF, les services techniques (DPLVE, DLTE), les ONG d'exécution (TDH, AAADC, ADC/PDE, AFDC, Vision Plus) et les autorités chargés de la protection des enfants au niveau régional, provincial et communal pour avoir leur appréciation des résultats ainsi que leurs perceptions des problèmes, des défis rencontrés, des opportunités et des réponses apportées par le programme ; (ii) des entretiens avec des informateurs-clés, tels que les points focaux, les leaders coutumiers, les animateurs, les gestionnaires de sites miniers ou les membres des comités de gestion et (iii) des focus groups avec des bénéficiaires et non-bénéficiaires du projet (parents, enfants) et les communautés locales dans les zones d'intervention en vue d'approfondir l'analyse des données collectées à travers les questionnaires. Il est souhaité de compléter ces informations par d'autres méthodes de collecte des données, telles que l'observation ou les études de cas.

3. Revue des principaux documents produits dans le cadre de la planification, la mise en œuvre et le suivi évaluation du projet, surtout des études sur le travail des enfants au Burkina Faso et dans les autres pays de la sous-région, les annuaires et documents statistiques internationaux et nationaux, les revues sectorielles de la protection des enfants, les rapports annuels de l'UNICEF, les rapports des ONG d'exécution du projet, les rapports de progrès ou finaux aux donateurs, les rapport de mission de suivi et évaluations, le matériel audio-visuel produit lors de l'exécution du projet etc.

Les données de ces sources primaires et secondaires d'informations devraient être triangulées systématiquement pour assurer l'objectivité, la cohérence et la qualité/profondeur de l'analyse. En lien avec le focus sur l'équité de l'UNICEF, il est important d'encourager la participation des groupes sociaux / enfants les plus vulnérables afin que leurs voix et visions soient réellement prises en compte dans la programmation des futures interventions.

6.2.ECHANTILLONNAGE

La collecte des données sur le terrain se fera sur la base d'un échantillonnage aléatoire des sites en milieu rural. Dans la composition de l'échantillon, une priorité devrait être donnée aux sites employant le plus grand nombre d'enfants.

Tableau n°3 : Proposition de plan d'échantillonnage pour l'évaluation du projet

Type de répondants	Taille d'échantillon	
	Bénéficiaires du projet	Non bénéficiaires - Groupe de comparaison
Enfants dans les mines et retirés des mines (3 à 19 ans) ⁷	600 enfants retirés des mines et bénéficiant du projet dont 275 filles et 275 garçons, dont : - 200 parents d'enfants en préscolaire (3 à 6 ans) - 200 parents d'enfants inscrits à l'école primaire (6-15 ans) - 200 jeunes de 15 à 22 ans en formations professionnelle ou installés en atelier après leur formation dont 50 bénéficiaires d'appui pour les activités génératrices de revenus	600 enfants dans les sites dont 300 filles et 300 garçons - au moins 30 filles et 30 garçons par site sélectionné

⁷Le calcul de la taille de l'échantillon a été fait sur la base des estimations suivantes. Le nombre d'enfants travaillant dans les mines est de 12.891 (voir annexe 2) et le changement escompté par le programme à partir de la base est estimé à 15%. L'intervalle de confiance est fixé à 95%, le poids à 80 % et le taux de non réponse à 10 %

Femmes bénéficiaires des activités génératrices de revenus	150	
--	-----	--

7. PROCESSUS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet « enfants dans les sites d'orpillage et carrières artisanales » dans les cinq régions prendra 65 jours ouvrables. L'évaluation se fera en quatre étapes (voir tableau ci-dessous) :

Activités	Responsable	Durée
Etape 1 : Conceptualisation de l'évaluation (10 jours)		
○ Réunions de préparation avec les parties prenantes du projet : collecte des documents de référence, définir les informations supplémentaires à rechercher, fixer des mesures pour garantir au processus d'évaluation une assise éthique etc.	UNICEF et MASSN	2 jours
○ Elaboration du rapport technique de l'évaluation et présentation au comité de pilotage	Equipe d'évaluation	4 jours
○ Revue et validation du rapport technique, y compris les méthodes et outils de collecte et d'analyse des données et le plan de travail	Comité de pilotage	4 jours
Etape 2 : Collecte des données / phase terrain (35 jours)		
○ Collecte des données sur le terrain	Equipe d'évaluation	30 jours
○ Organisation des réunions hebdomadaires de suivi pour faire le bilan de l'exécution de l'évaluation et prendre des mesures correctives par rapport aux contraintes identifiées (ex. manque de données, réticence etc.)	Comité de pilotage	5 jours
Etape 3 : Analyse des données et rapportage (17 jours)		
○ Préparation du draft rapport de l'évaluation et soumission au comité de pilotage	Equipe d'évaluation	8 jours
○ Réunion du comité de pilotage pour amender le draft report	Comité de pilotage	1 jour
○ Elaboration du rapport final de l'évaluation et soumission au comité de pilotage pour validation	Equipe d'évaluation	8 jours
Etape 4 : Dissémination du rapport et suivi des recommandations (3 jours)		
○ Préparation de la restitution de l'évaluation	Equipe d'évaluation	2 jours
○ Restitution des principaux résultats de l'évaluation	Equipe d'évaluation	1 jour
	Comité de pilotage	-

Activités	Responsable	Durée
○ Préparation d'une réponse du management et d'un plan d'action aux recommandations de l'évaluation	UNICEF	-
○ Soumission du rapport final dans la base des recherches et évaluation de l'UNICEF pour une revue de qualité indépendante (GEROS)	Comité de pilotage	-
○ Partage du rapport avec autres acteurs et audience plus large à travers le site web, email etc.		

8. GESTION DE L'EVALUATION

L'évaluation sera gérée par le Spécialiste en Suivi et Evaluation de l'UNICEF Burkina Faso en ceci en étroite collaboration avec le Chef de la Section Protection des Enfants.

Le gestionnaire de l'évaluation (Spécialiste en Suivi et Evaluation) en coordination avec le Comité de Pilotage sera responsable pour :

- Garantir l'indépendance et l'impartialité de l'évaluation
- Orienter et suivre le processus de planification et de mise en œuvre de l'évaluation à travers des réunions régulières (au moins une fois par mois)
- Veiller au respect des modalités d'exécution et le calendrier du plan de travail et décider sur des ajustements éventuels en cas de besoin
- Faire un suivi de la conduite de l'évaluation sur le terrain
- Assurer que l'évaluation soit conduite en conformité avec les normes et standards de qualité de l'UNEG/UNICEF en concertation avec le Comité de pilotage
- Analyser et assurer la qualité des rapports provisoire et final d'évaluation
- Faciliter les liens avec d'autres spécialistes en suivi évaluation dont le Chef régional de Suivi Evaluation de l'UNICEF WCARO
- Faciliter la communication et le partage d'informations entre toutes les parties prenantes de l'évaluation.

Un Comité de Pilotage sera mis en place pour orienter le processus d'évaluation. Ce Comité sera présidé par le Secrétaire General du Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale et comprendra des représentants des principales parties prenantes du projet, à savoir :

- La Direction générale de l'encadrement et de la protection de l'enfant et de l'adolescent (DGEPEA/MASSN)
- La Direction générale de de la protection sociale (DGPS)
- La Direction générale de l'éducation de base
- La Direction de la décentralisation
- Ministère de l'administration territoriale et de la sécurité (MATS)
- La Direction générale des mines
- La Fondation Terre des hommes Lausanne
- UNICEF – Sections Suivi et Evaluation et Protection de l'Enfant

Le mandat du Comité de Pilotage est de :

- Valider les TdR ainsi que tous les rapports soumis par les consultants en coordination avec le gestionnaire de l'évaluation
- Fournir les documents nécessaires pour une bonne conduite de l'évaluation

- Faciliter les contacts et la prise des rendez-vous avec les parties prenantes
- Guider l'élaboration d'une réponse du management de l'intervention et un plan d'action pour donner suite aux recommandations de l'évaluation
- Promouvoir et suivre la dissémination et la communication des résultats de l'évaluation à des audiences variées

L'équipe en charge de l'évaluation devra être responsable de son propre matériel informatique et bureautique et de son lieu de travail. L'UNICEF ne mettra pas de matériel informatique ni de lieu de travail à la disposition de l'équipe.

Considérations éthiques. L'évaluation a été officiellement approuvée par le ministère tutelle du projet (MASSN). Lors du processus de la collecte et d'analyse des données, les évaluateurs sont tenus à prendre des mesures effectives pour protéger l'intégrité, la dignité, la diversité, la confidentialité et le respect des droits des participants à l'évaluation (notamment des groupes vulnérables dont les enfants) en ceci en conformité avec le code juridique national ou international⁸. Ceci implique entre autres qu'aucun nom ne sera associé aux données collectées, que les participant(e)s peuvent refuser de participer à l'évaluation et continueront d'accéder aux services du projet et que les enfants ne seront pas interviewés sans consentement de leurs parents.

9. COMPOSITION ET COMPETENCES REQUISES DE L'EQUIPE D'EVALUATION

Compte tenu de l'importance du travail qui requiert une organisation et une coordination soutenues du processus, la consultation sera confiée à un bureau d'études extérieur selon la procédure d'appel d'offre. L'équipe d'évaluation sera composée de trois personnes. Il est souhaitable de tenir compte de la composante genre dans la constitution de l'équipe. Les consultants devraient avoir une large expérience dans le domaine de l'évaluation des projets et des programmes intégrés à base communautaire.

La composition souhaitée de l'équipe est :

- *Un chef d'équipe, spécialiste en suivi et évaluation* (niveau senior) – Compétences :
 - PhD ou maîtrise en sciences sociales
 - Avoir au moins 12-15 ans d'expérience dans le domaine de suivi et évaluation des projets et programmes de développement social, avec au moins 5 ans comme chef d'équipe
 - Avoir une expertise internationale prouvée en matière de suivi et évaluation des projets et programmes, entre autres dans la région de l'Afrique de l'Ouest
 - Excellente capacité en matière de recherche, des méthodes d'analyse des données quantitatives et qualitatives et de production des études de qualité
 - Excellente capacité de facilitation, de conduite des entretiens et de rédaction
 - Excellentes compétences en communication orale et écrite
 - Parfaite maîtrise du Français écrit et oral
 - Sensibilité au genre et l'équité
- *Un expert en protection des enfants* (niveau senior) – Compétences :
 - Maîtrise en sciences sociales
 - Avoir au moins 8-10 ans d'expérience dans la programmation et l'exécution des projets dans le domaine de la protection de l'enfant
 - Excellente connaissance sur le contexte, les programmes et les politiques publiques en matière de la protection de l'enfant en Afrique de l'Ouest

⁸Voir UNEG, Ethical Guidelines for Evaluations, 2007.

- Très bonne connaissance de la gestion axée sur les résultats et des méthodes d'analyse des données
- Excellentes compétences en communication orale et écrite
- Parfaite maîtrise du Français écrit et oral
- Sensibilité au genre et l'équité

Pour faciliter la collecte des données, l'équipe peut se faire appuyer par des enquêteurs/trices.

10. PRODUITS ATTENDUS

- Rapport technique de l'évaluation comprenant les éléments suivants :
 - la logique d'intervention ou théorie de changement du projet
 - les méthodes de collecte et d'analyse des données primaires et secondaires
 - les outils de collecte et d'analyse des données
 - un plan détaillé d'échantillonnage
 - les mesures éthiques qui seront prises lors du processus de l'évaluation
 - les limitations de l'évaluation
 - un plan détaillé de la mission : organisation du travail ; chronogramme ; rôles et répartition des tâches des différents membres de l'équipe ; mécanismes de contrôle de qualité des données
 - les risques de l'évaluation et les mesures prévues pour les atténuer

- Rapport final d'évaluation du projet (max. 60 pages sans annexes) composé comme suit :
 - Résumé exécutif (max. 5 pages)
 - Introduction : but, objectifs et portée de l'évaluation, critères, questions ...)
 - Méthodologie : méthodes de collecte, d'analyse et de triangulation des données, assurance qualité, processus et gestion de l'évaluation, considérations éthiques, limites et stratégies d'atténuation
 - Contexte général
 - Présentation du projet : objectifs, contenu, intervenants, logique d'intervention, processus et stratégies de planification, de mise en œuvre et de suivi évaluation, coordination, partenariat, financement, défis rencontrés ...
 - Principaux résultats de l'analyse pour les six critères retenus dans les TdR (pertinence, effectivité, efficacité, impact, durabilité et équité)
 - Leçons apprises
 - Recommandations avec une hiérarchisation des actions prioritaires et un ciblage clair de(s) groupe(s) cible(s)
 - Pistes pour le passage à l'échelle et la pérennisation
 - Conclusion

- Fichiers électroniques complets des données ;
- Les outils développés et utilisés pour la collecte des données ;
- Liste des personnes rencontrées ;
- Liste des documents consultés ;
- Les indicateurs utilisés pour évaluer l'aspect financier et logistique ;
- Restitution des conclusions et recommandations préliminaires et finales.

11. BUDGET ET MODALITES DE PAIEMENT

Les bureaux d'étude souhaitant répondre à cet appel d'offre sont demandés de soumettre une proposition technique et financière à l'UNICEF.

La proposition technique devrait comprendre une présentation du bureau (profil, expertise, travaux réalisés, ressources) une appréciation des TdR, une proposition d'approche et de méthodologie (outils, échantillonnage, etc.), un plan de travail (composition de l'équipe, description et répartition des tâches, calendrier des activités), un plan de rédaction du rapport final ainsi que les CV des membres de l'équipe.

La proposition financière comprendra les honoraires et les tâches assignées à chaque membre de l'équipe.

Les modalités de paiement seront comme suit:

- 30% à la présentation du plan de rédaction
- 70% à la soumission du rapport de l'étude.

ANNEXE 4 : THEORIE DE CHANGEMENT DU PROJET

Impact

Contribuer à la protection des droits de l'enfant spécifiquement le droit à la survie, le développement et la protection contre la violence, l'abus et l'exploitation

Effets

Les communautés cibles et les autorités locales dans les 5 régions prennent des actions pour empêcher le travail des enfants dans les mines et carrières artisanales

Au moins 90 % des filles et garçons inscrits à l'école primaire sont maintenus dans le système éducatif durant toute la période du projet (rétention) et passent en classe supérieure (qualité)

Au moins 80 % des filles et garçons ayant complété leur formation professionnelle se sont installés à leur propre compte ou effectuent un travail décent leur assurant un revenu régulier en dehors des sites d'orpaillage

Au moins 90 % des filles et garçons retirés des mines et leurs mères sont économiquement autonomes grâce aux activités génératrices de revenus en dehors des sites d'orpaillage

Au moins 90 % des filles et garçons bénéficiaires du projet sont en bon état de santé leur permettant de poursuivre leurs activités de réhabilitation socio-économique

Produits

Plus de 5 millions de personnes des 5 régions cibles sont informées et sensibilisées sur les dangers liés au travail des enfants dans les mines et carrières artisanales

Au moins 8.000 filles et garçons de 3 à 12 ans retirés des 40 mines et carrières artisanales dans les 5 régions cibles ont bénéficié d'une éducation de base de qualité

Au moins 1.000 filles et garçons de 15 à 17 ans retirés des 40 mines et carrières artisanales ont reçu une formation professionnelle adéquate dans différents métiers

Au moins 1.000 filles et garçons retirés des mines et leurs mères effectuent des activités génératrices de revenus rentables en dehors des sites d'orpaillage

Au moins 10.000 filles et garçons bénéficiaires du projet ont accès à une prise en charge médicale et psycho-sociale de qualité

Des dispositifs effectifs de coordination, de partenariat et de participation entre tous les acteurs du projet sont opérationnels aux niveaux local et national

Activités

Organiser des actions de mobilisation sociale relatives à la protection contre les pires formes de travail, tels que des conférences, des séances de sensibilisation, des ateliers de réflexion, des actions de plaidoyer, des représentations théâtrales, des émissions radio, des projections vidéo ; réaliser un film documentaire

Doter les enfants des bisongos et les élèves des écoles primaires en fournitures scolaires ; construire et équiper des nouveaux bisongos ; former les cuisinières des bisongos ; former et recycler les petites mamans des bisongos ; prendre en charge la scolarisation des élèves des écoles primaires ; appuyer les activités culturelles et d'éveil dans les bisongos et écoles

Organiser des formations professionnelles dans différents métiers ; appuyer l'installation professionnelle des enfants en fin de formation professionnelle

Fournir des formations sur les techniques de conduite des activités génératrices de revenus ; Appuyer le démarrage des activités génératrices de revenus ; Appuyer l'alphabétisation des enfants et mères d'enfants

Organiser une prise en charge médicale trimestrielle des enfants ; doter les femmes et jeunes en matériel de protection ; effectuer un encadrement psychosocial et appuyer la prise en charge psychologique des enfants qui en ont besoins ; former les agents des structures et associations partenaires dans le domaine de l'encadrement psychosocial des enfants

Mettre en place et renforcer des comités de pilotage et de concertation du projet ; organiser des ateliers et des réunions régulières

